



Médiathèque VS Mediathek

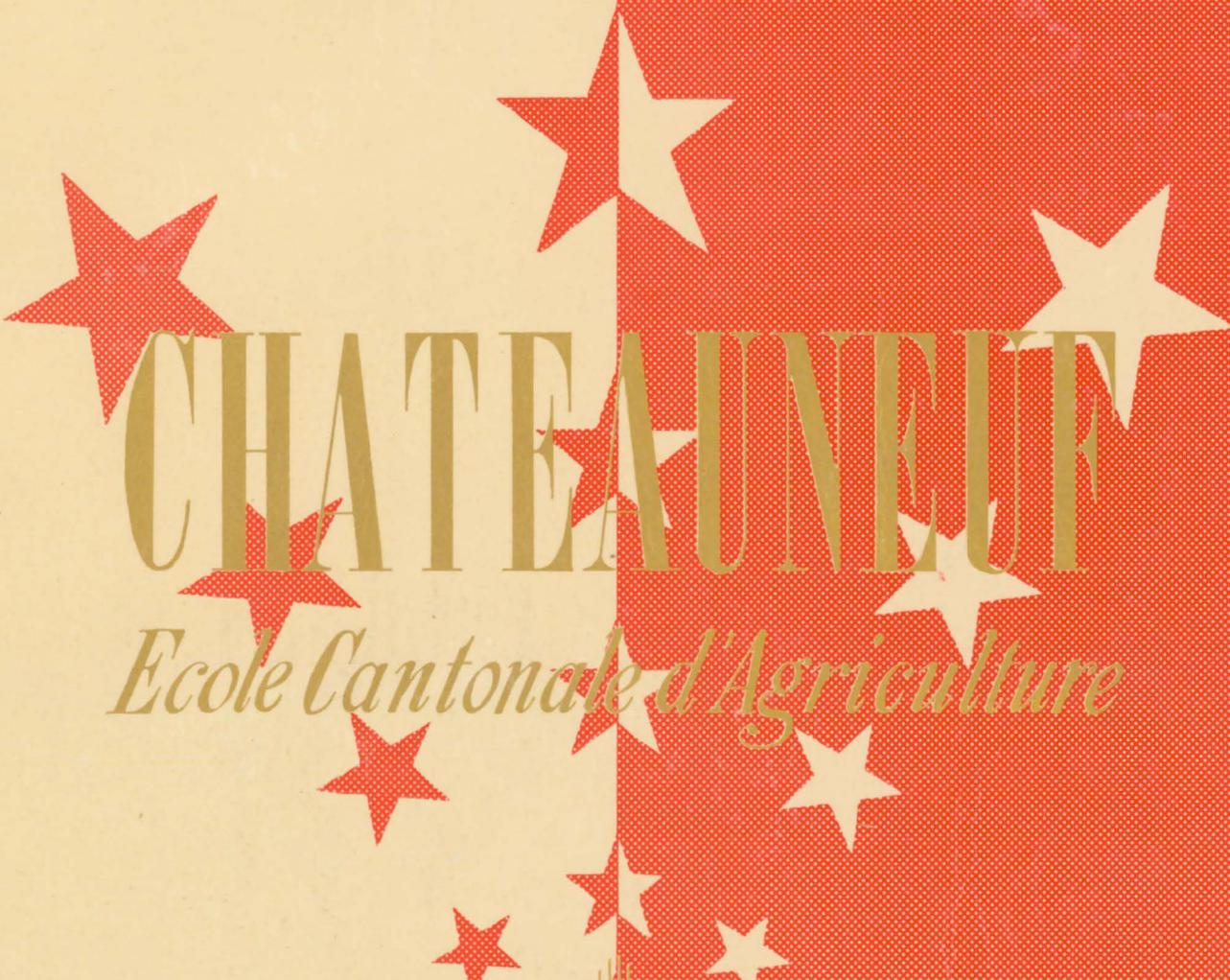


1010759424

TB 885

1923

1948

A vertical line divides the cover. The left side is light beige and the right side is red with a fine halftone dot pattern. Numerous five-pointed stars are scattered across the cover, some in red and some in white. A stylized golden sheaf of wheat is positioned at the bottom center, straddling the vertical line.

CHATEAUNEUF

Ecole Cantonale d'Agriculture

COMMEMORATION DU 25^{me} ANNIVERSAIRE

25^{me} Anniversaire

de l'Ecole Cantonale
d'Agriculture
de Châteauneuf

1923 / 1948



45 / 1557

70 885





Maurice Troillet

Conseiller d'Etat

Chef du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture

Fondateur de l'Etablissement de Châteauneuf



Des hommes politiques, j'en connais, mais j'en sais peu qui — si on leur demandait ce qu'ils ont fait — pourraient, comme Maurice Troillet montrer partout des routes dont le tracé se perd et se retrouve dans la forêt, autour de la montagne; des vignes étagées au flanc des coteaux, sur le versant ensoleillé de la contrée; des vergers où mûrit l'abricot tacheté, des plans d'asperges en mousseline autour des canaux, et, près des villages élevés, appauvris, où presque rien ne pousse, la feuille dentelée de la fraise.

Cet homme est pour moi un ami. J'aime son ouverture d'esprit, sa curiosité toujours aiguës, son goût de la justice, son pouvoir d'agir avec autorité, en écartant ce qui gêne. Mais ce que j'apprécie par-dessus tout, chez lui, c'est ce travail concret, sur nature, que je l'ai vu commencer quand, tout petit garçon, je déterrais les « catagnoules » dans les champs du Cotterg (Maurice Troillet était alors jeune conseiller d'Etat qui sortait de sa maison, entouré d'épagnouls, et portait déjà le chapeau de feutre au bord rabattu sur ses yeux clairs). D'année en année, puis à chacun de mes retours au pays, j'ai vu cette œuvre se préciser, s'amplifier, s'accomplir. Je ne sais si, sur place, dans la haute vallée du Rhône, on se rend vraiment compte de ce qu'a fait pour ceux qui viennent et qui viendront ce grand paysan distingué, ce réalisateur. (Sur place, n'est-ce pas? le pays apparaît comme un visage familier dont on n'aperçoit guère les modifications).

Avec lui, nous sommes dans le domaine des vraies richesses, qui sont filles de l'élément. « Quand on a l'eau et le soleil, m'a dit un jour Troillet, on peut tout espérer ». Entre l'humide et le sec, tout est mariage. Le pain et le vin, le sens de la vie est caché sous ces espèces ordinaires.

* * *

Maurice Troillet, je l'ai vu en hiver, au Châble, en sa demeure près du pont, dans la vieille chambre où sont accrochés les portraits de famille (un officier de l'Empire, au plastron écarlate, une aïeule en falbala, tenant un enfant qui prend dans ses doigts des cerises); il rompait le « batz » devant le rubis d'un verre de vin, comme un qui sait comment se moule le froment, comment se soigne un ton-

neau de Dôle ; et il m'offrait dans ses mains la reinette, la calville. Je l'ai vu en été, aux mayens des Planards, à son chalet du « Clou », et dans le bois de la solive sont gravés les vers de Souлары. J'ai été avec lui à Mauvoisin, où la vallée se resserre, quand, avec Nicollier, le garde, il allait « reconnaître » les chamois, avant la dure chasse des premiers jours de septembre. Partout, j'avais devant moi, intelligent, éveillé, objectif, préoccupé de son pays plus que de lui-même : l'homme du Valais.

Car la vie entière de Maurice Troillet a tendu vers ce but : tirer le peuple valaisan d'une dure condition qui paraissait sans issue, en lui fournissant sur place les moyens d'améliorer son existence ; et vers cet unique objet : le bien de la communauté. Troillet — le mot n'est pas trop fort — s'est identifié avec son pays. Vigneron, il en a étendu le vignoble ; agriculteur il en a organisé et fait fructifier la production ; homme d'Etat il a réuni par des vaisseaux les membres isolés de ce grand corps incommode ; il a créé des institutions, des écoles, celle entre autres dont on fête aujourd'hui les vingt-cinq ans d'existence.

* * *

J'ai contemplé, à Fully, la procession printanière de tous les arbres en fleurs. J'ai goûté, au « Grand-Brûlé », à la grappe de la Terre promise ; et dans le canton envahi par l'odeur sucrée des vendanges d'octobre, secoué par le branle-bas de la récolte, j'ai vu les grappes rouler dans les bossettes, et partir vers le pressoir, toutes ensemble, les bonnes et les moins bonnes, pour devenir le vin de tous fait par tous (ce qui n'empêche pas chacun de réserver la fine fleur de la vendange pour en extraire quelques-unes de ces fines bouteilles qu'on boit en fermant les yeux, et où la part du vigneron — ça, c'est du nôtre ! — se reconnaît et se savoure).

Tout cela, c'est l'œuvre d'un homme, l'exemple d'une patiente et rare réussite.

Je suis de Bagnes, moi aussi. Le clocher gris dressé devant la forêt de Montbrun, son ombre a passé bien des fois sur mon regard d'enfant. Là-bas sont mes racines. Il entre, je le sens, dans mon amitié pour Maurice Troillet une part de reconnaissance pour ce qu'il a fait en travaillant sur le vif à la prospérité de cette terre, dont il est parvenu à enrichir le sol et, du même coup, à sauver l'avenir.

Pierre Courthion.

POLITIQUE TERRIENNE

En 1913, première année de notre activité gouvernementale, voici ce que nous déclarions au Grand Conseil, lors de la discussion du programme agricole :

« Si nous demandons quel est le meilleur moyen de marcher vers un progrès plus rapide dans ce domaine, nous devons convenir qu'en agriculture, comme en toute chose, ce progrès dépend de l'instruction. »

Lors de la discussion de la loi sur l'enseignement agricole, nous disions ce qui suit :

« Lorsque nous considérons tout le chemin que nous devons encore parcourir dans la voie du progrès agricole, nous devons faire en sorte de développer, le plus rapidement possible, l'instruction dans toutes les branches de l'agriculture.

Et quand la plaine du Rhône sera transformée, quand les vastes étendues, aujourd'hui incultes, submergées par l'eau, seront rendues à l'agriculture, l'aspect du Valais sera changé. »

Ce souci de transformer un pays dont la grandeur sauvage quasi féodale ne pouvait nous faire oublier la pauvreté et même la misère, ce souci ne nous a jamais quitté depuis. Les problèmes valaisans sont toujours doubles : les uns concernent la plaine, les autres, la montagne ; tantôt il s'agit du Haut-Valais, tantôt de la partie romande du canton ; une industrie naissante s'installe et se développe en quelques petits bourgs tandis que, dans la campagne voisine, un paysannat archaïque cherche sa voie. Combien de nuances dans la politique, de variétés, d'oppositions même dans les intérêts ! Il fallait donc apporter partout des solutions particulières et en même temps réduire les antithèses.

Quelle a été notre idée motrice, la pensée qui commanda tous nos efforts ? La voici : l'âme du Valais est inscrite dans son sol ; entre tant de possibilités, d'œuvres diverses qui sollicitaient notre canton, la tâche essentielle était de passer d'une civilisation paysanne, antique mais périmée, à un jeune Etat agricole, moderne et vivant. Toute direction dif-

férente ou étrangère à cette donnée fondamentale aurait conduit à une erreur. A travers les bouleversements multiples et terribles de notre âge industriel, le pays ne maintiendra son assiette économique, si je puis dire, et sa permanence spirituelle si haute et si digne que grâce à ce capital de santé et de force régulatrice que représente une agriculture puissante.

La foi en nos destinées, voilà notre inspiration ; notre programme était simple tandis que l'œuvre à faire apparaissait immense : du lac à la source du Rhône, il s'agissait d'assainir et d'équiper le pays. La plaine devait être asséchée et les terres, parcelle après parcelle, gagnées à la culture. Nos vergers d'aujourd'hui sont, en partie, d'anciens marécages. Des routes devaient relier la plaine à la montagne afin que sortent de leur isolement les hauts villages. De maigres alpages encombrés d'un bétail souvent chétif et disparate attendaient d'être réorganisés. Après avoir lutté partout contre l'eau dans la plaine, il fallait, par contre, irriguer l'aride plateau afin de le rendre aussi fertile que son âpreté le permettait. Mais n'était-ce pas une belle et noble tâche que d'apporter un peu de bonheur à une race des plus vaillantes et des plus dures qui fût au monde ? Ces offrandes sacrées arrachées à une nature inhospitalière au prix de mille peines, ces vignes conquises sur le rocher même et ces champs de blé les plus élevés de l'Europe, cette geste paysanne éternelle, il fallait que tout cela soit et que tout cela continue. Nos montagnards à la tête épique nous devions les comprendre.

En collaboration avec eux et avec tous, de nouveaux vergers, de nouvelles vignes et de nouveaux champs avec les cultures les meilleures et les plus appropriées ont été plantés ouensemencés : pommes et poires de différentes variétés, asperges et fraises, abricotiers et pêchers. Les troupeaux de bétail et de petit bétail ont été améliorés et des essais divers furent tentés. Les routes sont venues, les bisses ont été agrandis et les tunnels créés.

Mais une fois la production organisée, il fallait songer à son écoulement. Nul ne devait accaparer ces biens et nous devions aussi conquérir les marchés. Voilà le pourquoi de ces associations fraternelles : la Fédération des Producteurs de vins, la Fédération des Producteurs de lait, l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes. Expériences et initiatives ont été encouragées aussi.

Cependant, à toute œuvre, il faut une base, un point de départ sûr. La longue patience de la vie paysanne a sa pierre angulaire dans la formation professionnelle agricole. Les réalisations dont nous retraçons le programme en 1913 et la réussite de 1948 ont leur source ici : la loi sur l'enseignement agricole votée en 1919 et les Ecoles de Châteauneuf et de Viège fondées en 1923 et 1920.

Le rayonnement de ces centres d'instruction et d'expériences renouvela toutes nos méthodes paysannes et favorisa une véritable transmutation des valeurs dans différents domaines. Le premier Directeur est toujours à la tâche et nous lui devons les résultats magnifiques de ces 25 années d'activité. « L'œuvre matérielle est achevée, déclarions-nous lors

de la cérémonie inaugurale du 13 octobre 1923, nous la consacrons aujourd'hui. Nous vous en confions la garde, M. le Directeur Luisier, c'est à vous et à vos collaborateurs qu'il appartient de la faire fructifier. Vous êtes jeune encore, mais nous ne craignons pas de le dire, vous ayant vu à l'œuvre pendant plusieurs années, à la tête d'un important Service de notre Département, que votre enthousiasme juvénile et votre ardeur au travail suppléeront à l'expérience que les années et les difficultés amèneront avec elles.

« Elevé pendant une grande partie de votre jeunesse dans la montagne, vous connaissez notre pays et nos paysans, non point seulement pour les avoir rencontrés quelquefois, mais pour avoir vécu leur vie, au milieu d'eux. Vous savez les comprendre et les diriger dans leur dur labeur. »

Notre confiance était bien placée et nos espoirs se sont pleinement réalisés. Comme il est dit dans l'Evangile, M. Luisier a fait fructifier les talents qui lui ont été confiés. Nous lui exprimons nos remerciements et nos félicitations.

Notre reconnaissance va également à MM. les professeurs et chefs de pratique, qui tous inspirés d'un même zèle et d'un même amour pour la terre, d'une même confiance dans le sol du Valais, ont su inculquer aux élèves et à la population en général, le goût pour le travail de cette terre qui ne les a pas déçus.

Nous pensons aussi à M. l'abbé Crettol qui, depuis quelques années, contribue à l'éducation de notre jeunesse agricole, à la Révérende Sœur directrice

Jeanne Schneller, qui a dû hélas ! nous quitter et que nous aurions aimé voir parmi nous, en ce 25^e anniversaire, pour lui exprimer nos remerciements. En son absence, c'est à la Maison-mère de Menzingen, qui nous a prêté le concours de ses Sœurs dès l'ouverture de l'Ecole, que nous témoignons notre reconnaissance pour le dévouement de ces dernières et le travail qu'elles ont accompli chez nous.

Mais si beaucoup a été fait, il reste toujours beaucoup à faire. Nous devons sans cesse recommencer, sans cesse innover pour durer. Nous voudrions donc en deux mots définir les tâches futures de l'agriculture valaisanne. Elles tiennent tout entières dans cette formule : « Intensification de la production, rationalisation des méthodes de cultures et amélioration de la qualité ». Voici, à côté de l'Ecole et des organisations agricoles, les organes dont dispose l'agriculture valaisanne : un service administratif développé sous la forme de stations agricoles afin que les connaissances techniques puissent être vulgarisées dans le pays parallèlement au développement de l'enseignement ; enfin la sous-station fédérale d'arboriculture ardemment désirée et longtemps attendue, dont la collaboration se révélera particulièrement précieuse.

Le pays est donc équipé et la technique mise au service de l'homme. Tant que la vieille race durera, le pays aussi vivra. Le peuple est à lui-même une éternelle fontaine de jouvence. Il faut y contribuer par nos œuvres.

Maurice Troillet.

LE PAYSAN

Poème

Paysan, je voudrais un chant pour toi qui ne ressemble à nul autre parce que c'est le Poème de l'amour !

Où chercher mon cœur paysan si ce n'est au fond du souvenir, dans un berceau que ma mère abritait sous les javelles ?

L'entendais au bout des blés le chuintement de la faux et des faucilles infatigables ; une abeille bourdonnante promenait sa mouvante flamme d'or ; un coquelicot immense voilait de rouge une partie du ciel ; de loin fraîchissait le murmure du ruisseau — mon sommeil me dissolvait dans la ferveur vibrante de midi.

La terre travaillait, et travaillait mon cœur en silence, et grandissait mon amour ; et germait dans mon sang toute la sève chaleureuse comme elle montait dans les racines et le tronc et les feuilles que le firmament aspirait.

* * *

Paysan, je te retrouve au midi de ma vie.

L'entends tes coups de pioche sur le brisier dans la vigne d'avril, tandis que là-haut sur les étages des pentes on remonte à grands ahans la terre dévalée.

Je te retrouve à la charrue, à la herse, au « geste auguste du semeur ».

Je te retrouve aux mayens de juin tout enrubannés de roses sauvages, tout frissonnants de sonnailles, tout joyeusement embrumés des fumées qui s'échappent des bardeaux.

Je te suivrai plus haut dans la montagne où tu conduis tes troupeaux ; voici que tu te retournes et tu as à tes pieds ton pays comme une barque immense dont les bords démesurés l'empêchent de voir la mer !

Paysan, tu vas redescendre à ta pêche miraculeuse.

Et j'entends comme autrefois la chanson du faucheur à l'aube, des faneuses dans le soleil qui monte, la chanson des râteleuses en cadence un peu hâtive vers le soir parce qu'un petit nuage s'élève à l'horizon...

Mais le foin est rentré ; la glèbe abreuvée se remet à tressaillir ; le seigle balance au long des collines sa chevelure blonde où le froment pique des roses d'or.

Et recommencent de chanter les faucilles de mon enfance ; bientôt je vois la plaine bosselée de javelles dressées comme des fusils paisibles un matin de victoire.

Là-bas les chars grincent sous la montagne du blé qui laisse des épis aux branches des arbres ; mais en haut, sur les parois du pays, les jeunes hommes portent la moisson sur leurs épaules ; l'un d'eux s'est reposé devant une grange, la gerbe dressée derrière son dos ; la jeune fille qui passe s'approche et d'un geste fraternel, essuie la sueur qui lui perlait au front.

La terre dépouillée attend de nouvelles vies.

Ouvre son sein palpitant, tu entendas le battement de ses artères. Donne-lui de nouvelles semences, et bientôt la brise d'automne balancera des vagues vertes ; une autre moisson traversera l'hiver.

Paysan, je descendrai à ta vigne cette année ; j'entendrai le chant des vendangeurs ; je boirai le vin de tes sueurs et de tes peines avec le sang fermenté dans la roche depuis des siècles — depuis que tes ancêtres ont planté la vigne ; et peut-être que dans la joie d'un verre d'amitié nous entendrons leur voix...

* * *

Par le pain et le blé de tous nos jours et toutes nos fêtes, la glèbe endormie sous la neige parlera.

« Paysan, je te connais. Nous avons partie liée !

Le poète n'a chanté que tes joies, et moi je souffre tes peines. J'ai donné un corps et des membres à tous tes ancêtres pour servir une âme qui leur venait du ciel.

Je connais la fragilité du corps et des membres. Je t'ai fait mal aux pieds, mal aux bras, mal aux yeux ; j'ai bu ta sueur et tes larmes ; j'ai recouvert ceux que tu aimais.

Je suis la terre. Je suis le berceau. Je suis le cimetière. Mais je suis la mère qui donne le pain, le lait et le vin.

Je suis dure mais je suis bonne. Je souffre comme toi de la sécheresse, de la pluie, du vent, de la grêle, du gel et de la neige ; mais je souffre plus encore d'être étouffée par des impôts que tu ne peux payer ou vendue à des hommes riches qui me prennent pour le coffre-fort de leur argent.

Paysan de ce pays entre les montagnes, je peux te parler franc, car tu es encore libre et je suis libre !

Ah ! si tu ne m'aimes pas assez,

Si tu penses que je suis dure et mauvaise et méchante, alors écoute cet autre chant qui vient de l'est avec la bise des vastes plaines silencieuses.

Là-bas je ne suis pas libre parce que des hommes m'ont cerclée de fer.

Ils habitaient les villes sonores ; ils ne connaissaient pas les paysans qui me travaillaient et qui m'aimaient.

Ils sont venus avec leurs fusils ; ils ont tout pris dans les maisons, les greniers et les granges ; ont pris les fruits que j'avais donnés à mes enfants et les ont emmenés pour enrichir l'Etat.

Et la famine s'étendit sur la plaine incommensurable ;

Et les paysans languissaient parce que je ne pouvais plus les nourrir ;

Et les maîtres du jour, armés de fouets et de fusils, les forçaient de se courber sur moi jusqu'à ce qu'ils tombaient morts ;

*Et moi, leur mère, je n'étais plus que leur tombe commune, esclave d'hommes esclaves,
eux et moi si profondément malheureux qu'il n'y a pas de nom pour le dire ;
Et les auteurs de la tyrannie appelaient cela liberté !*

* * *

*Ici je suis libre et tu es libre.
Tu es pauvre et je suis pauvre.
Je t'appartiens et j'en suis heureuse.
Dans un raisin qui se dore,
dans un épi qui se balance
brûle tout mon amour,
la joie de ton cœur et de tes yeux !*

*Et je suis pauvre, mais nous sommes riches !
Dans cette aire fermée que partage le Rhône comme une armée de saphirs, je suis la
terre de toutes les saisons et de toutes les années, de toutes les heures et de toutes les latitu-
des ;*

Je suis le visage de la terre où pétillent les ressources de l'âme ;

*Je suis le jardin, le verger,
la vigne, la prairie,
le champ de blé, d'orge ou de seigle,
l'amandier, le cerisier, le pêcher, le pommier,*

*je suis toute cette floraison bleue et rose et blanche
qui danse au mois de mai dans la plaine et sur le coteau ;*

*Je suis toutes ces flammes jaunes, blondes, mordorées, rouges, amarantes, incarnadines
ou cuivrées qui jouent la symphonie des automnes ;*

*Je suis la forêt, je suis le pâturage et l'alpage et le rocher, et la neige éternelle qui ne
sert qu'à peupler de lumière immense les vallons et l'azur ;*

*Je suis la terre totale de l'homme avec le pain, le vin, les fruits, avec le froid et le
chaud, le soleil et l'ombre, les couleurs et les sons et toute la danse multiforme de la beauté ;*

*Et parce que je t'ai épousé dans l'espérance, je t'ai fait tour à tour et ensemble vigne-
ron, jardinier, bûcheron, agriculteur et père ;*

*Je t'ai fait poète pour comprendre la beauté de ma musique et de mes signes, et le sens
de mes joies et le sens de mes douleurs ;*

*Tu es à moi mais je ne suis pas avare ni jalouse ; je sais que Dieu t'a fait de moi et
c'est à lui que je veux te rendre au dernier jour quand ses anges viendront chercher ta pou-
sière à l'ombre de la croix ;*

*Ensemble nous serons glorifiés fidèles quand fleuriront ces nouveaux cieux et cette ter-
re nouvelle où Dieu lui-même essuyera toute larme de tes yeux... »*

* * *

Pardonne-moi, paysan mon ami.

*Je voulais te chanter un cantique d'amour ; c'est la terre elle-même qui l'a chanté dans
mon cœur.*

Marcel Michelet.

L'Évolution de l'agriculture valaisanne

*au cours des trois dernières décennies
1913 / 1948*

35 ans : 2 guerres mondiales sans que notre pays ait connu les dévastations des hostilités ; des crises économiques dont celle de 1930 à 1939 particulièrement grave, une évolution sociale profondément marquée.

La crise nous a introduits dans un dirigisme d'Etat que la deuxième guerre mondiale n'a fait que renforcer.

Les exigences d'un niveau de vie en constantes augmentation et amélioration, la pression d'une fiscalité sans cesse renforcée ont rendu nécessaire, autant que l'accroissement de la population, la recherche de ressources plus amples, toujours plus grandes.

L'agriculture valaisanne a bénéficié de circonstances favorables : les deux guerres extérieures, la relative jeunesse de son orientation

nouvelle, et, pour exploiter ces facteurs, une direction unique, un même conseiller d'Etat durant toute la période. Un véritable chef, apte à discerner l'essentiel, obstiné dans les réalisations, ce qu'il fallait pour vaincre les obstacles dont les moindres n'étaient pas l'incompréhension et la routine. Venu de la campagne, ayant en l'agriculture une confiance absolue, il était l'homme exceptionnel qui rallierait toutes les bonnes volontés pour mettre en valeur la terre valaisanne.

Il faut accorder à ce facteur une importance particulière : l'appui donné par le gouvernement à l'agriculture était indispensable pour maintenir l'équilibre entre les Services administratifs et techniques et les efforts déployés par les praticiens, efforts qu'il fallait soutenir par une législation appropriée.

I. Administration - Technique - Enseignement

L'armature de ce que l'on appelait d'abord le « Service cantonal de l'agriculture » a été progressivement étendue et adaptée. Ont vu le jour successivement le Service de la viticulture, la Station d'industrie laitière et d'économie alpestre, la Station d'arboriculture et

d'horticulture, la Station d'entomologie, la Station de zootechnie, la Station d'aviculture. Les techniciens compétents qui occupent les charges de chefs de ces sections enseignent toutes les branches de l'agriculture. Et, pour couronner l'œuvre gouvernementale et la mar-

quer du signe de l'orientation nouvelle, l'ancienne école pratique d'agriculture d'Ecône a été remplacée par les deux écoles modernes et fort bien équipées de Viège et de Châteauneuf.

Le développement, côté administratif, technique et enseignement, entraînant pour l'Etat de gros sacrifices financiers, ne pouvait se

justifier qu'ayant pour corollaire l'accroissement et l'amélioration de la production.

Une rapide revue montrera que les efforts du gouvernement ont connu un succès qui a dépassé l'attente non seulement des plus sceptiques, mais de ceux mêmes qui étaient résolument acquis au progrès.

II. Législation - Réglementation

Le cadre restreint qui m'est assigné m'oblige à réduire à une nomenclature dépourvue de commentaires les travaux législatifs importants de ce tiers de siècle, se rapportant à l'agriculture.

Pour beaucoup, la simple évocation, par les titres, de ces actes gouvernementaux leur permet de se rendre compte des préoccupations du Conseil d'Etat et du Corps législatif, et leur en rappelle le contenu essentiel.

1. Arrêté du 28 novembre 1913 concernant la réorganisation de l'enseignement agricole dans le canton.
2. Arrêté du 20 février 1914 fixant le mode d'utilisation et de répartition du crédit alloué en faveur de l'arboriculture.
3. Règlement du 27 avril 1915 concernant la loi du 24 novembre 1884 sur l'amélioration du gros et du menu bétail et de l'espèce chevaline.
4. Loi du 17 mai 1919 sur l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture.
5. Arrêtés des 6 mai 1924 et 9 janvier 1926 concernant la formation agricole du personnel enseignant primaire.
6. Décret du 5 mars 1923 concernant la lutte contre le phylloxera et la reconstitution du vignoble.
7. Arrêté du 17 juin 1922 concernant le développement et la protection de l'arboriculture.
8. Arrêté du 29 mars 1927 concernant le développement de l'aviculture.
9. Arrêté du 8 février 1929 concernant l'allocation des subsides pour constructions et installations de laiteries et de fromageries.
10. Loi du 13 nov. 1917 concernant les subventions pour améliorations foncières.
11. Décrets des 19 mai 1917, 22 novembre 1919, 12 mai 1921, 18 février 1922, 30 novembre 1923, 22 mai 1926, 25 mai 1928, 19 novembre 1928, 27 janvier 1931, 17 novembre 1932, 6 juillet 1937, 12 mai 1938 concernant l'assainissement de la plaine du Rhône.
12. Arrêté du 15.1.1930 concernant les Caves coopératives.
13. Arrêté du 1er juin 1937, concernant la livraison, etc., des fruits et légumes.
14. Décret du 25 février 1938 concernant l'organisation de la production et du commerce des fruits et légumes du canton.
15. Arrêté du 8 octobre 1932 concernant la création d'une section d'horticulture à Châteauneuf.
16. Loi du 13 mai 1937 sur les remaniements parcellaires.
17. Loi du 14 novembre 1929 sur l'amélioration des moyens d'irrigation.
18. Différents emprunts pour les routes de montagne et le développement des moyens d'irrigation.
19. Actions de secours en faveur des encaveurs, des agriculteurs dans la gêne, etc.

III. Nouveaux terrains livrés à la culture

La plaine marécageuse aux longs roseaux est un vieux souvenir. Le Rhône dompté après de coûteuses expériences, les techniciens ont trouvé, espérons-le, la formule définitive pour mettre un terme à ses dangereux caprices.

Les premières tentatives d'assainissement des terrains voisins dans la deuxième moitié du siècle dernier, anéanties par l'exhaussement du niveau du fleuve, ont été suivies d'autres, cette fois fructueuses. Les deux guerres,

en forçant le pays à se replier sur lui-même pour son ravitaillement en matières alimentaires, ont déterminé la réalisation d'un vaste programme d'améliorations foncières dont le Valais a largement bénéficié.

Il suffit de rappeler que la plaine Martigny-Sion et celle du Bas-Valais ont fourni environ 7,300 ha. de terres cultivables. Les assainissements dans les vallées latérales portent sur 500 ha. environ. Les sacrifices exigés à ce titre représentent approximativement 25 millions de francs.

L'histoire anecdotique fournirait des détails suggestifs sur l'évolution qui s'est produite. En 1912, on constatait, à l'occasion d'un concours de cultures, que la pomme de terre et le blé pouvaient réussir dans ces sols. C'était une indication que ne manqua pas de mettre en évidence le rédacteur d'un journal agricole.

Dès lors, on a fait mieux. Les jardins fruitiers, les aspergières, les fraisières, les cultures de légumes fournissent aux cultivateurs plus de travail et de meilleures rentes.

IV. Les résultats

La page la plus captivante reste à écrire. Elle devrait donner une idée du labeur intelligent déployé par la population. Ce sera une esquisse brève, une sorte de canevas dont chaque chapitre ferait l'objet de développements qui ne me sont pas permis.

a) Bétail. Elevage. Lait.

Complicées par la coexistence de trois races dans le rayon restreint de notre canton géographiquement fermé, la sélection et l'amélioration des bovins ont cependant fait des progrès très réels. Si la statistique ne montre pas une augmentation du troupeau, ce que devraient permettre les terrains mis en cultures, les améliorations et l'utilisation plus intense des engrais, il est certain que le troupeau de 1948 est de qualité sensiblement supérieure à celui de 1913. Dans la race d'Hérens, en particulier, les sujets d'aujourd'hui sont plus lourds, en moyenne, et la productivité laitière incomparablement meilleure.

Ce qui est la conséquence des efforts patients et soutenus des éleveurs et de la Fédération d'élevage.

C'est dans le domaine de l'utilisation du lait qu'une évolution profonde s'est produite.

Commercialisation dans les centres de consommation, formation des fromagers, cons-

tructions, aménagements, transformations, installations modernes. Les réalisations ne se comptent pas.

Nous sommes cependant fort en retard dans ce secteur important et le programme à accomplir demandera de longs efforts.

A citer : standardisation de la production en vue du marché, suppression d'anachronismes tels que le tour du lait et la pluralité des laiteries dans une même localité, etc.

b) La vigne.

Pour intéresser un nombre de propriétaires très inférieur à celui des producteurs de lait, la vigne est cependant la culture qui assure au canton du Valais les ressources en espèces les plus importantes. C'est à l'intérêt de rentabilité de cette culture fort ancienne qu'il faut attribuer l'accroissement de l'aire du vignoble, de plus de 10 % depuis 1900, et 7 % environ, — 200 ha. de 1916 à aujourd'hui.

Bien que le phylloxera ait fait son apparition en 1906, ce n'est guère que depuis 1916 que la reconstitution a été entreprise systématiquement. A ce jour, le 60 % environ de nos 3360 ha. est pourvu de porte-greffes réfractaires.

Les plants américains, plus robustes, des soins culturaux méthodiquement perfection-

nés, une utilisation intense des engrais, l'irrigation, la lutte intelligemment et minutieusement conduite contre les parasites, insectes et cryptogames, tout cela mis ensemble explique pourquoi la récolte du vignoble valaisan peut être estimée aujourd'hui, en moyenne, au double de celle des années 1910.

Autre caractéristique intéressante : la recherche de la qualité. C'est dans ce but que l'on a systématiquement éliminé les cépages inférieurs, particulièrement dans les blancs. Les plantations nouvelles comportent généralement un même cépage compact, et non plus les assemblages bigarrés d'autrefois, rendant impossible la définition d'un vin au plus fin connaisseur.

On vendange plus tard et plus soigneusement, on vinifie mieux.

L'écoulement ayant posé des problèmes ardu, il fallait y répondre en offrant au marché un produit capable d'affronter victorieusement la concurrence.

c) Arboriculture fruitière.

Avant 1930, notre production totalisait 5 à 8 millions de kg., bon an, mal an. De 1940 à 1947, le chiffre de 30 millions a été dépassé.

Est-il besoin de commenter des données si éloquentes ? Jusque vers 1920, on rencontrait

des vergers en hautes tiges sur les cônes d'alluvions des rivières.

L'extension des plantations en plaine et au coteau est donc récente. Entre 1920 et 1940, des jardins fruitiers se créent en leur formule initiale : pyramides pour poiriers et buissons pour pommiers.

Aujourd'hui, on demande aux jardins fruitiers un rendement rapide et massif. C'est l'ère des cordons verticaux arqués, à gros engagements de capitaux.

Voilà sommairement expliqué l'énorme accroissement de production des dernières années. Et ce serait à se réjouir, si l'horizon ne présentait déjà les premières manifestations de la concurrence étrangère qui poseront, de manière toujours plus incisive, de graves problèmes de vente. Car notre production est chère et tout y contribue, à commencer par le prix des terrains, la fertilisation d'un sol assez pauvre, le climat sec.

Pour le choix des espèces et variétés, pour l'orientation de demain d'une branche qui a conquis l'une des premières places en importance dans l'économie agricole du pays, il faudra se préoccuper de l'écoulement, lequel dépend de l'importation et de l'exportation, de la concurrence étrangère et du goût des consommateurs.

V. Les organisations de producteurs

L'évolution de notre agriculture a produit comme des fruits mûrs des organisations de mise en valeur de nos produits. Les difficultés de ravitaillement de la première guerre mondiale ont suscité la Fédération valaisanne des producteurs de lait, qui, non seulement a résolu le problème de la mise en valeur du lait, mais joué un rôle déterminant dans l'approvisionnement du canton au cours de la guerre dont nous venons de sortir.

Provins a vu le jour un peu plus tard. L'accroissement de la production viticole exigeait de nouveaux et importants moyens d'encavement. De plus, l'organisation coopérative permettait aux producteurs un contrôle sûr de la formation des prix et les libérait de la sujétion des marchands.

Les nombreuses coopératives fruitières sont nées de ce même besoin d'indépendance, de libération, en même temps que de solidarité.

VI. Conclusions

Bien que les chiffres soient souvent rébarbatifs, je ne puis faire grâce de ce tableau :

Années	Personnes occupées dans l'agriculture	% de la population
1910	75,650	60,9
1920	74,593	60,7
1930	67,750	52,6
1941	70,012	49,5

Il faut donc se rendre à l'évidence : malgré la progression très marquée de la production, la population appliquée à l'agriculture a diminué, en nombres absolus, et plus considérablement encore en proportion de la population totale.

Et c'est tant mieux : une production beaucoup plus grande répartie entre un plus petit nombre. Et en même temps, une augmentation des consommateurs. Donc, une vente plus facile au pays.

Il ne faut pas accorder un regret à cette diminution de la population paysanne, ni conclure à l'abandon de la terre. Les 20,000 exploitations recensées dans notre canton, en 1939, se composent **en moyenne générale** de 23 parcelles de 900 m², soit 2 ha. La moyenne de possession de bétail bovin est de moins de 4 unités et de 2 vaches laitières.

Que l'on réfléchisse bien et que l'on dise si le propriétaire de 2 ha. de terres, qui ne peut y pratiquer des cultures particulièrement intensives comme la vigne et le jardin fruitier, peut vivre de son exploitation.

Et s'il doit se déplacer au long des jours sur de nombreuses parcelles, le temps qu'il y consacre est un gaspillage caractérisé.

Ces considérations mettent davantage encore en relief le mérite du gouvernement et de la population agricole du Valais en présence des grands progrès réalisés au cours du dernier tiers de siècle.

Elles ne permettent pas cependant de penser que l'on peut relâcher ou ralentir l'effort. Les conditions de production au Valais sont et resteront difficiles. Le parcellement est une plaie qui mettra longtemps à guérir, même avec les interventions les plus énergiques. Aucune force humaine ne peut rien pour modifier le climat. Mais avec des millions, on aménage les moyens d'arroser.

C'est avec des millions aussi que l'on a réalisé les aides les plus substantielles à la montagne : la création de 350 km. de routes pour la relier à la plaine et d'audacieux travaux pour amener l'eau d'irrigation. A dessein, je ne touche pas le problème des montagnards qui n'ont certes pas été oubliés dans l'action gouvernementale de ces trois décennies. La situation actuelle de ces populations est cependant telle que l'Etat doit s'en préoccuper plus encore que jusqu'ici, plus énergiquement, plus efficacement, avec un programme bien défini.

Le passé que je viens d'évoquer porte de bonnes promesses pour l'avenir. L'agriculture valaisanne, aujourd'hui équipée, mieux comprise et bien guidée, peut affronter sans crainte les difficultés qui ne lui manqueront pas et continuer sa course vers la prospérité.

Cyrille Michelet.



La formation professionnelle agricole

Comment sortir le paysan de sa dure condition ?

Les progrès réalisés dans les métiers et l'industrie dépendent étroitement des découvertes de toute nature, de leur application technique ainsi que de la diffusion des connaissances acquises et des nouveaux procédés de production et de fabrication.

L'agriculture n'échappe pas à ces conditions.

Dans cette évolution incessante, le grand mérite de M. le conseiller d'Etat M. Troillet est d'avoir précisé, chaque fois, les problèmes essentiels qui se posaient à la Terre valaisanne et d'avoir contribué à les résoudre conformément aux besoins et aux possibilités du pays.

Dès son entrée au Gouvernement, tous ses efforts ont d'abord tendu à créer les bases légales permettant de donner à l'enseignement agricole l'essor voulu. Ainsi sont nées les deux Ecoles d'agriculture, une dans chaque partie linguistique du canton.

Déjà au moment où le domaine de Châteauneuf, alors propriété de l'hoirie de Riedmatten, était acquis par l'Etat du Valais, ce magistrat clairvoyant prévoyait la possibilité d'y installer à la fois une école d'agriculture pour la formation de la jeunesse (les hommes de demain) et des stations d'essais destinées à diffuser dans tout le canton les méthodes les plus récentes et les plus éprouvées.

Si ses projets ont été réalisés par la suite, on le doit à son esprit dynamique, à son influence et à sa persévérante volonté.

Il est incontestable que cette vue et cette action d'ensemble ont été décisives dans les transformations opérées par l'agriculture valaisanne pendant ce dernier quart de siècle. La réalisation de ses projets s'est heurtée cependant à des difficultés dont on a de la peine à se rendre compte aujourd'hui. En effet, les conceptions régnant à l'époque sur l'orientation à imprimer à l'économie agricole divergeaient fréquemment des siennes.

Monsieur le conseiller d'Etat Troillet a été le cerveau qui a conçu Châteauneuf et le cœur qui en a assuré l'épanouissement, à tel point que cet Etablissement fait aujourd'hui l'admiration, non seulement des Valaisans, mais de tous ceux qui le visitent.

Le développement de la formation professionnelle de la jeunesse, agricole, les dispositions prises pour mettre au point et vulgariser les procédés de culture et de travail les mieux appropriés à nos conditions sont, parmi tant d'autres, des œuvres à l'actif de M. le conseiller d'Etat Troillet. Ces réalisations font de lui l'artisan de l'intensification de la production agricole valaisanne, intensification à laquelle est lié étroitement le sort de nos nombreuses et laborieuses familles paysannes.

A ce titre en particulier, ce patriote émérite a droit à la reconnaissance de tout le « Haut pays ».

La formation professionnelle dans les métiers

C'est par son génie et sa production de haute qualité que la Suisse, petit pays pauvre en matières premières, peut assurer sa prospérité économique et par là un standard de vie élevé.

Aussi les exigences posées dans les diverses activités, quant à la formation professionnelle, sont-elles de plus en plus strictes.

Les entreprises artisanales, industrielles, commerciales n'utilisent et n'engagent, dans toute la mesure du possible, que des travailleurs possédant de solides connaissances. Le simple manœuvre, voué à des besognes élémentaires, se place inévitablement dans un état d'infériorité. Sa rétribution s'en ressent. Il est évidemment normal qu'un ouvrier qualifié, apte à remplir une tâche toujours plus délicate, soit mieux rémunéré que celui qui n'a consenti aucun sacrifice pour sa formation.

Il y a quelques décades à peine, un chacun, au gré de ses aptitudes naturelles, souvent sans apprentissage sérieux, pouvait ouvrir un atelier ou s'intituler entrepreneur. Aujourd'hui, ne s'installe plus qui veut coiffeur, pâtissier ou même ramoneur. L'exercice du métier est subordonné à des conditions sévères destinées à sauvegarder les intérêts de la profession et de la collectivité.

Pour atteindre le degré voulu de capacité, une préparation systématique et adéquate est absolument indispensable. Cette formation professionnelle fait l'objet d'attentions vigilantes de la part des autorités et des corps de métier constitués.

La loi fédérale du 26 juin 1930, sur cette matière, concerne essentiellement les activités relevant de l'artisanat, de l'industrie, des transports, du commerce et des branches économiques similaires.

Elle a fait faire un pas de géant à une question qui préoccupait depuis longtemps ces milieux. L'ordonnance d'application précise que la loi ne se rapporte pas à l'agriculture. C'est donc intentionnellement que le législateur a laissé de côté, à l'époque, la formation professionnelle paysanne. L'affaire n'était pas suffisamment mûre pour être généralisée selon le cycle envisagé.

Dans l'artisanat, en effet, le premier échelon est cons-

titué par l'apprentissage. Celui-ci a une durée de 3 à 4 ans et doit être complété par des cours spéciaux. Il aboutit aux examens de capacité. Puis, après plusieurs années d'activité, l'ouvrier qualifié peut concourir pour obtenir son titre de maîtrise et accéder ainsi à la direction d'une affaire.

Seules les entreprises, dont le patron ou un chef ouvrier est en possession de cette distinction, peuvent recevoir des apprentis.

La formation professionnelle est-elle nécessaire en agriculture ?

Il fut un temps, pas très éloigné encore, où, dans beaucoup de milieux paysans de chez nous, on entendait couramment dire : « On en sait toujours assez pour rester à la campagne ». Le garçon le mieux loti au point de vue intelligence était envoyé « aux études » et les autres exploitaient leurs lopins de terre selon les usages locaux, ou bien couraient les chantiers comme manœuvres, ou encore cherchaient un emploi dans l'hôtellerie. Ajoutons cependant que ce n'était pas toujours le gars aux études qui « tournait » le mieux.

A cette époque, il est vrai que les produits de la ferme servaient dans une très forte proportion à l'entretien de la famille. C'est encore le cas du reste dans certaines de nos régions de montagne. Une infime fraction de la production étant destinée à la vente, on sentait moins la nécessité d'exploiter rationnellement les biens.

Avec l'augmentation, la multiplication des besoins et la modification du genre de vie, le régime de nos exploitations agricoles s'est complètement modifié. On est obligé de produire toujours plus pour le marché, c'est-à-dire de monnayer les produits obtenus. Mais par le fait même, l'agriculture est soumise, de façon croissante, à la concurrence étrangère et elle doit être armée pour y faire face.

Sans doute, au même titre que l'artisan et l'industriel, le paysan doit pouvoir bénéficier de mesures constitutionnelles spéciales pour sa protection lorsque les conditions de lutte deviennent par trop inégales. Mais, comme eux aussi, il doit trouver dans ses propres ressources les moyens de parer efficacement aux difficultés.

Pour triompher il faudra, dans l'avenir plus que par le passé, faire preuve d'habileté professionnelle. Cela devient une condition indispensable à la réalisation d'un revenu familial satisfaisant, surtout sur les petites exploitations agricoles qui sont le nombre chez nous.

Etre paysan capable n'est pas aussi simple qu'on le croit encore communément.

L'agriculture est une des branches qui exige les connaissances les plus diverses et les plus approfondies.

Elle dépend, plus que toute autre activité, de conditions naturelles changeantes auxquelles il importe de s'adapter constamment.

La production végétale et animale ne relève pas seulement des lois de la physique et de la chimie, mais bien plus encore de la biologie. Cette science a fait des progrès énormes ces dernières années et toute la technique agricole moderne en est fortement influencée.

L'agriculteur ne peut plus ignorer aujourd'hui quels sont les phénomènes fondamentaux qui se passent dans le sol, soit qu'ils touchent à sa structure, à sa composition ou à sa vie microbienne.

Compte tenu des besoins des plantes, il doit déterminer le genre et les quantités des engrais à appliquer. Les cultures à développer, leur rotation, les méthodes de travail à adopter, la lutte contre les parasites, les procédés de récolte et de conservation sont tout autant de problèmes qui se posent, à chaque saison, avec des données nouvelles, et qu'il convient de résoudre sous l'angle de la rentabilité.

L'élevage et l'alimentation rationnels du bétail, la pratique de la sélection, l'amélioration des aptitudes des animaux, la transformation des produits et leur acheminement sur le marché dans une forme convenable, toutes ces opérations et celles qui leur sont connexes ne peuvent plus se pratiquer avec un plein succès sans être en possession d'un bagage de connaissances appropriées, constamment révisées.

En définitive, les capacités de l'agriculteur doivent être telles que, sans trop de peine, il puisse adapter rapidement, avec avantage, sa production aux conditions changeantes du marché, et réaliser sur l'exploitation un revenu aussi constant et élevé que possible.

Sous l'influence des événements, de la guerre en particulier, on se rend compte qu'il est nécessaire de revaloriser le métier de paysan, d'augmenter l'intérêt et la considération pour une activité dont dépendent, pour une large part, l'existence matérielle et surtout les forces morales du pays. La conduite d'une exploitation agricole a des exigences qui vont s'accroissant.

Il ne peut plus être question de maintenir le train-train patriarcal d'autrefois. Lorsqu'il s'agit d'écouler des produits d'une qualité toujours plus élevée afin de

mieux soutenir la concurrence et cela sans perte évidemment, si ce n'est avec profit, on saisit vite qu'il faut être versé dans sa branche.

La formation d'agriculteurs qualifiés

Pour être forte et en mesure de faire face aux difficultés, pour conserver le rang qu'elle mérite sur le plan économique et social, — ses dirigeants l'ont reconnu depuis longtemps déjà —, l'agriculture doit, elle aussi, accorder toute sa sollicitude à la formation professionnelle.

Celle-ci comporte deux phases : l'une relative à l'acquisition des connaissances propres à la profession, ce qui fait l'objet d'un enseignement dit théorique, l'autre se rapportant à l'entraînement méthodique des opérations manuelles afin d'atteindre l'habileté nécessaire.

L'importance relative qu'il faut accorder à l'instruction ou à l'exercice pratique dépend tout d'abord de la profession, puis, dans celle-ci, du rôle que le travailleur remplit.

Il est clair que les connaissances devront être d'autant plus développées que l'individu a la responsabilité de l'organisation et de la direction d'une entreprise, que sa tâche est plus variée et plus complexe et la production plus importante.

Depuis nombre d'années déjà, les pouvoirs publics consentent de gros sacrifices en faveur de l'instruction professionnelle agricole et notre pays n'a rien à envier à ses voisins dans ce domaine.

C'est ainsi que fut fondée, il y a exactement 75 ans, la section agronomique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.

Cette haute Ecole forme des techniciens de valeur dont l'influence heureuse et avisée se fait sentir dans notre pays et au delà de nos frontières. A côté de leurs nombreuses activités, les ingénieurs agronomes se consacrent notamment à l'enseignement dans les Ecoles d'agriculture. Ces institutions sont actuellement répandues partout et constituent le centre de gravité de la formation professionnelle agricole.

Le Valais a fait de louables efforts pour la formation de la jeunesse paysanne. Avec le concours de la Maison du Grand-Saint-Bernard, il a ouvert à la fin du siècle passé une Ecole d'agriculture sur le Domaine d'Ecône, propriété de l'Hospice. Cela ne pouvait être évidemment qu'une solution transitoire. Après quelques années du reste, cet Etablissement se révéla trop exigü. Les éléments qui en sortirent contribuèrent déjà d'une façon fort appréciable au développement agricole de la vallée du Rhône et démontrèrent la nécessité de généraliser dans la mesure du possible la formation professionnelle. C'est une tâche à laquelle se voua tout particulièrement M. le conseiller d'Etat Troillet.

C'est à son nom qu'est attachée la loi du 17 novem-

bre 1919 sur l'organisation de l'enseignement professionnel de l'agriculture aux jeunes gens et aux jeunes filles. Cette loi permit notamment la création définitive de 2 Ecoles d'agriculture : l'une à Viège en 1920 et l'autre à Châteauneuf en 1923.

Depuis bientôt vingt-cinq ans, une quinzaine de diplômés du Haut-Valais et 40 à 50 du Valais romand quittent chaque printemps nos écoles d'agriculture pour se lancer dans la pratique.

Les méthodes de vulgarisation de la science agronomique utilisée dans nos Ecoles d'agriculture ont fait leurs preuves. Les progrès énormes réalisés dans le pays en sont la confirmation éclatante.

Les Ecoles d'agriculture ne peuvent cependant à elles seules assurer une formation générale des jeunes terriens pour la raison primordiale qu'elles ne sont pas en mesure de les recevoir tous. En Valais, il y a plus de 500 exploitations qui changent de mains chaque année. Par ailleurs, en plus des connaissances acquises dans les cours, il faut plusieurs années d'application pratique pour posséder le métier bien en main.

Il n'y a pas lieu d'insister ici sur la nécessité de former des élites paysannes. On sait la force qu'elles représentent pour le pays.

Les efforts considérables accomplis jusqu'à présent dans cette direction ont eu les plus heureux effets.

Mais il semble qu'actuellement le moment est venu d'entreprendre aussi, systématiquement, la formation pratique dans l'agriculture, comme c'est le cas pour les autres métiers.

Déjà les horticulteurs suisses soucieux de défendre leurs intérêts particuliers se sont prévalus du caractère industriel et commercial de leurs entreprises pour demander à se mettre au bénéfice des dispositions de la loi fédérale du 26 juin 1930 sur la formation professionnelle dans les métiers. C'était du même coup consacrer la profession de jardinier et la mettre sur un pied d'égalité avec l'artisanat.

Aussi, depuis 1939, l'apprentissage dans l'horticulture est-il régi par un règlement fédéral. Il peut être effectué dans l'une des activités suivantes :

- a) FLORICULTURE : cultivateurs de plantes en pots et de fleurs coupées ;
- b) PEPINIERISTES ARBORICULTEURS ;
- c) MARAICHERS ;
- d) PAYSAGISTES : chargés de la création et de l'entretien des jardins d'agrément ;
- e) TRAVAUX GENERAUX DE LA PROFESSION, c'est-à-dire jardiniers, dans son sens usuel.

Au bout de trois ans, sa formation étant terminée, le jeune homme est admis à l'examen de fin d'apprentissage, et, si celui-ci est passé avec succès, il obtient un certificat fédéral de capacité professionnelle. Ces conditions remplies, l'intéressé peut se présenter à l'examen de maîtrise.

En vertu des dispositions légales sur la matière, le titre de jardinier, de maraîcher, de floriculteur ou de pépiniériste-arboriculteur professionnel n'est reconnu qu'aux personnes en possession du certificat fédéral de capacité d'horticulture.

Nous n'en sommes pas encore là dans l'agriculture, mais tous les efforts tendent aujourd'hui à mettre sur pied un statut analogue. Déjà en 1940, la Division fédérale de l'agriculture avait chargé l'Association suisse des professeurs d'agriculture et des ingénieurs agronomes d'étudier le développement de l'enseignement agricole et de faire des propositions quant à la formation pratique paysanne.

Les importants travaux qu'elle a présentés ont permis d'élaborer le chapitre de la loi concernant la formation professionnelle agricole et qui est incorporé dans le nouveau projet de loi fédérale sur l'agriculture.

Ce projet consacre les dispositions actuellement en vigueur prises par les deux fédérations d'agriculture de la Suisse romande et de la Suisse alémanique pour obtenir le certificat de capacité.

Telle que conçue, la formation professionnelle paysanne comprend trois étapes. La première a trait à l'APPRENTISSAGE AGRICOLE. Dans la règle, celui-ci débute à la sortie de l'Ecole primaire. Il s'effectue de 15 à 18 ans, en tous cas avant l'Ecole d'agriculture. Il dure deux ans. Pendant cette période, le jeune homme reçoit un enseignement élémentaire donné dans les cours post-scolaires agricoles. La seconde étape s'effectue en quatre ans, à partir de 18 ans. Elle comporte une formation théorique et pratique, si possible avec passage dans une Ecole d'agriculture et se termine par l'examen de CAPACITE PROFESSIONNELLE agricole. Finalement le candidat accède au degré supérieur et fait ses preuves en se soumettant aux examens de maîtrise.

Afin d'assurer l'application des mesures prises jusqu'à ce jour dans cet ordre d'idées, le Conseil d'Etat a créé dans le courant de l'été 1947 un Office cantonal pour l'apprentissage agricole.

La tâche de cette instance consiste à faciliter la formation pratique des jeunes agriculteurs et à organiser les examens professionnels paysans.

Les premiers examens de fin d'apprentissage ont eu lieu en Valais le 18 octobre 1947 à l'Ecole cantonale d'agriculture de Châteauneuf. Cinq jeunes gens se sont présentés à ces épreuves et les ont subies avec succès.

Nos jeunes campagnards ont aujourd'hui tout en main pour acquérir à peu de frais la formation qui

est requise. A eux de tirer le meilleur profit des moyens nombreux que les pouvoirs publics et les organisations agricoles mettent à leur disposition.

Il nous plaît, en terminant, de placer la question sous son angle moral. Nous ne saurions mieux le faire qu'en rappelant les paroles du Pape Pie XII s'adressant à un cercle d'agriculteurs auxquels il avait accordé audience :

« Plus que les autres, vous vivez en contact permanent avec la nature ; contact matériel, du fait que votre vie se déroule dans les lieux encore éloignés des excès d'une civilisation artificielle et qu'elle est tout entière occupée à faire surgir des profondeurs du sol, sous le soleil du divin Père, les richesses abondantes que sa main y a cachées ; contact aussi hautement social, parce que vos familles ne sont pas seulement une communauté de consommation de biens, mais encore et surtout une communauté de production.

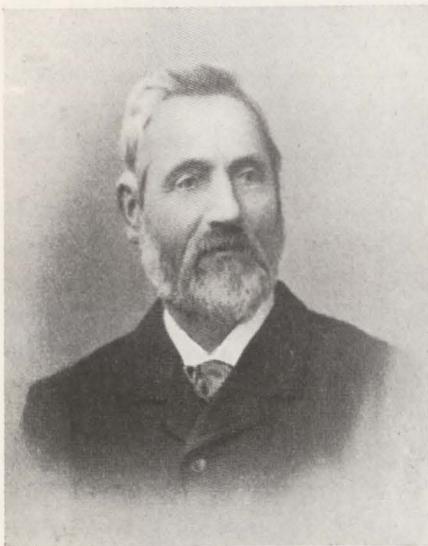
« A vous donc, il appartient de prouver que l'agriculture, précisément à cause de son caractère familial, n'exclut pas les réels avantages des autres formes d'exploitation et en évite les inconvénients. Soyez des serviteurs conscients et actifs de la glèbe natale, laquelle doit toujours être exploitée comme il convient, mais non épuisée. Montrez-vous des hommes réfléchis, parcimonieux, ouverts au progrès. Nous savons bien à quel point pareil idéal fait souvent défaut. Souvent ce défaut provient de la faute des parents qui font travailler trop tôt leurs enfants et négligent leur formation spirituelle et leur éducation, ou encore du manque d'instruction scolaire et surtout professionnelle. Il n'est pas, en effet, d'erreur plus préjudiciable que de croire que le cultivateur des champs n'a pas besoin d'une culture sérieuse et spéciale pour accomplir, au cours de l'année, les travaux infiniment variés de chaque saison.

« La terre est la grande blessée, la grande malade. Penché sur elle, non comme un esclave sur la glèbe, mais comme le praticien sur le lit du patient, le cultivateur lui prodigue ses soins avec amour. Mais l'amour, si nécessaire qu'il soit, ne suffit pas. Pour connaître la nature et, pour ainsi dire, le tempérament de sa parcelle de terre, parfois si différente de celle de son voisin immédiat, pour découvrir les germes qui la gâtent, les rongeurs qui viendront la creuser, les vers dévorer son fruit et l'ivraie infester les blés mûrs, pour trouver les éléments qui lui manquent, pour choisir les cultures successives qui l'enrichiront dans son repos lui-même, pour tout cela et pour bien d'autres choses, il faut des connaissances vastes et variées. »

Albert Luisier.

Une première étape: *Ecône*

Modeste domaine, étalant ses vergers et ses champs sur le cône de déjection formé par les alluvions d'un torrent dont les irrptions lui ont causé au cours des siècles des destructions répétées, *Ecône* revendique l'honneur d'avoir hébergé la première école d'agriculture fondée en terre valaisanne.



*De la Pierre,
conseiller d'Etat*

Ecône est le nom actuel d'une ferme achetée de noble Pierre de la Tour, seigneur de Châtillon, par l'Hospice du Grand-Saint-Bernard en 1302. A l'époque de la fondation de son école, le domaine d'*Ecône* était administré par un régisseur, en la personne de M. Nicolas JULMY, ancien élève de l'institut agricole de Lausanne et déjà familiarisé avec les exploitations agricoles du Valais.

Les autorités supérieures du canton caressaient depuis quelque temps le projet de créer un établissement d'enseignement agricole — projet né d'un mouvement général en faveur de l'agriculture, qui au siècle dernier s'était manifesté dans la Suisse entière et avait atteint le Valais. Le domaine d'*Ecône* parut offrir les conditions désirées pour devenir la ferme-école du canton. La fondation de l'établissement sera l'œuvre de M.

de la Pierre, à l'époque chef du Département de l'Intérieur. L'éminent homme d'Etat, assuré des services que pourrait rendre au pays l'enseignement de méthodes rationnelles en agriculture, multiplia les démarches auprès de ses collègues du gouvernement et auprès de la Maison du Grand-Saint-Bernard, jusqu'à ce qu'il put voir l'aboutissement de son initiative. En séance du 3 juin 1891, le Grand Conseil approuvait à l'unanimité la création d'une école pratique d'agriculture à *Ecône*.

On avait renoncé à l'idée d'une ferme-école, c'est-à-dire d'une école exclusivement pratique: seule une école avec enseignement moitié théorique et moitié pratique, paraissait répondre aux besoins réels du Valais.

Le vote du Grand Conseil comportait la ratification d'une convention passée entre le Conseil d'Etat et la Maison du Grand-Saint-Bernard, laquelle déterminait les conditions d'admission des élèves, de nomination des professeurs, le programme de l'école, les prestations respectives de l'Etat et de la Maison du Grand-Saint-Bernard: l'Etat nommant et payant les professeurs, avec l'aide déjà promise d'un subside de la Confédération; et la Maison du Grand-Saint-Bernard fournissant les locaux pour les classes, et, pour la pratique, la campagne avec les écuries de la ferme.

La durée de cette convention fixée d'abord à dix ans fut portée à vingt ans à la demande du Grand Conseil.

Ainsi créée, l'École pratique d'agriculture d'Ecône inaugurait ses cours le 25 janvier 1892 : 14 élèves s'étaient présentés et cinq maîtres se distribuaient les différentes branches de l'enseignement. Modeste début dans des locaux exigus, pendant que s'achevaient les constructions projetées.

La durée des études avait été fixée à deux ans et un cours préparatoire de langue française, d'une durée de trois mois, avait été prévu pour les élèves de langue allemande désireux de suivre les cours agricoles. Ce cours jugé tout aussitôt insuffisant fut porté à une année.

PROGRAMME. — Le programme d'enseignement agricole comportait l'enseignement théorique et pratique de la plupart des branches de l'agriculture et des matières connexes : notions préliminaires de physique et de chimie, de minéralogie et de botanique ; génie agricole ; économie rurale ; comptabilité, économie alpestre et industrie laitière ; arboriculture, horticulture, viticulture, apiculture et sylviculture ; agriculture générale et cultures particulières ; zootechnie et élevage du bétail ; instruction religieuse et civique, leçons de français, d'arithmétique, de géométrie et d'arpentage.

Ce qui a caractérisé d'une façon très particulière l'enseignement donné à l'École d'Ecône a été incontestablement la grande part réservée à la formation générale. Avant de former des techniciens, on a voulu y former des hommes, aptes à remplir un rôle social dans le milieu paysan. Et ceci explique pour la plus grande part, croyons-nous, le rayonnement qu'eut Ecône, avec ses modestes moyens techniques, dans nos campagnes valaisannes, ainsi que la valeur de véritables personnalités formées à son école.

ORGANISATION. — Les élèves, pour qui le réveil sonnait tous les jours de l'année à 4 heures et demie, étaient répartis en deux classes qui alternaient pour les leçons théoriques et pratiques. En hiver, la théorie et la pratique se partageaient exactement le temps par la moitié. Tous les jours ouvrables, pour chaque classe, par rôle d'alternance, une demi-journée était consacrée à l'étude et aux leçons théoriques, l'autre demi-journée aux travaux pratiques. En été, les cours théoriques étaient réduits au quart de leur durée de l'hiver.

L'école comprenait des salles d'études pour les deux classes de ses élèves, un laboratoire de chimie, un local pour le musée une chapelle ainsi que les locaux nécessaires pour l'internat. Le domaine mis à sa disposition était de 27 ha. 32 a. et comprenait deux étables juxtaposées pouvant contenir de 25 à 30 têtes de bétail ; une porcherie lui fut par la suite annexée.

PERSONNEL ENSEIGNANT. — Le nombre des professeurs et chefs de pratique avait été prévu à un chiffre restreint. Le personnel enseignant devait être, d'après l'acte de fondation, composé d'un directeur, chargé de la direction générale, de la comptabilité, de la correspondance, et de quelques surveillants également professeurs et d'un conducteur des travaux. Dès la première année toutefois, le besoin d'augmenter le personnel s'était révélé comme urgent. En 1913, il était formé d'un directeur qui assumait également la charge de professeur d'instruction religieuse et d'apiculture, d'un directeur technique qui enseignait les branches agricoles et de neuf maîtres auxiliaires, parmi lesquels étaient choisis les chefs des cultures maraîchères et fruitières.

Présidée, l'année de sa fondation, par le chanoine Maret, l'école eut ensuite successivement à sa direction : le chanoine Favre, naturaliste connu, le chanoine Duc, cachant sous une

grande modestie une non moins grande compétence dans les questions agricoles, le chanoine Rey, particulièrement aimé des élèves, le chanoine Borter, originaire du Haut-Valais, oncle vénéré de Son Excellence Mgr l'actuel évêque de Sion. Le chanoine F. Nanchen présida une année seulement les destinées de l'école pour laisser ensuite la place au révérend Frère Emile Pellouchoud, ancien élève des Ecoles d'agriculture théorique de Pérolle (Fribourg), de viticulture de Praz (Vevey) et d'horticulture de Genève. Depuis de nombreuses années professeur



Domaine d'Ecône (1948)

à l'école, ce dernier fut incontestablement la figure la plus représentative de l'établissement. Son nom reste attaché au prodigieux développement de l'arboriculture valaisanne.

Parallèlement à cette première direction, la direction technique de la ferme-école passait au cours de ses 30 ans d'existence des mains de M. Nicolas Julmy à celles de M. Jules Rézert, de Briancourt (France), puis de M. F. de Gendre, de Fribourg, et enfin de M. Dr Wuilloud, plus tard professeur au Polytechnicum fédéral de Zurich.

ADMISSION DES ELEVES. — L'école, de par son acte de fondation, ne recevait que des élèves internes âgés de 16 à 25 ans. Les postulants devaient subir un examen d'admission sur les matières exigées pour l'émancipation de l'école primaire.

Le prix de pension, fixé d'abord à 250 francs, put être ramené bientôt à 50 francs grâce aux bourses diverses instituées en faveur de l'école.

Le maximum d'élèves prévu, arrêté à 20, fut atteint et dépassé dès la deuxième année de la fondation de l'école. En 1908, on tenta une réorganisation de l'établissement afin de rendre l'enseignement agricole plus accessible aux jeunes paysans, très souvent ouvriers indispensables à leur famille durant la bonne saison. On organisa dans ce but des cours pure-

ment théoriques d'hiver, mais qui ne produisirent point les bons fruits escomptés. Ces cours furent supprimés après deux ans. On prit le parti de faciliter plutôt l'accès de l'école annuelle, en abrégant d'un semestre (le second semestre d'été) et en réduisant à la durée de 18 mois, les cours réguliers complets commençant vers la mi-novembre pour se clôturer, après trois semestres, vers la mi-mai. Cette modification semble avoir été grandement goûtée du public puisque immédiatement le nombre des élèves s'est considérablement accru.

Très tôt, l'Ecole d'Ecône rayonna son action dans les différentes régions du canton. Le personnel enseignant organisa de bonne heure dans diverses localités, des conférences et des cours populaires sur l'élevage du bétail, sur les engrais, sur la taille des arbres et la viticulture. Ces cours consistaient en des leçons surtout pratiques de trois à quatre jours, données pendant trois années consécutives, au bout desquelles un diplôme était délivré aux auditeurs qui témoignaient de connaissances suffisantes.

Comme ombre et lumière, nous avons relevé le succès de l'école dû surtout à la formation générale donnée à ses élèves dans un esprit de sérieuse émulation et à un enseignement des mieux adaptés aux conditions de l'époque. Par contre, moins la dualité dans la direction que peut-être sa double dépendance à l'égard de la Maison du Grand-Saint-Bernard d'une part et de l'Etat d'autre part auxquels elle devait s'en référer dans toutes ses initiatives, semble avoir été le point faible de l'organisation de l'établissement.

C'est avec cette physionomie bien caractéristique qu'Ecône remplit durant trente ans une mission éminemment utile au pays. Ecône a sa place à l'origine du magnifique essor de l'agriculture valaisanne manifesté au début de ce siècle. Ses élèves lui ont fait honneur, et, devenus assez souvent des personnalités influentes dans leur milieu, ils lui restent aujourd'hui encore son plus beau témoignage.

L'œuvre cependant avait grandi et Ecône n'abritait plus qu'avec peine tous ses services. Son école avait permis aux autorités supérieures de mûrir un projet de plus grande ampleur et, l'an de grâce 1922, elle pouvait transmettre le flambeau.

Chne R. Berthod.



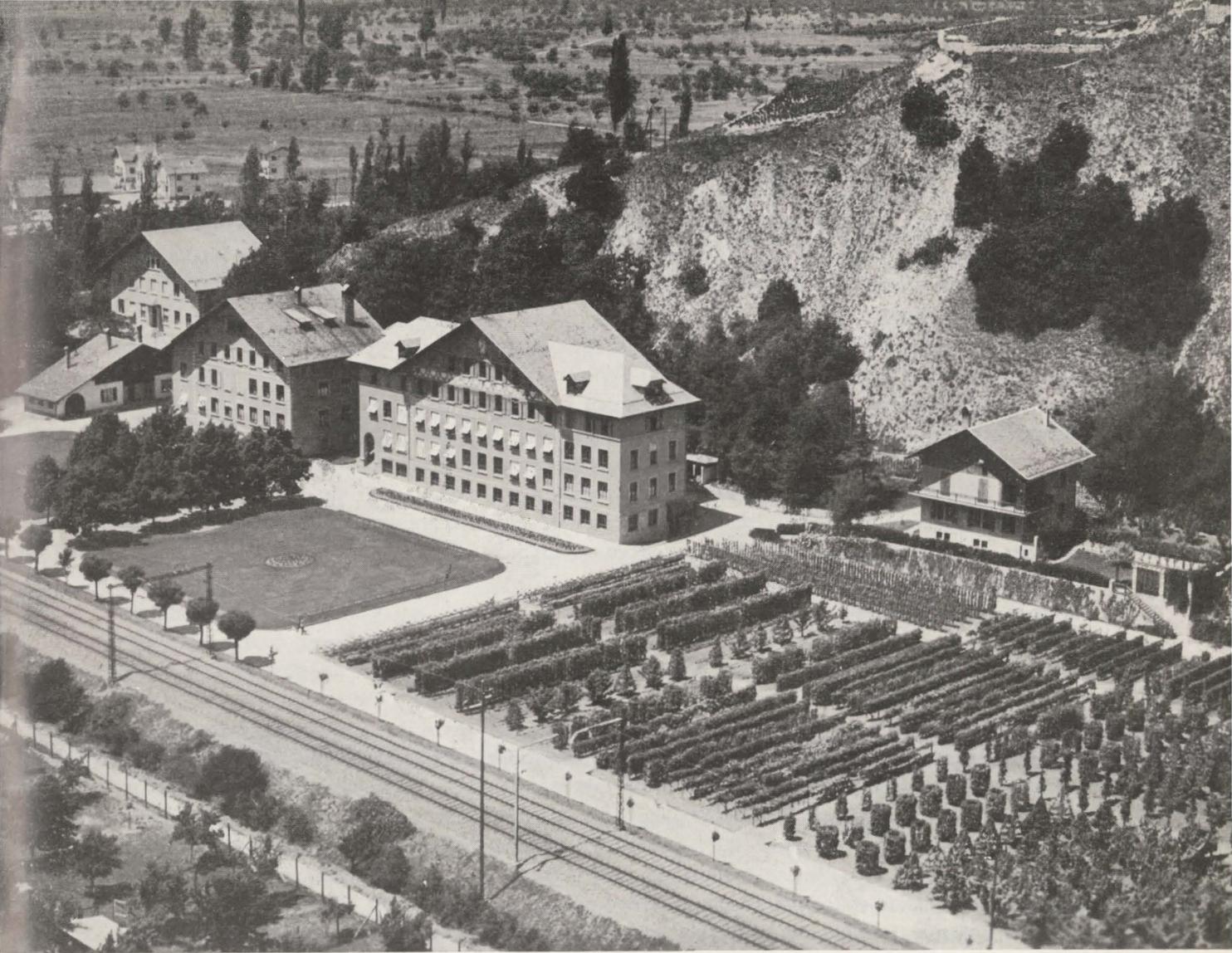
CHÂTEAUNEUF

Promission

Je soussigné, M. le Maire de la Ville de Châteauneuf, en vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal le 15 Mars 1900, et en exécution de la loi du 10 Mars 1900, autorise le présent acte de promission.

En Châteauneuf, le 15 Mars 1900.

M. le Maire, *[Signature]*



PRÉSENTATION

Châteauneuf! Nom que l'on pourrait croire prédestiné, puisque plusieurs localités de France aux crus renommés le portent — Châteauneuf-du-Pape!

La monarchie française avait son haut lieu: le palais de Versailles et ses jardins. Plus modestement, notre agriculture valaisanne a son école et ses jardins à Châteauneuf.

Un écrin précieux embellit la plus belle perle. Châteauneuf, qui n'aurait pu être qu'un temple de la technique et un palais du pratique, est de plus une véritable réussite artistique et une terre de beauté.

L'emplacement seul est une merveille, et laisserait presque croire que nos députés, qui l'ont voté, sont tous un peu poètes! Qui le sait?

Châteauneuf se trouve à distance respectueuse de notre belle capitale, au pied d'une de ces collines qui donnent tant de cachet au Valais central. A l'orient le regard va jusqu'au Bietschhorn, géant massif et élégant, et l'on devine la grande vallée qui remonte jusqu'aux sources du Rhône : c'est le Haut-Valais, berceau de nos libertés, l'âpre terre où résonne le Ja (et parfois le Nein!) comme dirait Dante. De l'autre côté la vue s'ouvre sur le Bas-Valais, ses coteaux et ses villages qui descendent jusqu'au Bleu Léman. En face et derrière soi, nos magnifiques montagnes.

Les vastes bâtiments présentent au visiteur leur façade, décorée de vives et fraîches couleurs. La commodité ne nuit en rien à l'élégance, et doit donner aux élèves le goût du beau, et faire revivre, si possible, ces décorations qui, autrefois, égayaient nos chalets et nos maisons et que l'on a malheureusement trop négligées depuis un certain temps.

La vigne, « reine du pays », comme le dit une nouvelle chanson, n'est pas bannie de ce domaine républicain. Elle se prélassé en de magnifiques parchets, et ses coteaux brûlants mûrissent des crus puissants, qui font apprécier aux dégustateurs émerveillés la proximité de la halte de chemin de fer ou de leur voiture personnelle!

Et si nous allions faire un tour à la ferme? Ne manquez pas l'occasion — unique — de voir les crèches de l'Etat! Les vaches de la race d'Hérens, au poil lustré, au regard vif, sont toutes de nobles lignées, et vous dévisagent avec curiosité. Quant aux compagnons de saint Antoine, roses et propres avec leur queue en tire-bouchon (quoi de plus normal dans ce pays de bonnes bouteilles), s'ils ne font pas grand'chose, ils font du lard!

Et n'oubliez pas de donner un coup d'œil et même deux au sud de la voie du chemin de fer, au parc avicole, district franc réservé à la volaille. Il faut avoir une fois accompagné des écoles primaires en promenade, pour savoir que ce qu'il y a de plus intéressant sur la ligne du Simplon, de Sierre à Martigny, ce sont les poussins de Châteauneuf! C'est tout juste si les garçons ne sautent pas par les fenêtres du wagon! Rien ne vaut — pour eux et pour d'autres — le spectacle de ces milliers de petites boules jaunes, pépientes, vivaces, les poussins;... et les poulets et les poules qui se préparent, soit à une illustre fin gastronomique, soit à une fructueuse carrière de pondeuse, sous la surveillance de splendides coqs irascibles, mais chevaleresques!

Le champêtre abandon de la nature alpine a son charme; le jardin fruitier nous offre l'aspect non moins enchanteur de la nature ordonnée et systématisée. Le curieux sera frappé par la variété des formes des basses tiges surtout: c'est à croire que tout est possible à nos acrobates — pardon! à nos artistes du sécateur!

Le poète, ou tout simplement l'ami de la nature, sera frappé par les couleurs. Vraiment, des quatre saisons, c'est à celle qui fera le mieux. L'hiver, austère et sobre, fait davantage ressortir l'ordre de ces centaines d'arbres alignés comme des soldats au garde-à-vous, tous numérotés et étiquetés, tous pourvus d'un état civil. Le printemps et l'été commençant jettent à pleines mains les fleurs et la beauté: les millions de pétales semblent une neige légère, et l'on entend frissonner la musique divine des abeilles. Puis les branches se courbent sous le poids des fruits mûrs, c'est la maturité, c'est la récolte, et toutes ces poires, toutes ces pommes, serrées sur les tiges ployées évoquent un paradis terrestre — sans serpent. Puis, tandis que les caisses remplies s'en vont vers vos tables, tandis que les abominables hommes pratiques — nécessaires et indispensables, hélas! se penchent sur leurs colonnes de kilos et de francs, l'automne arrive, et c'est un dernier flamboiement de couleurs, un incendie magnifique et fugace: le chant d'adieu d'une nature qui se meurt. Mais les feuilles tombent sous le vent du nord, la neige commence à blanchir les sommets, voici les élèves qui viennent de la montagne et de plaine, grands garçons et belles filles avec leurs malles et leurs panières:

Valais, c'est ta jeunesse qui vient, ton espoir, ton avenir. Châteauneuf n'est pas seulement un domaine, mais une école, pas seulement un jardin-fruitier, c'est surtout une pépinière d'hommes jeunes et de jeunes filles :

« Quelle magnifique raison, s'écriait déjà en 1923 M. le Dr Wuilloud, de nous attacher » à cette maison, parce que, elle et le pays ne font qu'un, et que rien ne nous est plus cher » que la grandeur de notre rude et austère patrie. »

Le domaine de Châteauneuf fut longtemps un paradis de grenouilles, une de ces nombreuses propriétés de la plaine du Rhône, où ne poussaient que des joncs, des saules rabougris, dominés par quelques maigres peupliers. La vigne, avec ses murs en pierres sèches si caractéristiques, avait pris en partie possession de la colline, mais la plaine était dans un triste état, et le voyageur curieux y aurait peut-être croisé « le héron au long bec emmanché d'un long cou » de ce bon Monsieur de La Fontaine.

Au bord des rochers de Châteauneuf, derrière l'Ecole, existe encore l'ancienne limite entre les sept dizains et le reste du Valais. C'est sans doute à cette position-frontière que Châteauneuf doit son seul jour de triste célébrité dans l'histoire valaisanne : le 17 mai 1798. L'aile gauche des patriotes occupait la colline de Châteauneuf, le Rhône et ses marais rendaient tout mouvement tournant impossible. Le gros de l'attaque eut lieu contre Chandolin de Savièse et la colline de Montorge. Les Français du général Lorge, progressant le long de la route cantonale et appuyés par de l'artillerie, cherchaient à couper les défenseurs de Châteauneuf du gros de la troupe... Hélas ! tout devait être perdu, sauf l'honneur ! Honneur au courage malheureux.

La suite de l'histoire de Châteauneuf est moins guerrière, et le fracas des armes fait place au crissement de la plume d'oie sur du papier timbré : il s'agit surtout d'actes notariés.

En 1832, après diverses péripéties pacifiques, le domaine de Châteauneuf devient la propriété du bourgmestre Pierre-Adrien de Riedmatten et de son fils aîné Pierre-Xavier. Jusque là nombre d'acquéreurs de la ferme s'étaient succédé, dont beaucoup ne furent que des propriétaires éphémères. Seuls le général de Kalbermatten et Marin-Bernard de la Coste jouirent du domaine pendant une série d'années et apportèrent quelques améliorations.

Mais voici que naissait l'idée de l'enseignement agricole. Un arrêté fédéral de 1884 subventionnait les débours qu'occasionne aux cantons l'enseignement agricole et donnait de nombreuses filles aux vénérables aïeules des Ecoles d'agriculture : Rutti et Strickhof. Chez nous, l'école d'Ecône ouvrait ses portes en 1891, et avec un tel succès que l'établissement s'avéra bientôt trop petit.

Et voici une année décisive : 1913 ! En novembre, le Conseil d'Etat, par l'organe du nouveau chef du Département de l'Intérieur, M. Maurice Troillet, eut l'occasion d'exposer son programme d'action pour le développement de l'agriculture dans le canton. Ce programme fut approuvé par le Grand Conseil, qui, par un vote, invita le Conseil d'Etat à présenter une loi sur l'enseignement agricole.

Durant le même hiver, M. Jacques de Riedmatten avisa le Conseil d'Etat que le domaine de Châteauneuf était à vendre et allait passer entre des mains étrangères. Les chefs des Départements des Finances et de l'Intérieur furent délégués pour visiter le domaine et négocier éventuellement son achat. Ces Messieurs furent plutôt enchantés de cette visite, et conseillèrent au Haut Pouvoir exécutif de conclure l'affaire sans hésitation, dans l'idée que ce domaine pourrait devenir plus tard le siège de l'Ecole cantonale d'agriculture. Le pays doit être reconnaissant à M. de Riedmatten de lui avoir signalé cette occasion.

Août 1914 : éclate cette guerre mondiale, qui devait être la dernière ! Elle donna beaucoup de soucis et d'occupations à nos magistrats : mais en mettant en évidence l'importance

du ravitaillement du pays, elle prouva à tous et à chacun que l'agriculture devait rester la base de notre économie nationale, puisqu'elle seule, à certains moments, pouvait assurer notre indépendance économique.

L'étude de la loi sur l'enseignement agricole ne fut pas négligée, et en 1917, un projet de loi fut soumis au Grand Conseil! Ce projet donna lieu à de laborieux débats qui durèrent 3 ans. Comme souvent, en Valais, les questions de régionalisme risquèrent de faire sombrer la loi. Il aurait été intéressant, sans aucun doute, de feuilleter les comptes rendus des séances du Grand Conseil, qui dorment leur dernier sommeil aux Archives cantonales sous la garde vigilante de M. André Donnet. Je suis certain, qu'avec le recul du temps, certains discours, avec leurs arguments soi-disant irrésistibles, seraient aujourd'hui d'un comique achevé. Mais à quoi bon soulever toutes ces vieilles histoires?

Après 36 mois de sage lenteur, l'idée avait pourtant fait son chemin, le Grand Conseil adopta la loi quasi à l'unanimité.

La votation populaire du 22 juin 1919 manifesta clairement le consentement et le contentement du peuple souverain, et accorda au Pouvoir exécutif un crédit d'un million et demi. On allait pouvoir passer aux actes.

Mais c'était mal connaître nos députés, qui revinrent à la charge en mai 1920: il s'agissait de l'application de la loi, et on n'est pas pour rien les fils d'une race procédurière et amie des avocats. C'est dans ces moments que M. Troillet montra ses qualités d'homme d'Etat: ne pas chercher seulement à plaire: voir le bien du pays, et voir grand. Les retardataires n'avouent pas volontiers leur parenté avec la tortue, et crient volontiers: casse-cou! Les difficultés furent toutes vaincues, mais il ne fut tout de même pas possible de construire un bâtiment pour 160 jeunes gens. Le Grand Conseil vota finalement la construction de l'Ecole cantonale sur le domaine de Châteauneuf et la création d'une école d'hiver à Viège.

On allait pouvoir partir. Le 1er juin 1920 le Conseil d'Etat décidait la construction. Les terrassements commencèrent le 24 mars 1922, soit presque 20 mois plus tard. Tout fut mûrement et sagement pesé: il fallait voir ce qui avait été fait ailleurs et les conseils de l'Union suisse des paysans, à Brougg, et du Dr Laur, entre autres, furent précieux.

L'inauguration officielle eut lieu le 13 octobre 1923. C'est une date capitale dans l'histoire de notre agriculture valaisanne. Des notabilités nombreuses se groupaient autour de M. Troillet, qui vivait un des grands jours de sa vie. M. le conseiller fédéral Schulthess apportait le salut de la Confédération, tandis que Mgr Bieler, évêque de Sion, bénissait l'œuvre. Une élégante plaquette de fête a conservé le texte des plus importants discours, et donne le plan des bâtiments, ainsi que de nombreux renseignements.

Les fêtes passent et la vie continue.

L'histoire de Châteauneuf se déroule ensuite magnifiquement: les plus belles espérances furent dépassées. Le peuple valaisan avait compris la parole de M. A. Luisier, ingénieur agronome et directeur de l'Ecole dès ses débuts: « On peut affirmer sans exagération que Châteauneuf est la véritable école du fils de paysan ».

D'aucuns pensaient que l'Etat du Valais, en bâtissant Châteauneuf, avait quelque peu cédé à la folie des grandeurs. Et c'est pour répondre à cette objection que M. Troillet prononçait le jour de l'inauguration ces paroles que l'on peut qualifier de prophétiques: « A ces quelques esprits chagrins je réponds en première ligne que tout ce qui mérite d'être fait, mérite d'être bien fait; et, considérant l'avenir, bien loin de regretter d'avoir trop fait, nous nous demandons si nous avons assez fait! »

A noter ici une anecdote assez piquante caractéristique des difficultés mesquines auxquelles était en butte, à cette époque, tout particulièrement le Chef du Département de l'Agriculture.

Peu de temps après l'inauguration, lors de l'examen des comptes de construction par le Grand Conseil, certains députés firent grief au gouvernement d'avoir vu trop grand et dépassé les crédits prévus, ceci sans s'inquiéter ni du renchérissement survenu alors, ni de la réduction du projet initial. Le Grand Conseil faillit blâmer le gouvernement d'avoir été de l'avant dans cette affaire. Un digne magistrat du Haut-Valais s'était même spécialement déplacé à cet effet. Au moment du scrutin, n'ayant pas pris assez garde aux débats, il vota, par erreur, l'approbation des comptes et ceux-ci furent acceptés, grâce à cet appoint, à une voix de majorité.

Le fait mérite d'être relevé d'autant plus qu'en 1925 déjà l'Ecole de Châteauneuf s'avérait trop petite.

Prévue pour 72 élèves, elle en reçut bientôt 110. Depuis quelques années, il faut sans cesse en refuser, faute de place.

« Cet établissement — pouvait cependant conclure avec une légitime fierté M. Luisier » — répond, dans son but, pleinement à l'attente de notre population qui est fière de son école » et lui est attachée. Châteauneuf passera à la postérité comme une gloire de notre génération » car, si les hommes se succèdent, les œuvres demeurent. »

Georges Crettol.



Organisation de l'Etablissement

*et subdivision
de son
enseignement*

L'organisation de l'Etablissement de Châteauneuf est régie par le règlement d'exécution du 4 mai 1920 de la loi sur l'enseignement professionnel de l'Agriculture et par le règlement administratif du Conseil d'Etat du 2 octobre 1926.

Son personnel est composé :

Du directeur,
Du recteur-aumônier,
Des professeurs permanents,
Des professeurs auxiliaires,

Des chefs de pratique nécessaires pour la conduite des travaux et l'enseignement pratique,

Des organes administratifs tels que comptable, surveillant,

Des aides indispensables.

Le directeur est le chef responsable de l'Etablissement. Il le dirige conformément à sa destination particulière et le représente envers les tiers.

Il est aidé dans sa tâche par un recteur-aumônier qui a la charge de l'Internat de l'Ecole d'agriculture, par une Sœur supérieure qui

remplit les fonctions de directrice de l'Ecole ménagère, et, pour les Stations agricoles, par les chefs des services respectifs.

Pendant ce quart de siècle, l'Institut s'est adapté progressivement aux besoins de la formation professionnelle agricole du pays. Il comprend actuellement les subdivisions ci-après :

- I. a) Une école annuelle permanente avec scolarité de 18 mois. L'enseignement y est théorique et pratique.
- b) Une école théorique d'hiver d'une durée de deux semestres d'hiver consécutifs de 5 à 6 mois chacun.
- c) Un cours supérieur pour la formation de professionnels en arboriculture fruitière et cultures maraîchères d'une durée de 12 mois.
- II. Un cours d'enseignement agricole pour les élèves-instituteurs d'une durée de 2 mois et demi.
- III. Une école ménagère rurale d'une durée de deux semestres d'hiver.

Ecole d'Agriculture

Dès sa création, l'Ecole de Châteauneuf a été facultativement pratique. Ceci ne veut pas dire, comme on pourrait le croire de prime abord, que l'enseignement pratique ait été considéré comme une question secondaire. Les conditions particulières de l'agriculture valaisanne, les habitudes nomades de certaines régions, le régime de la petite propriété, le

morcellement et ses conséquences nécessitent une forte main-d'œuvre pendant la bonne saison. Pour ces multiples raisons, bon nombre de parents hésitent à mettre leurs fils à Châteauneuf pendant 18 mois consécutifs.

Il a donc fallu concilier les diverses aspirations de la population agricole du Valais et créer, parallèlement aux cours annuels, des

cours théoriques d'hiver, chacun de ces deux cours donnant droit à un diplôme spécial à savoir :

- a) Cours d'hiver théorique de 2 semestres avec diplôme d'études agricoles théoriques.
- b) Cours annuel théorique et pratique avec diplôme d'études agricoles théoriques et pratiques.

Notons, en passant, que la première volée d'élèves fit son entrée à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf le 15 novembre 1923.

Elle comprenait 77 élèves réguliers et 2 auditeurs bénévoles.

Ces 77 jeunes gens étaient répartis comme suit :

65 en première année,
12 en seconde année.

Ces derniers avaient fait leur préparation à l'Ecole provisoire de Sion durant l'hiver 1922-1923.

Comme on peut le constater, cette première année scolaire eut un succès très réjouissant et, fait à remarquer, les dortoirs se sont révélés déjà trop exigus.

Le premier cours d'été s'est ouvert en avril 1924 avec 22 jeunes gens.

Nous publions d'autre part un graphique relatif aux effectifs des jeunes gens ayant fréquenté l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf dès sa fondation.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission étaient plus larges au début qu'elles ne le sont actuellement.

Il suffisait, à ce moment-là, que le candidat fût émancipé de l'Ecole primaire. Mais, étant donné la brièveté des cours, il devint indispensable de retarder l'âge d'inscription, afin que les élèves aient la maturité voulue pour assimiler la matière enseignée.

Actuellement l'Etablissement de Châteauneuf reçoit :

- a) à l'Ecole annuelle théorique et pratique, les jeunes gens âgés de 16 à 25 ans ;
- b) à l'Ecole théorique d'hiver, ceux de 17 à 25 ans.

Les candidats n'ayant pas de pratique agricole ne peuvent être admis qu'à l'Ecole annuelle.

Par ailleurs, tous les jeunes gens doivent justifier d'une bonne formation primaire et d'une bonne santé.

Les étrangers à la Suisse ne sont admis qu'à titre d'externes. L'internat est facultatif pour les élèves du cours d'hiver, mais il est obligatoire pour ceux qui suivent le cours d'été.

L'Ecole est pourvue d'un internat pouvant loger quelque 120 personnes. Le prix de pension est fixé chaque année avant l'ouverture des cours.

Le régime de demi-internat est admis pour les jeunes gens des environs immédiats de l'Etablissement.

Les bâtiments sont spacieux et répondent aux meilleures conditions d'exposition et d'hygiène.

Formes d'enseignement.

L'enseignement théorique est donné pendant les mois d'hiver, de fin octobre à fin mars. Le programme, établi lors de la création de l'Ecole, a subi quelques améliorations dictées par l'expérience et l'évolution des méthodes techniques agricoles. Il porte sur toutes les branches qui ont trait à l'agriculture en général et à l'agriculture valaisanne en particulier. La méthode est avant tout inductive. Les professeurs ont à leur disposition un excellent matériel de vulgarisation. De nombreux cours sont combinés avec des projections lumineuses ou avec des exercices démonstratifs en laboratoire ou sur le terrain. Une semaine spéciale est consacrée à la formation pratique des élèves pour la taille de la vigne et des arbres fruitiers. Les jeunes gens ont également l'occasion de se familiariser avec certains travaux élémentaires de menuiserie et de forge dans les ateliers de l'Ecole qu'ils fréquentent à tour de rôle à raison de 2 heures par semaine.

Des excursions d'étude sont organisées chaque année pour permettre aux élèves de compléter et de préciser les connaissances acquises dans les cours.

Répartition des heures de cours (1947-48)

Branches d'enseignement	Ecole d'agriculture	
	1er sem. 5 mois théorie	2e sem. 5 mois théorie
Branches :		
Chimie	2	
Laboratoire	1	
Physique	2	
Botanique générale	1	
Botanique agricole	1	
Zoologie	1	
Bactériologie	1	
Sol et engrais	2	1
Cultures générales	2	
Cultures spéciales		2
Cultures fourragères		1
Cultures potagères	1	1
Arboriculture fruitière et pomologie	2	2
Viticulture et œnologie	2	1
Sylviculture		1
Parasitologie et pathologie végétales		2
Zootecnie générale		2
Anatomie et physiologie animale	2	
Gestation et parturition		1
Alimentation du bétail		2
Hygiène du bétail et police sanitaire	1	1
Élevage bovin		1
Élevage et connaissance du cheval		1
Élevage du petit bétail		2
Aviculture	1	1
Apiculture	1	
Industrie laitière	1	1
Machines agricoles		1
Constructions rurales		1
Améliorations foncières		1
Economie alpestre		1
Economie rurale et sciences financières	2	4
Comptabilité agricole	2	2
Droit rural		2
Géométrie, arpentage	1	
Mathématiques générales	1	
Instruction civique	1	
Instruction religieuse	1	1
Chant	1	
Gymnastique	1	
Français	2	
TOTAL des heures	36	36
Ateliers de forge et de menuiserie	2	2

L'enseignement pratique s'étend sur un semestre d'été de la mi-avril à la mi-octobre. Ce cours permet aux apprentis de mettre la main à la pâte, suivant une rotation bien établie, dans les différentes sections d'une entreprise agricole très complète. Suivant l'avancement de la saison, ils sont appelés à conduire la charrue, à pratiquer les semailles, à doser les engrais, à manier le sécateur et le greffoir, à appliquer les traitements, à effectuer les travaux d'entretien des cultures, à conduire les attelages et les machines, et tout cela sous la conduite de chefs expérimentés. Lorsque l'été bat son plein, les apprentis s'entraînent à la cueillette, au triage et à l'expédition des fruits. Cela alterne avec les fenaisons et les moissons, la rentrée des récoltes et leur manutention.

Le jeune homme doit se familiariser avec les diverses méthodes de culture, avec l'organisation de l'assolement, la préparation de prairies artificielles.

Une partie de son temps est consacrée à la production animale : aux soins, à l'hygiène, à l'affouragement et à l'élevage du bétail et de la volaille, ainsi qu'à la conduite du rucher.

Des démonstrations pratiques à raison de deux demi-journées par semaine ouvrent, parallèlement à l'expérience de tous les jours, les horizons du jeune agriculteur qui valorise semaine après semaine les leçons théoriques acquises.

Section professionnelle d'horticulture

Cette division a été créée en 1932.

Les horticulteurs de profession étant trop peu nombreux en Valais, comparativement à l'avenir horticole que notre climat et notre sol permettaient d'espérer, le Conseil d'Etat a décidé, par son arrêté du 8 octobre 1932, la création, en annexe à l'Ecole d'agriculture, d'une section professionnelle d'Horticulture.

Le programme de cette nouvelle division comprenait principalement :

- L'arboriculture fruitière et ornementale ;
- La culture maraîchère ;
- La floriculture ;
- L'architecture paysagère.

La durée de l'apprentissage était fixée à deux ans et demi et l'enseignement était donné sous forme permanente pendant deux semestres pratiques d'été et trois semestres pratiques d'hiver.

Les jeunes gens ayant subi avec succès les examens théoriques et pratiques de fin d'étu-

des, devant une Commission d'experts, ont reçu le diplôme d'horticulteur délivré par le Département de l'Intérieur.

Les conditions d'admission étaient les mêmes que pour l'Ecole d'agriculture à cette exception près que les élèves diplômés d'une Ecole annuelle d'agriculture pouvaient être immatriculés directement en seconde année.

Nous donnons ci-après le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement théorique de cette section professionnelle.

Branches :	<i>Heures par semaine</i>
Géométrie	1
Arpentage	1
Français	2
Mathématiques	2
Instruction civique	1
Religion	2
Arboriculture	8
Culture maraîchère	8
Floriculture	8
Architecture paysagère	6
Chimie	3
Physique	2
Botanique	6
Zoologie	2
Etude du sol	2
Etude des engrais	1
Phytopathologie et parasitologie végétale	4
Machines horticoles	1
Constructions horticoles	2
Comptabilité agricole	4
Economie rurale et horticole	4
Législation rurale	2

Ces cours étaient répartis sur les trois semestres d'hiver à raison de 24 heures par semaine, le reste du temps étant consacré aux études et aux travaux pratiques.

Après une expérience de 10 années, la Section professionnelle d'horticulture a été remplacée par une **Ecole de formation professionnelle en arboriculture fruitière et cultures maraîchères.**

En effet, pour mettre en valeur nos exploitations mixtes de la plaine du Rhône pratiquant les cultures spéciales à côté des grandes cultures, de la viticulture et de la production animale, il fallait une formation professionnelle adéquate. Il était donc utile que l'enseignement agricole fût adapté à ces nouvelles exigences. C'est pourquoi, en définitive, il a été institué un cours spécial de troisième année dont le but est de donner aux élèves ayant terminé le cours agricole une

formation complémentaire approfondie en arboriculture fruitière et cultures maraîchères.

Ces branches prennent de plus en plus de l'importance dans le cadre des exploitations agricoles du canton. On pousse, dans toutes les régions, à la culture intensive afin de tirer toujours le meilleur parti possible des ressources du sol et du climat. Ce cours supérieur est donc appelé à rendre à nos jeunes paysans les plus éminents services.

Le programme de cette division prévoit un enseignement permanent durant un semestre pratique d'été et un semestre théorique et pratique d'hiver. Le cours débute en avril pour se terminer à la fin mars de l'année suivante. Pour être admis, les élèves doivent être en possession d'un diplôme d'une Ecole d'agriculture.

Rappelons que l'Internat est obligatoire pour les jeunes gens du cours supérieur comme il l'était également pour les élèves de la Section professionnelle d'horticulture.

Les examens de sortie du cours supérieur ont lieu chaque année devant une Commission d'experts.

Les élèves ayant obtenu la note minimale nécessaire reçoivent un certificat de formation professionnelle en arboriculture fruitière et en cultures maraîchères, ainsi qu'un diplôme.

La répartition des heures est la suivante :

Été IV^e semestre, 6 mois :

Travail pratique 50 h. par semaine.
Démonstrations 10 h. par semaine.

Hiver V^e semestre, 5 mois :

Botanique générale et systématique	3 h./sem.
Floriculture appliquée	1 h./sem.
Cultures maraîchères	6 h./sem.
Arboriculture fruitière	5 h./sem.
Parasitologie végétale	2 h./sem.
Amélioration des plantes et culture de porte-graines	2 h./sem.
Arpentage et nivellement	3 h./sem.
Instruction religieuse	1 h./sem.
Travail pratique et études	28 h./sem.
Démonstrations	4 h./sem.

La fréquentation de la Section professionnelle d'Horticulture et du cours supérieur ressort du tableau récapitulatif général.

Cours agricole pour les élèves-instituteurs

En prévoyant l'enseignement agricole dans les écoles primaires et plus particulièrement dans les cours complémentaires ou post-scolaires, le législateur voulait atteindre tous les jeunes agriculteurs du pays, jusqu'au fond de nos vallées alpestres. En vertu de ces dispositions, un enseignement élémentaire leur est donné, soit qu'ils restent simples ouvriers, soit qu'ils complètent leurs connaissances dans une école d'agriculture.

Cette tâche ne pouvait être menée à bien que par le personnel enseignant constamment en contact avec nos populations rurales.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat prenait le 6 mai 1924 un arrêté instituant des cours agricoles spéciaux et obligatoires pour instituteurs. Ces cours ont une durée de 2 mois et demi.

Aujourd'hui, après plus de vingt ans d'expérience, il sera possible de cristalliser entièrement l'enseignement préparatoire agricole en Valais dans les cours post-scolaires que fréquentent les jeunes gens depuis la quinzième année. Cela cadre d'ailleurs avec les différentes étapes qui sont prévues à ce jour dans la formation professionnelle agricole.

Le cours agricole des instituteurs se situe d'abord sur un plan pratique. Il s'agit d'attirer l'attention du personnel enseignant sur les importants problèmes d'ordre technique, économique et social que soulève l'agriculture, celle-ci restant la branche fondamentale de la production valaisanne. C'est la raison pour laquelle cet enseignement est condensé et ne porte que sur des notions essentielles. Il tend à former des maîtres qualifiés vibrant pour l'agriculture, à les rendre capables de se former par eux-mêmes dans la suite et d'inculquer, sous forme agréable, les principes de base.

Il ne faut pas oublier que l'agriculteur valaisan doit être formé mieux que n'importe quel autre, car notre climat, notre topographie et notre sol permettent une diversité et

une intensité culturelles qui ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Deux cours furent organisés pendant l'été 1924. Le premier s'est ouvert le 19 mai pour se terminer le 7 juin et comptait 24 participants. Le deuxième débutait le 30 juin pour prendre fin le 19 juillet et fut suivi par 20 participants.

Les examens finaux furent renvoyés à l'année suivante afin de permettre aux instituteurs de parfaire leur formation entre-temps.

C'est donc au mois de mai 1925 qu'eurent lieu les premières épreuves de fin de cours pour les instituteurs. Une vingtaine de candidats les subirent avec succès, après une préparation préalable de 2 jours.

En 1925, un cours pour instituteurs eut lieu du 16 août au 30 septembre. Il réunit 22 participants comprenant 5 instituteurs en activité et 17 jeunes éléments sortant de l'Ecole normale.

Ce n'est qu'en 1926 que les cours agricoles pour la formation du personnel furent organisés comme ils le sont actuellement, c'est-à-dire du mois d'avril à la fin juin, soit durant 2 mois et demi. Ils sont obligatoires pour tous les élèves-instituteurs du canton.

L'enseignement qui est donné pendant ce trimestre est plus spécialement théorique. Toutefois, chaque après-midi, les normaliens font de la pratique sur le domaine, dans les principaux services de la ferme, à savoir :

- Grandes cultures et viticulture ;
- Arboriculture ;
- Horticulture.

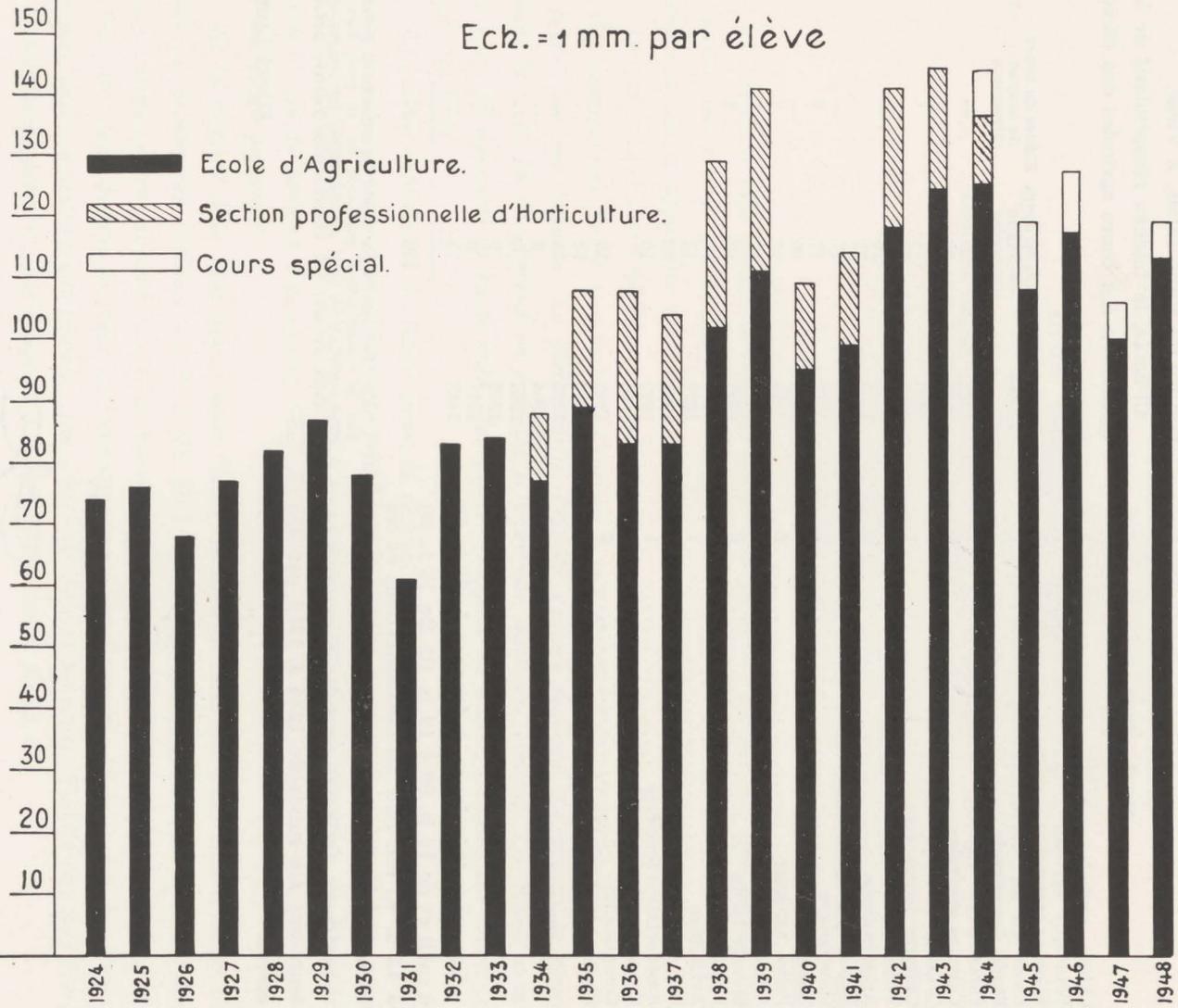
Ces travaux s'opèrent sous la direction des chefs de cultures de l'exploitation.

D'autre part, des excursions ont lieu périodiquement le samedi après-midi sous la conduite des professeurs ordinaires de l'Ecole d'agriculture. Elles ont pour but de parfaire les connaissances acquises dans les cours théoriques, dans les démonstrations et les travaux pratiques.

ANNEES	NOMBRE
1924	74
1925	76
1926	68
1927	77
1928	82
1929	87
1930	78
1931	61
1932	83
1933	84
1934	77+11
1935	89+19
1936	83+25
1937	83+21
1938	102+27
1939	111+30
1940	95+14
1941	99+15
1942	118+23
1943	124+20
1944	125+19
1945	108+11
1946	117+10
1947	100+6
1948	113+6

Graphique des effectifs à l'Ecole d'Agriculture

Ech. = 1 mm. par élève



**Répartition des heures du cours
des élèves-instituteurs**

Horaire 1948

Chimie agricole	1 h.
Botanique agricole	1
Sciences naturelles	1
Etude du sol	1
Etude des engrais	2
Parasitologie végétale	1
Cultures générales	1
Grandes cultures	2
Cultures fourragères	1
Viticulture	2
Arboriculture	2
Horticulture	1
Sylviculture	1
Zootechie générale	2
Police sanitaire	2
Alimentation du bétail	1
Elevage bovin	2
Elevage du petit bétail	1
Aviculture	1
Industrie laitière	2
Améliorations foncières	1
Economie alpestre	1
Comptabilité	2
Economie rurale	2
TOTAL	34 h.

Les cours théoriques se donnent de 08 h. 00 à midi et de 16 h. 00 à 19 h. 10. De 13 h. 20 à 15 h. 45 ont lieu les démonstrations et les travaux pratiques.

Les cours agricoles pour les élèves-instituteurs ont été suivis de 1924 à 1948 par 393 élèves.

A partir de l'année 1936, les cours en langue allemande se sont donnés à l'Ecole d'agriculture du Haut-Valais, à Viège.

Ci-après, le tableau récapitulatif de la fréquentation des cours agricoles des élèves-instituteurs :

<i>Année</i>	<i>Elèves du cours de langue française</i>	<i>Elèves du cours de langue allemande</i>	<i>TOTAL</i>
1924	20	—	20
1925	22	—	22
1926	17	7	24
1927	17	—	17
1928	16	—	16
1929	21	—	21
1930	17	—	17
1931	17	8	25
1932	20	—	20
1933	17	7	24
1934	15	5	20
1935	13	8	21
1936	14	—	14
1937	15	—	15
1938	18	—	18
1939	10	—	10
1940 *	—	—	—
1941	18	—	18
1942	12	—	12
1943	11	—	11
1944	9	—	9
1945	8	—	8
1946	9	—	9
1947	9	—	9
1948	13	—	13
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	358	35	393

* En 1940, le cours a été brusquement interrompu par la mobilisation générale du 10 mai. Les élèves sont revenus en 1941 et ont repris les leçons au point où elles avaient été abandonnées l'année précédente.

Albert Luisier.



Ecole ménagère rurale

Pourquoi donner à nos jeunes filles l'amour du foyer ?

« La femme fait et défait la maison ; on n'enseigne pas assez aux jeunes filles ce qu'elles devraient savoir, pour le faire toujours et le défaire jamais. »

Maurice Troillet.

« Vous est-il déjà arrivé de regarder jouer des enfants : un garçon, une fillette que leurs parents ont envoyé garder la chèvre le long de la haie. Très rapidement chacun des deux gardiens vous laisse apparaître dans ses gestes le vieux fond humain, intact et comme neuf.

Le garçon a d'abord hésité un instant avant de savoir ce qu'il ferait pour se distraire. Puis, il a ramassé une pierre, il a inspecté l'horizon à la recherche d'un but intéressant : un oiseau perché sur une branche. La pierre siffle, l'oiseau s'envole manqué. Le garçon le poursuit dans la forêt, où il surprend un écureuil et c'est une meilleure fortune. La chasse commence vive, passionnante et passionnée... les pierres frappent les troncs, secouent les branches, émeuvent la forêt.

Le garçon oublie tout, sa petite sœur, la chèvre, le village et l'heure du retour. Il est redevenu le jeune sauvage épris de liberté primitive. Il bondit, il court, il saute. Ah ! les yeux de ce petit chasseur de 10 ans. Vous pouvez y lire toute la passion destructrice de l'homme, tout son besoin de sang et d'aventures, toute sa volonté d'asservir la création, de la faire servir à son usage personnel.

Et la fillette ? Elle s'est assise dans l'herbe et tout de suite elle s'est mise à nouer un bouquet de primevères cueillies autour d'elle dans le tiède gazon. Un rêve doux se lit sur son visage. Tout un univers de tendresse et de beauté se découvre dans le silence de son imagination. Là, entre deux pierres dressées, elle arrange la maison de sa vie. Elle y met des fleurs, elle y met aussi ce sourire qui illumine son visage de fillette heureuse. Tandis que son frère rêve de tuer et de détruire, elle s'ingénie à créer, à inventer, à plaire. »

Au fond d'elle-même, la fillette a donc trouvé le goût de la parure, le goût de l'élégance, le goût de la beauté, le goût de ce qui n'est pas la technique, le goût de ce qui paraît inutile, la poésie de la vie quotidienne, le cœur et le besoin de semer tendresse et beauté !

Voilà comment la nature enfantine encore neuve, intacte et préservée de la gangrène de la mode et du snobisme, vierge des idées toutes faites, habituellement fausses, réagit spontanément.

En un conte symbolique de ses Histoires comme ça, l'écrivain anglais Kipling nous présente les animaux domestiques encore à l'état sauvage aux temps préhistoriques. « Natu-

rellement, dit-il, l'homme était sauvage aussi. Il était sauvage que c'était affreux. Il ne commença à s'appriivoiser que du jour où il rencontra la Femme, et elle lui dit qu'elle n'aimait pas la sauvagerie de ses manières. Elle s'arrangea, pour y coucher, une jolie caverne sèche au lieu d'un tas de feuilles humides ; elle poudra le sol de sable clair et elle fit un bon feu de bois au fond de la caverne ; puis elle pendit une peau de cheval, la queue en bas, devant l'entrée de la caverne, et dit : *Essuie tes pieds, mon ami, quand tu rentres, nous allons nous mettre en ménage !* »

L'auteur affirme que s'essuyer les pieds, c'est une des premières conquêtes de la civilisation.

Le royaume de la femme, c'est le foyer. C'est à la maison que la femme est elle-même, c'est à la maison qu'elle peut donner plein essor aux qualités magnifiques dont la nature l'a gratifiée.

Qu'aux temps modernes, comme aux temps préhistoriques, elle s'attache à embellir son foyer, à retenir les siens au foyer, et elle continuera sa belle tâche : civiliser l'humanité.

Joseph de Maistre a prétendu que tout le malheur des hommes venait de ce qu'ils ne savaient pas rester dans leur chambre.

C'est à la femme à les retenir.

Celle-ci est la compagne de l'homme. Or une compagne c'est fait pour apporter du réconfort.

Et d'abord, elle doit prêter le réconfort de la nourriture, du repas. C'est important. Beaucoup plus qu'on ne le croit. Un sociologue a affirmé que la question sociale, l'immense et complexe question sociale n'était qu'une question d'estomac. *Ventre affamé n'a pas d'oreille !*

La réfection physique est indispensable pour travailler et lutter. Le repas est réconfortant pour le physique et tout autant pour le moral. S'il est bien apprêté, servi à temps, bien présenté, il est un agent puissant de paix et de bonne humeur. L'homme apprécie un repas autant par l'œil que par le goût. Il ne dit rien, il ne remercie guère, il n'a pas l'air de remarquer ce qui est peut-être discutable, mais quelque oubli, quelque malfaçon l'irrite. Ne vous laissez pas tromper : son silence est une approbation. Au reste il ne tarde pas à s'épanouir, c'est sa meilleure louange. Que de ménages sont en difficulté, parce que la cuisine est expédiée à la « va-t-en vite » et au vite assez bon ! Que de ménages restent unis, en accord, par l'influence d'une table agréable et bien mise, disposant à la bonne humeur, à la conversation, à la confiance ! Car l'homme refait et réjouit se rassérène, s'ouvre, cause et devient même bavard !

Il faut ensuite à l'homme le réconfort d'une maison bien tenue, agréable, fleurie, aimable. S'il s'y plaît, il y demeure.

Incalculable est l'influence de l'appartement, de la maison, du jardin, des alentours sur l'homme, sur son humeur, son courage, son élan vers une nouvelle journée. Il revit à chaque instant le mythe d'Antée, géant qu'Hercule voulait terrasser et qui, chaque fois qu'il touchait la terre, reprenait des forces. Ce qui donne des forces à l'homme, c'est ce lieu où il est chez lui, un chez lui qui lui plaît parce que la femme l'a rendu confortable et confortant.

L'homme a soif, enfin et surtout, du réconfort moral de la femme. « Il n'est pas bon que l'homme soit seul, a dit le Seigneur au soir de la création, je lui ferai une aide semblable à lui ». La femme, la véritable, a comm un pouvoir de rayonnement ineffable. Elle garde en elle une richesse de vie inouïe, inépuisable, pour élever, retremper, rendre plus fort devant les tâches de la vie ; elle sait admirablement semer la confiance en soi. Elle sait exhorter, encourager comme personne. Il en est dont on n'approche pas sans se sentir meilleur, qu'on ne croise pas sans être plus joyeux et plus courageux. Toutes les femmes ont ce don. On a dit de la femme qu'elle est la grâce même ; on l'entend du charme extérieur. Pour beaucoup on pourrait compléter la louange : elles sont la grâce même de Dieu.

La persécution a pu bannir prêtres et religieux, fermer les écoles et les églises, interdire les actes publics de culte, la croyance et la vie religieuses se sont maintenues néanmoins pendant des siècles quand la femme a continué d'entretenir dans le sanctuaire de la famille la flamme de foi et d'amour que le sectarisme avait éteinte dans celui de la paroisse. Ainsi en Irlande, lors de la persécution anglicane ; ainsi en Pologne, sous l'impitoyable domination moscovite. Hélène Ilswolski attribue à l'influence de la femme la survivance de la fidélité au Christ et à la prière parmi le peuple russe d'aujourd'hui, là où il n'y a plus ni prêtre, ni temple, ni croix.

Quand la femme est restée chrétienne, joyeuse et dévouée, elle répand autour d'elle une tendresse d'encouragement et d'épanouissement à laquelle nul n'est insensible.

Ramuz a mis dans la bouche d'un vieux citoyen de chez nous ces belles paroles :

« Tu te souviens, femme ou quoi ?

Tous ces soucis, tous ces tracas ; seulement tu as été là. On est resté fidèle l'un à l'autre. Et ainsi j'ai pu m'appuyer sur toi, et toi tu t'appuyais sur moi.

On a eu de la chance d'être ensemble, on s'est mis tous les deux à la tâche, on a duré, on a tenu le coup.

Le vrai amour n'est pas ce qu'on croit. Le vrai amour n'est pas d'un jour, mais de toujours.

C'est de s'aider, de se comprendre.

Et peu à peu on voit que tout s'arrange. Les enfants sont devenus grands, ils ont bien tourné. On leur avait donné l'exemple.

On a consolidé les assises de la maison. Que toutes les maisons du pays soient solides, et le pays sera solide, lui aussi. »

Que les maisons du pays soient solides, pour que le pays, lui aussi, soit solide : voilà ce qui s'apprend à l'École ménagère rurale de Châteauneuf, depuis 1923.



Que doit savoir une bonne ménagère ?

Que doit savoir une bonne ménagère ? ou plutôt quelles sont les connaissances qui servent dans la vie ? Théorie et pratique : voilà le mariage d'amour et de raison que doit réunir tout programme bien agencé : choisir, sans rien sacrifier, être complet, sans que l'ensemble tourne à la salade russe. Plus exigeants que Molière, nous pensons que l'on peut savoir faire « une bonne soupe », sans sacrifier en rien le beau langage.

Une bonne ménagère est tout d'abord une reine de la cuisine : elle trône devant les casseroles. N'est pas bonne cuisinière qui veut. Il faut tout d'abord savoir faire une bonne cuisine courante, qui sache allier la variété à la saveur, sans surmener mortellement le porte-monnaie. On prétend que les deux ustensiles de cuisine les plus utilisés par certaines femmes américaines sont... le téléphone et l'ouvre-boîte : une cuisine de conserves ! Je ne dis aucun mal ni des conserves ni d'autres produits tout prêts qui se trouvent dans le commerce et rendent de précieux services à l'occasion. Nos élèves doivent être d'autres cordons bleus. Nos jeunes ménagères sauront sortir des 6 ou 8 recettes qui sont tout le bagage culinaire de certaines personnes. Etablir un menu, savoir utiliser des restes, savoir même comment « arranger » un rôti passablement brûlé, et mille autres petits trucs aussi ingénieux que simples : à côté de tout cela l'Ecole devra leur donner le goût de faire du bon travail et de se perfectionner sans cesse. Une bonne ménagère sait aussi faire quelques extras, depuis les « merveilles » appréciées lors de tournées de cave jusqu'aux gâteaux aux fruits, si simples à préparer soi-même, quand on produit la farine et les fruits !

Mais l'homme... et la femme... n'est pas seulement un estomac qui pense, comme dirait un philosophe. A côté de la cuisine, il y a la chambre, les chambres. Le premier luxe, c'est une grande propreté. Trop de femmes, encouragées par trop d'hommes, n'aiment pas tenir leur intérieur. Faire n'importe quoi, y compris des gros travaux, mais au nom du ciel, au moins ne pas être obligée de rester à la maison ! Une bonne ménagère aimera son intérieur, son petit royaume. On parle beaucoup de sport aujourd'hui, de camping, de footing, de sport féminin, etc. D'accord, tout cela est bien. Mais ne trouvez-vous pas que le premier sport

féminin, et combien utile, c'est le « balaying » et le « frotting » ? Propreté journalière, et nettoyages à fond à l'occasion, et régulièrement, et le mot régulièrement n'a pas le sens astronomique de chaque année bissextile !

La patine des ans ne doit pas être confondue avec la crasse, et la protection des animaux, qui est un sentiment louable, ne vous autorise pas à transformer votre demeure en district franc pour araignées ! Araignée du matin : chagrin de voir si peu de soin ! Araignée du soir : espoir de voir la maîtresse de maison mieux remplir son devoir et prendre son balai, sans oublier la ramassoire !

Nos aïeules tissaient elles-mêmes leurs vêtements et filaient la laine de leurs moutons. Que ces usages soient conservés, là où c'est possible, et que leur esprit demeure dans les travaux plus modernes.

Molière parle des femmes de jadis, qui vivaient bien. Leur ménage était tout leur docte entretien
Et leurs livres, un dé, du fil et des aiguilles,
Dont elles travaillaient au trousseau de leurs filles.

Le rouet de jadis sera dans beaucoup de ménages remplacé par une bonne machine à coudre. Une bonne ménagère doit savoir confectionner les vêtements les plus simples, et surtout bien savoir repriser.

Vous avez tous croisé de bonnes dames de chez nous qui prennent un bas ou un ouvrage quelconque de tricot sur les chemins et en voyage. Elles réalisent ce que l'Écriture dit de la femme forte : « Elle recherche de la laine et du lin, et travaille de sa main joyeuse ».

« Adieu, veau, vache, cochon, couvée », s'écriait la Perrette de La Fontaine en voyant son lait et ses beaux rêves par terre ! La bonne ménagère rurale saura s'occuper de tout un petit monde à deux et quatre pattes, qui se nourrit des déchets de la ferme, et paie le temps qu'on leur consacre. C'est un fait qu'à l'écurie la femme a souvent, avec les grandes et les plus petites bêtes, la main aussi heureuse que l'homme.

On pourrait continuer encore, mais à quoi bon ? Tout ce que doit savoir une bonne ménagère, vous le trouverez dans le « Programme de l'Ecole ménagère rurale », daté de 1947 et portant la signature du Chef du Département de l'Intérieur. Cette brochure vous renseignera sur le nombre d'heures précis attribué

à chaque branche, qu'il s'agisse de sciences appliquées, comme l'anatomie humaine, l'alimentation, l'hygiène, la puériculture, ou bien de branches domestiques, la cuisine, la coupe, le blanchissage, le repassage, la lingerie ou le raccommodage, ou de branches agricoles comme le jardinage, la basse-cour, et le petit bétail, la connaissance du lait et de ses dérivés.

Mais l'Ecole ménagère vaut non seulement par l'instruction, mais par l'éducation: l'esprit qu'on y acquiert est tout aussi important que les quelques connaissances pratiques que l'on peut y trouver. C'est pourquoi le programme prévoit un peu d'économie domestique et de comptabilité, quelques heures de français et d'arithmétique, même certains éléments de droit féminin: le mari ne peut plus cautionner sans la signature de la femme, en attendant le suffrage féminin. Un peu d'agrément dans la vie, c'est précieux: le chant n'est pas négligé. Outre sa propre valeur artistique, on a remarqué que là où les femmes sont de bonne humeur et savent chanter, les hommes crient moins et moins fort.

Enfin, et la dernière place dans la liste ne veut pas dire que c'est la chose la moins importante, la religion n'est pas négligée. «L'Ecole, dit le programme, cherche avec un soin maternel à former le caractère des jeunes filles, à leur inspirer cette piété bien comprise qui leur fait aimer le devoir et les habitudes à l'ordre, à la propreté, au travail et à l'économie.»

L'Ecole a mis tout en œuvre pour arriver à ce résultat. L'enseignement a été confié aux Sœurs enseignantes de l'Institut de Sainte-Croix à Menzingen, dont l'éloge n'est plus à faire. Un mérite particulier revient à la Rde Sœur Jeanne-Françoise Schneller, ancienne Directrice.

Cette collaboratrice de la première heure s'est consacrée pendant près de vingt ans à la formation de la jeunesse féminine qui lui était confiée.

Sous des apparences modestes, elle cachait un caractère et une volonté que beaucoup d'hommes lui eussent enviés. Compréhensive des besoins du pays, elle mit tout en œuvre pour attacher nos futures paysannes à leur foyer et leur faire apprécier la vie laborieuse et simple, mais riche de joie, des populations rurales.

A ses efforts persévérants est dû l'essor rapide de l'Institut dont elle avait la charge.

Les Rdes Sœurs sont secondées dans les branches plus spécialement techniques par un certain nombre de professeurs de l'Ecole d'agriculture. La compétence bien établie de ces Messieurs garantit le succès de leur enseignement.

Il n'a pas été facile d'établir la durée nécessaire pour le succès des études. Certaines institutions prétendent enseigner une langue moderne en 6 semaines, deux mois. Une étude attentive a révélé qu'un minimum de douze mois était indispensable pour faire un travail sérieux. Il a fallu tenir compte d'autre part des travaux agricoles: les parents ont souvent besoin de leurs enfants en été: les cours seront donc semestriels et comprendront deux divisions.

Les élèves doivent être émancipées de l'école primaire. Une certaine maturité de l'esprit et du jugement rend seule possible un enseignement fructueux.

Les élèves ont de plus l'occasion de mettre directement et tout de suite en pratique ce qu'elles ont appris. Elles sont mobilisées par groupe à la cuisine, à la chambre à lessive et contribuent à l'entretien de la maison. Si l'Ecole se sert de livres, parce qu'il n'y a vraiment pas moyen de faire autrement, rien de moins livresque et de moins théorique que l'enseignement qui est donné. Tout est adapté à la vie rurale de chez nous. C'est vraiment du «sur mesure».

Les années avec leurs succès ont montré la valeur de l'Ecole. Chaque année il faut refuser du monde. Et les anciennes élèves qui ont joui des bienfaits d'un enseignement ménager ont été les propagandistes de l'Ecole ménagère dans tout le pays. La nouvelle loi sur l'enseignement primaire prévoit l'enseignement ménager obligatoire dans chaque commune. Mais la paysonne n'est pas seulement ménagère, elle est également la collaboratrice de son époux. Comme telle, elle doit être en mesure de le seconder dans ses travaux, de le conseiller et même de le remplacer en cas d'absence. Ne sont-ce pas les vraies paysannes qui, pendant la dernière guerre, ont assuré sur leurs terres la défense économique du pays lorsque leur mari et leurs fils étaient sous les drapeaux? Une école ménagère digne de ce nom doit maintenir et développer ces qualités. Châteauneuf avec d'autres établissements similaires a popularisé l'idée de cet enseignement, et a fait travail de pionniers.

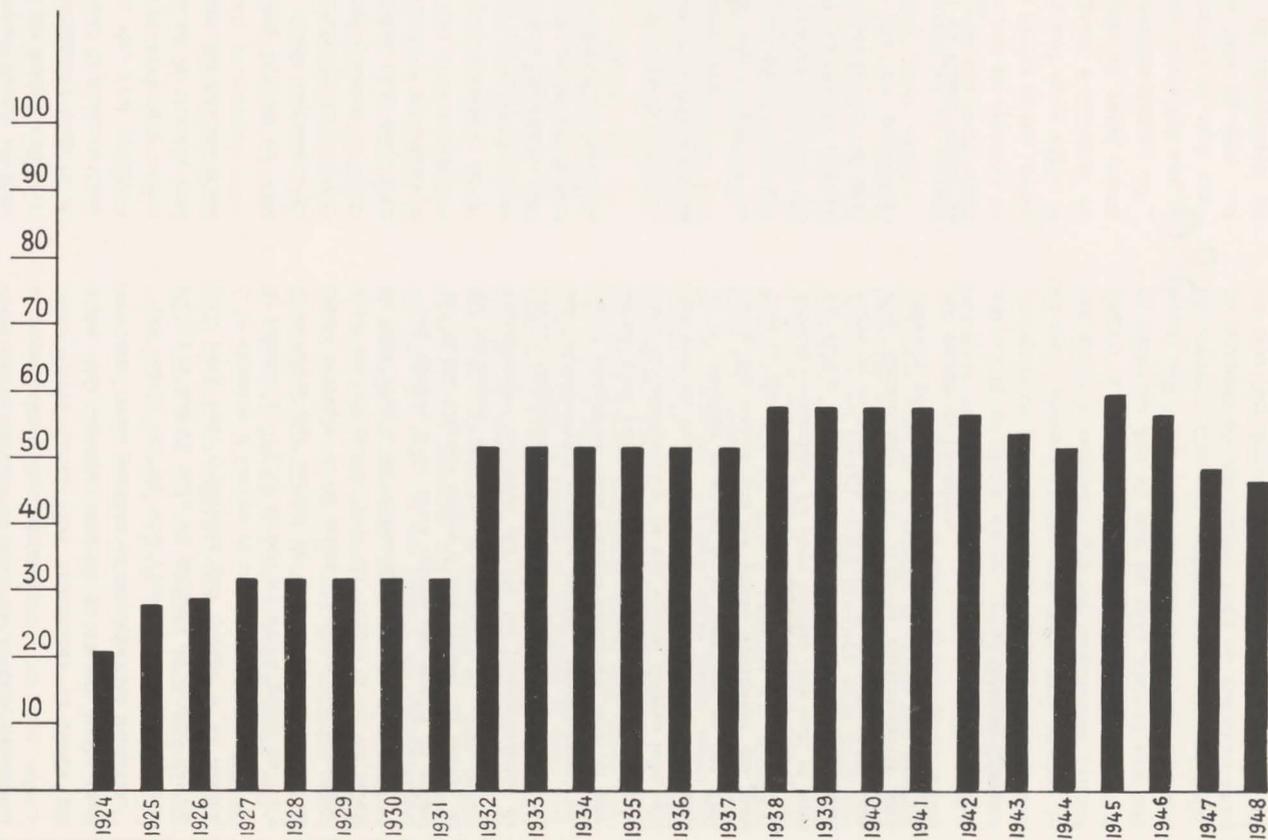
Georges Crettol.



Graphique des effectifs à l'Ecole Ménagère

Ech. = 1 cm. par 10 élèves

ANNEES	NOMBRE
1924	21
1925	28
1926	29
1927	32
1928	32
1929	32
1930	32
1931	32
1932	52
1933	52
1934	52
1935	52
1936	52
1937	52
1938	58
1939	58
1940	58
1941	58
1942	57
1943	54
1944	52
1945	60
1946	57
1947	49
1948	47



Le Directeur

Comices agricoles quelque part en Valais. Un conférencier vient de jeter quelque lumière sur un problème de l'heure. Suit la discussion. Tour à tour, elle s'anime, se perd, retrouve le bon chemin pour s'égarer à nouveau... un bruit confus règne dans la salle...

Soudain, une main se lève pour demander la parole, un petit accès de toux caractéristique l'accompagne. Et un homme à l'œil vif, au visage bien soigné, à la stature bien campée se lève... Deux ou trois mots sont prononcés et voilà que spontanément le silence le plus complet s'établit dans la salle. Cet homme ramène la discussion au nœud du problème, qu'il commente, explique, développe et résout... chacun l'approuve en son for intérieur, s'incline devant tant de compétence, et trouve que la solution du problème n'est pas difficile comme il l'imaginait... seulement, comme pour l'œuf de Colomb, il fallait quelqu'un pour le montrer.

— Quel est ce Monsieur, chuchotent les rares agriculteurs qui ne le connaissent encore pas ?

— C'est Monsieur Luisier, le directeur de Châteauneuf.

— Ah ! Eh bien ! c'est quelqu'un !

* * *

M. Luisier, originaire de Bagnes, naquit à Saint-Maurice le 22 mai 1893. Après l'école primaire, il fréquenta quelques années le Collège réputé des Chanoines de la Royale Abbaye, puis il poursuivit ses études au Collège Saint-Charles Borromée d'Altdorf, tout en y intercalant un séjour substantiel à l'ancienne et excellente Ecole d'agriculture d'Écône et une année de pratique agricole à Tegerfelden (Argovie).

Après avoir passé ce cap des Tempêtes qui s'appelle l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique fédérale, M. Luisier s'inscrivit à la Section agronomique. Il séjourna à Zurich de 1915 à 1919, et échangea pour des périodes plus ou moins longues la casquette d'étudiant pour le képi et le casque du mobilisé.

Mais le présent préparait déjà l'avenir. Le jeune étudiant prenait contact avec les autorités du pays. M. Troillet, entré au gouvernement en 1913, cherchait des collaborateurs qualifiés pour réaliser le programme agricole qu'il avait exposé au Grand Conseil en 1913 déjà. Puis vint la guerre, et qui dit guerre dit rationnement : M. Luisier fut engagé en qualité de technicien pour l'industrie laitière, auprès de l'Office cantonal de ravitaillement, qui englobait tous les secteurs. Mais les études n'étaient pas interrompues pour autant et furent couronnées par le diplôme fédéral en été 1919.

Mais M. Luisier n'était pas l'étudiant livresque, qui ne sort de ses papiers et de ses cours que pour s'amuser ou chahuter (avec ou sans bière !) Déjà son regard avisé jetait un coup d'œil perspicace sur la situation de l'agriculture en Valais. M. Luisier était un pionnier et un



ALBERT LUISIER

Ing. agr.

Directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture
de Châteauneuf

partisan convaincu de l'enseignement agricole. Il voyait également — il y a 30 ans ! — l'utilité presque irremplaçable d'une bonne presse professionnelle paysanne. De Zurich, il adressait aux journaux du Valais des articles riches d'idées neuves sur les problèmes agricoles.

Par goût et par nécessité, il devint un spécialiste incontesté des questions laitières. Il eut le bonheur, (si c'en est un !) de discuter des intérêts véritables de notre canton avec les sacro-saints bureaux fédéraux qui s'en tenaient mordicus aux statistiques auxquelles on fait tout dire, parfois même la vérité. On ne comprenait pas sur les bords de l'Aar où l'on comprend tant de choses, que, dans une période de contrôle déterminée, nos petites vaches d'Hérens donnaient 2,000 litres de lait, alors que leurs collègues du Plateau suisse, plus kolossales comme il se doit, pouvaient donner 2,800 litres. Heureusement, M. Schwar fut délégué pour traiter cette affaire : cet homme qui a rendu de grands services à notre canton au point de vue strictement agricole, eut l'intelligence de comprendre. Avec lui, M. Luisier lança l'idée d'une Fédération des producteurs de lait. Il y en avait dans d'autres cantons : pourquoi pas chez nous ?

Entre-temps, M. Luisier était nommé à la tête d'un nouveau dicastère du Département de l'Intérieur : la Station cantonale de zootechnie, d'industrie laitière et d'économie alpestre. En été 1919, il visita la plupart des alpages, non pas seulement pour se régaler de crème, mais pour établir un dossier précis, base indispensable et indiscutable, pour un futur travail sérieux.

La Fédération valaisanne des producteurs de lait vit le jour le 29 juin 1919 : c'est une date dans l'histoire de notre pays. Si M. Luisier, venu spécialement de Zurich à cet effet, en était le père spirituel et en assumait la présidence, les deux parrains étaient là, MM. Troillet et Schwar. C'est depuis lors qu'ont cours chez nous les quatre initiales F. V. P. L. (en France, on demanderait si c'est un nouveau parti) ; et depuis lors également leur enseigne si caractéristique : les deux vaches d'Hérens qui luttent, les queues symétriquement en l'air !

L'élevage s'organisait chez nous. Un Herd-book, un livre du troupeau fut institué. C'est à M. Luisier que les vaches de la race d'Hérens doivent d'avoir un état civil et des papiers. Mais quel progrès au point de vue élevage ! Les laiteries furent réorganisées ; plusieurs furent bâties en série d'après des plans élaborés par l'architecte Métroz, en collaboration avec M. Luisier.

C'est pourquoi, lorsque Châteauneuf ouvrit ses portes neuves en 1923, M. Luisier fut nommé directeur. Ce n'était pas la vieille histoire de la comédie de Beaumarchais : « Il fallait un calculateur pour une place, ce fut un danseur qui l'obtint ! » M. Luisier avait des titres et des compétences à faire valoir : le spécialiste trouvait enfin un champ d'action à sa mesure. Depuis lors, le développement réjouissant et étonnant de l'Ecole est inséparable de la personne de son Directeur.

Mais Châteauneuf ne l'accapare pas totalement. De 1926 à fin 1935, le Conseil d'Etat le charge également de la réorganisation et de la Direction de l'Ecole d'agriculture du Haut-Valais à Viège. En 1929, sur la demande de M. le conseiller d'Etat Troillet, il étudie et met au point l'institution des Caves coopératives de vinification. Avec M. l'architecte C. Besson, il en élabore également les plans de construction et d'installation. Puis en une tournée de conférences dans les différentes régions viticoles du canton, il prépare la constitution de cet organisme qui deviendra « Provins ».

S'il n'était pas trop intelligent pour être vaniteux, il pourrait, comme tant d'autres, faire figurer sur sa carte de visite tous les comités et groupements dont il fait partie : délégué de l'Etat dans le Comité de la Fédération valaisanne des Producteurs de lait ; membre du Conseil d'administration des Caves coopératives « Provins » ; membre de la Commission des Fédérations suisses d'élevage ; gérant de la Fédération des Syndicats d'élevage de la race

d'Hérens ; chef du Service du Herd-book de cette race ; vice-président de la Fédération ovine suisse ; membre du Comité de la Société suisse de Zootechnie ainsi que de la Fédération romande des Syndicats d'élevage du petit bétail ; président de l'Association valaisanne des Sélectionneurs ; membre du Comité et délégué de l'Etat à l'Union des producteurs de fruits et légumes, etc. Il cumule, non les présidences d'honneur, mais les occasions de servir et de faire du bon travail pour le pays.

Aussi est-il devenu une personnalité aimée et respectée.

Qui ne l'a vu, à Châteauneuf ou dans des réunions, passer droit et vif, le pas scandé, nerveux, une démarche d'officier, toujours pressé, car la besogne ne manque pas ?

Il se distingue par le sérieux. Nous sommes si riches en demi-compétences et en deux tiers de connaisseurs, qui sont, en réalité, des bric-à-brac, versés en tout et ne connaissant rien à fond !

M. Luisier est le spécialiste-type et, comme tel, amoureux de la précision. C'est un fervent de l'éloquence du chiffre. Il aimerait cette phrase habituelle de Foch : de quoi s'agit-il ?

Ce sérieux est doublé d'autorité. Les abus qu'en ont fait les régimes totalitaires ne doivent pas nous faire oublier l'importance et les bienfaits d'une bonne autorité. Un chef et un éducateur, qui n'aurait pas cette autorité, n'aurait plus qu'un devoir en conscience : démissionner. Cette autorité est indispensable dans un établissement de l'importance de Châteauneuf ; elle est une garantie de succès.

M. Luisier est un amoureux de l'ordre et de la discipline, un ennemi juré des bouts de papier et des mégots de cigarettes qui traînent partout. Bonne leçon pour nos jeunes Valaisans qui ont de grandes qualités, mais sont facilement négligents à cet endroit.

Mais cette autorité est humaine ; Châteauneuf n'a rien de militarisé dans le sens péjoratif du terme. Et M. Luisier, comme tant d'autres, cache sous des dehors un peu froids, une sensibilité qui ne peut échapper qu'à des esprits superficiels. Le poète n'avait-il pas déjà dit : les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.

Bref, le meilleur jugement que nous puissions porter sur l'actuel Directeur de Châteauneuf est le succès de sa mission. Notre Ecole d'agriculture est florissante. Cette maison, qui n'avait pu être conçue que par des esprits atteints de la maladie des grandeurs, voilà qu'elle est trop petite, la place manque et les élèves sont toujours plus nombreux. Vraiment, le succès couronne l'œuvre : il n'est personne qui ne sache à qui en revient principalement le mérite.

Georges Crettol.



LES RECTEURS-AUMONIERS

Châteauneuf s'est attaché à titre permanent et dès l'ouverture de l'Ecole un Recteur. Cette disposition est très heureuse. A quoi servirait au jeune homme un bon apprentissage professionnel sans une excellente formation spirituelle et morale ?

A côté de ses fonctions d'aumônier, le recteur exerce le professorat dans les branches de formation générale. Il s'applique à conquérir par la douceur et la persuasion les jeunes campagnards qui arrivent un peu dépayés en quittant pour la première fois le toit paternel. Il met toute son âme à rendre aussi familier que possible le régime d'internat, sans oublier de mettre quelque baume dans la rigidité des règlements. Tâche ingrate et combien méritoire à laquelle se sont employés, en parfaite collaboration avec le Directeur, les différents titulaires qui se sont succédé.

M. le Rd abbé Dubuis. 1923.

Quelques jours après l'inauguration de l'Ecole, son premier aumônier, M. le Rd abbé Dubuis, décédait, emporté par une crise cardiaque, laissant dans tous les regrets ceux qui étaient appelés avec lui à collaborer à la nouvelle œuvre de Châteauneuf. Il n'eut pas le plaisir de prendre contact avec la première volée d'élèves qui devait faire, tout au début déjà, la Maison à peine assez grande.

M. le Rd abbé Devanthey. 1923 à 1925.

M. le Rd abbé Devanthey personnifiait la douceur et la bonté. Déjà malade, il ne laissait rien transparaître d'une souffrance qui le tenaillait. Gai, souriant, il avait toujours le mot aimable pour un chacun et trouvait, en toutes circonstances, la parole d'encouragement et la boutade qui déride. Son état de santé ne lui permit pas d'accepter une nomination prolongée, et son trop court passage n'eut qu'un caractère intérimaire.

M. le Rd abbé Dr Ignace Mariétan. 1925 à 1940.

Bon nombre d'anciens élèves n'oublieront pas de si tôt ce grand abbé aux yeux profonds et pensifs, à la

parole prenante qui faisait le charme de ses causeries, de ses cours et conférences. Qui ne se rappelle ses inimitables digressions sur la faune (le monstre n'existait pas encore), sur les roches et les cataclysmes alpestres ? M. Mariétan avait la passion des sciences naturelles. Il suffisait de pénétrer dans ses appartements pour admirer les plus belles collections de pierres valaisannes dont il avait prélevé les échantillons. Eminent professeur, il ne tarda pas à être appelé à la présidence de la Murithienne ainsi qu'à l'enseignement au collège de Sion. Ses travaux remarquables lui ont valu le titre « Dr honoris causa » de l'Université de Lausanne.

M. le Rd abbé Georges Crettol, dès 1940.

Au départ de M. Mariétan, qui allait s'adonner entièrement à ses travaux scientifiques, un jeune abbé, M. Georges Crettol, vient assumer les fonctions de recteur-aumônier. Son allant, son enthousiasme et son caractère communicatif lui valent dès l'abord de conquérir la turbulente jeunesse, de la faire vibrer pour ce qui est beau et ce qui est bien. Ce nouveau recteur reçoit dans un déluge de partitions musicales, car il est avant tout un musicien doublé d'un parfait littérateur ; plus de pièces d'histoire naturelle, mais de la musique et des livres. M. Crettol se dépense sans compter. Il assume encore, à part la direction de nombreuses sociétés de chant, la rédaction de la « Terre valaisanne », périodique destiné aux anciens élèves et qui est devenu par la suite, sous sa plume alerte, le défenseur des intérêts économiques et culturels du pays.

* * *

La direction de l'Etablissement apprécie hautement le fait de savoir ses soucis partagés par un recteur-aumônier tout de dévouement et d'action. Ainsi sa tâche est moins lourde et son labeur moins harassant. Qu'il soit permis de rendre ici un reconnaissant et particulier hommage à leur entière collaboration.

Albert Luisier.

LE CORPS PROFESSORAL

Dès le début de l'activité de l'établissement, la Direction a eu la bonne fortune de pouvoir s'attacher des collaborateurs de valeur, tous spécialistes dans leurs branches d'enseignement. Que ce soit en qualité de professeurs, chefs de cultures, chefs de pratique et d'ateliers, tous ont œuvré au plus près de leur conscience dans l'accomplissement de leur tâche et dans la formation donnée aux 25 volées d'élèves qui ont reçu leur instruction à Châteauneuf. Toutes ces personnes ont ainsi contribué dans une large mesure au rayonnement de notre école. Une pensée émue va à ceux d'entre eux que le Tout-Puissant a rappelés à Lui dans leur pleine activité ou après l'abandon de leurs fonctions. Des sentiments de vive reconnaissance s'adressent à tous, anciens et nouveaux, pour tout ce qu'ils ont fait ou font encore pour assurer le succès de l'œuvre commune.

Voici la liste des personnes qui au cours de ces 25 ans ont collaboré, d'une manière ou d'une autre, à la formation professionnelle et spirituelle de notre jeunesse agricole :

Professeurs en charge

	Dès l'année
1. Albert Luisier, ing.-agr., directeur	1923
2. Abel Delaloye, avocat	1923
3. J.-Ph. Stœckli, ing.-agr.	1924
4. Laurent Neury, maître horticulteur	1926
5. Cyprien Michelet, ing.-horticole	1932
6. Augustin Michelet, instituteur	1934
7. René Cappi, méd. vét.	1936
8. Révérend abbé Crettol, recteur	1940
9. Camille Frossard, chef de cultures	1940
10. Marius Mugnier, géomètre officiel	1942
11. Franz Widmer, ing.-agr.	1943
12. J.-P. Belsler, ing.-agr.	1944
13. Marcellin Piccot, ing.-agr.	1945
14. Michel Luisier, ing.-agr.	1947
15. Ferdinand Roten, ing. forestier	1947
16. Henri Nanchen, surveillant	1947

Professeurs décédés ou ayant résilié leurs fonctions

	Années
† Révérend abbé Dubuis, recteur	1923-1923
Georges Haenni, professeur de chant	1923-1941
Martin Schwitzer, ing.-agr.	1923-1924
Paul Morand, chef de bureau	1923-1942
Cyrille Michelet, instituteur	1923-1934
† Adrien de Werra, inspecteur forestier	1923-1934
Dr Rémy Coquoz, médecin	1923-1938
† Clovis Défago, médecin vétérinaire	1923-1936
Alexandre Magnin, professeur de sciences commerciales	1923-1925
Hermann Müller, ingénieur rural	1923-1925
Dr Henri Wuilloud, ing.-agr.	1923-1930
† Rd abbé Devanthey, recteur (ad interim)	1923-1925
† Albert Roduit, inspecteur de ruchers	1923-1934
Emile Pellouchoud, arboriculteur	1923-1934
† Jules Rézert, horticulteur	1923-1934
† Francis Cretton, employé de bureau	1924-1926
Jules Chardonnens, ing.-agr.	1925-1931
Rd abbé Dr Ignace Mariétan, recteur	1925-1940
Henri Bonvin, instituteur	1926-1929
Dr Hans Leuzinger, entomologiste	1926-1939
Albert Frossard, instituteur	1929-1932
† Charles Benoît, maître-arboriculteur	1929-1948
Joseph Michaud, ing.-agr.	1930-1932
Rodolphe vander Mühl, ing.-agr.	1930-1935
Hans Blœtzer, ing.-agr.	1931-1935
Victor Rey, instituteur	1932-1942
† Alphonse Sierro, ing.-agr.	1931-1946
Joseph Delaloye, ing.-agr.	1933-1947
† Henri Meytain, inspecteur de ruchers	1934-1946
Elie Gaillaird, ing. forestier	1934-1947
Joseph Fauchère, instituteur	1937-1938
Jules Desfayes, méd.-vét.	1939-1940
Dr René Clausen, entomologiste	1939-1943
Antoine Luder, surveillant	1939-1940
† Maurice Rong, ing.-agr.	1941-1943
Honoré Pralong, instituteur	1942-1942
Jean Nicollier, instituteur	1942-1945
Rodolphe Murbach, ing.-agr.	1943-1946
Brühwiller Bernard, ing.-agr.	1943-1944
Célestin Clerc, employé de bureau	1945-1946
Romain Gay-Fraret, employé de bureau	1946-1947

CORPS PROFESSORAL DE
L'ÉCOLE CANTONALE
D'AGRICULTURE
DE CHATEAUNEUF



Philippe Stockli
ING-AGR.
SION



Jean Pierre Deber
ING-AGR.
SION



Michel Lüscher
ING-AGR.
SION



Augustin Michélet
SECRETARE COMPTABLE
CONTHEY



Abel Delaloye
AVOCAT-PROFESSEUR DE DROIT
ARDON



Marcelin Picot
ING-AGR.
SION



Cyrus Michélet
ING-HORT.
CONTHEY



Albert Lüscher
ING-AGR. DIRECTEUR
CHATEAUNEUF



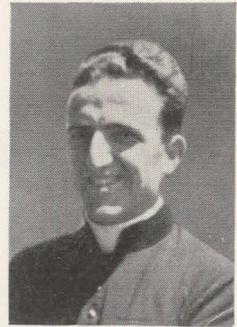
René Cappi
VÉT. CANTONAL
SION



Marius Mugnier
GEOMETRE OFFICIEL
ARDON



Laurent Neury
MAITRE HORTICULTEUR
SAXON



Abbé Georges Crettol
RECTEUR-AUMONIER
CHATEAUNEUF



Franz Widmer
ING-AGR.
CHATEAUNEUF



Ferdinand Poten
INSPECTEUR FORESTIER
MARTIGNY



Camille Frotscher
CHEF DE CULTURES
CHATEAUNEUF

ANNÉE
SCOLAIRE 1947-48



Paul Rouiller

Michel Veuthey

Louis Michellod

Elysée Clivaz

Charles Bucher

Camille Frossard

Alfred Pitteloud

Chefs de pratique et d'atelier

Personnes ayant quitté l'établissement

A. Chefs de pratique.

		Années
1. Laurent Neury	horticulture	1926-1928
2. Alfred Rotzeter	étables	1923-1929

B. Chef d'atelier.

1. † Berner Jules	menuiserie	1923-1929
-------------------	------------	-----------

Personnes en fonctions

A. Chefs de pratique.

		Dès l'année
1. Camille Frossard	grandes cultures vignes et caves	1923
2. Alfred Pitteloud	cultures fruitières	1923
3. Charles Bucher	horticulture	1928
4. Louis Michellod	étables	1929
5. Elysée Clivaz	basse-cour	1939

B. Chefs d'atelier.

1. Paul Rouiller	forge et maréchalerie	1924
2. Michel Veuthey	menuiserie	1933

Répartition d'après leur domicile des Elèves ayant fréquenté l'Etablissement de Châteauneuf depuis l'année 1923 à 1948

	Elèves agriculteurs		Cours profession.	Cours agricole Instituteurs	Ecole ménagère rurale	
	Total	Diplômés			Total	Diplômées
District de Conches :						
Biel	—	—	—	1	—	—
Binn	—	—	—	1	—	—
Blitzingen	—	—	—	1	—	—
Ernen	1	1	—	—	—	—
Fiesch	1	—	—	—	1	1
Geschinen	1	—	—	—	—	—
Lax	1	1	—	3	—	—
Münster	—	—	—	1	—	—
Niederwald	—	—	—	1	—	—
Obergesteln	—	—	—	—	2	—
Oberwald	—	—	—	1	—	—
Steinhaus	1	—	—	—	—	—
	5	2	—	9	3	1

District de Rarogne-Oriental :						
Betten	—	—	—	1	—	—
Bitsch	1	—	—	—	1	—
Filet	—	—	—	—	1	—
Mörel	—	—	—	—	5	1
	1	—	—	1	7	1

District de Brigue :						
Brigue	1	—	—	—	26	9
Glis	—	—	—	—	2	1
Naters	3	1	—	1	6	3
Ried-Brigue	1	—	—	—	4	—
Simplon	—	—	—	1	—	—
Thermen	1	1	—	1	1	—
	6	2	—	3	39	13

District de Viège :						
Eyholz	—	—	—	1	—	—
Lalden	—	—	—	—	1	—
Randa	1	—	—	1	1	—
Saas-Balen	1	—	—	1	—	—
Saas-Fee	—	—	—	2	13	5
Saas-Grund	—	—	—	1	—	—
St. Niklaus	—	—	—	2	2	1
Stalden	—	—	1	—	2	2
Törbel	—	—	—	1	—	—
Visp	—	—	—	1	7	4
Zermatt	1	—	—	3	7	2
	3	—	1	13	33	14

	Elèves agriculteurs		Cours profession.	Cours agricole Instituteurs	Ecole ménagère rurale	
	Total	Diplômés			Total	Diplômées
District de Sierre :						
Ayer	4	3	—	3	5	1
Chalais	13	8	—	5	9	2
Chandolin	1	1	—	—	—	—
Chermignon	22	17	—	7	23	6
Chippis	8	5	—	4	6	2
Granges	7	5	—	4	4	2
Grimentz	5	1	—	—	3	—
Grône	12	6	1	4	7	2
IGogne	9	7	—	2	5	1
Lens	22	19	—	6	8	2
Miège	12	9	—	—	5	—
Mollens	14	7	—	4	2	—
Montana	11	8	2	2	16	7
Randogne	3	2	1	1	10	5
Saint-Jean	4	2	—	—	4	2
Saint-Léonard	15	8	1	2	11	5
Saint-Luc	9	5	—	1	9	2
Sierre	40	32	7	3	34	16
Venthône	18	14	2	1	11	6
Veyras	4	—	—	—	1	—
Vissoie	4	4	2	4	13	4
	237	163	16	53	186	65

District d'Hérens :						
Agettes	9	7	—	4	11	6
Ayent	7	3	—	4	5	1
Evolène	3	3	—	7	4	—
Héremence	10	9	—	10	5	—
Mase	3	2	—	1	1	—
Saint-Martin	5	3	—	8	4	3
Vernamiège	—	—	—	3	1	1
Vex	25	17	1	7	16	6
Nax	2	1	—	2	7	5
	64	45	1	46	54	22

District de Saint-Maurice :						
Collonges	6	6	—	1	2	2
Dorénaz	2	1	—	1	3	1
Evionnaz	1	1	—	—	3	2
Finhaut	3	2	1	3	5	2
Massongex	5	3	—	—	1	1
Mex	—	—	—	1	—	—
Saint-Maurice	6	2	1	1	2	—
Salvan	9	7	1	8	7	4
Vernayaz	11	10	6	4	4	1
Vérossaz	2	2	—	1	6	1
	45	34	9	20	33	14

District de Rarogne-Occidental :

Ausserberg	1	—	—	2	—	—
Burchen	—	—	—	2	—	—
Eischoll	—	—	—	1	1	—
Raron	—	—	—	—	1	—
Unterbach	—	—	—	1	—	—
Wiler	—	—	—	1	—	—
	1	—	—	7	2	—

District de Loèche :

Gampel	3	2	1	—	—	—
Leuk	1	1	—	2	—	—
Leukerbad	—	—	—	2	1	—
Oberems	—	—	—	1	1	—
Salgesch	3	3	—	1	—	—
Turtmann	2	2	1	3	7	5
Varen	1	—	—	1	1	—
	10	8	2	10	10	5

District de Sion :

Arbaz	11	10	—	1	8	2
Bramois	18	16	—	4	13	8
Grimisuat	8	7	2	3	2	—
Salins	3	2	—	2	4	—
Savièse	15	10	—	9	7	—
Sion	40	26	12	13	53	22
Veysonnaz	2	1	—	2	7	2
	97	72	14	34	94	34

District de Conthey :

Ardon	30	24	1	6	31	19
Chamoson	73	52	4	13	6	4
Conthey	65	45	3	13	11	6
Nendaz	43	33	4	19	28	7
Vétroz	28	18	—	7	12	7
	239	172	12	58	88	43

District de Martigny :

Bovernier	4	2	—	2	5	2
Charrat	34	23	5	3	13	6
Fully	58	45	3	9	20	10
Isérables	4	3	—	4	3	—
La Bâtiaz	8	4	—	1	1	—
Leytron	46	35	2	10	19	8
Martigny-Bourg	17	10	2	5	6	2
Martigny-Combe	9	6	—	4	4	1
Martigny-Ville	19	14	3	10	17	11
Riddes	26	19	1	4	13	7
Saillon	28	15	1	3	19	8
Saxon	35	19	2	7	27	4
Trient	3	1	—	—	6	2
	291	196	19	62	153	61

District d'Entremont :

Bagnes	61	51	7	21	58	39
Bourg-Saint-Pierre	—	—	—	2	4	—
Liddes	7	4	—	3	14	2
Orsières	12	7	1	18	16	5
Sembrancher	14	11	—	4	7	1
Vollèges	11	6	—	3	4	2
	105	79	8	51	103	49

District de Monthey :

Champéry	6	5	—	3	2	2
Collombey-Muraz	7	5	—	3	2	2
Monthey	9	6	1	—	7	4
Port-Valais	6	4	—	2	—	—
Saint-Gingolph	1	1	—	1	1	—
Troistorrens	9	5	1	5	4	3
Val d'Illeiez	8	4	—	3	4	2
Vionnaz	8	4	2	2	5	—
Vouvry	9	8	—	5	10	1
	63	42	4	24	35	14

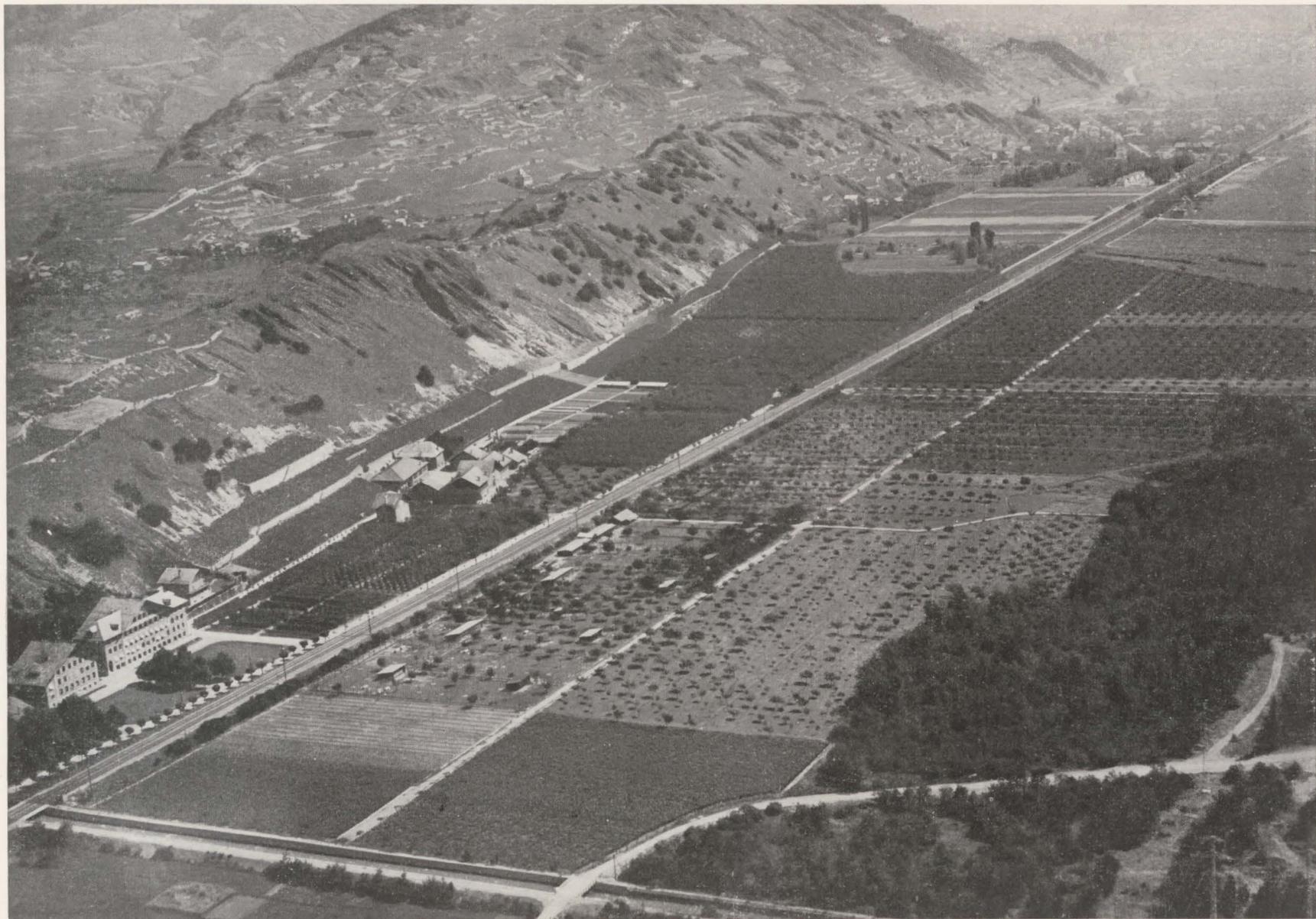
Confédérés :

Argovie	—	—	—	—	7	1
Berne	18	10	3	—	33	13
Fribourg	2	2	2	—	1	—
Genève	47	29	2	—	8	3
Grisons	2	1	—	1	—	—
Lucerne	1	—	—	—	—	—
Neuchâtel	1	1	—	—	—	—
Saint-Gall	3	3	3	—	4	2
Schwytz	5	3	—	—	1	1
Soleure	—	—	—	—	2	1
Tessin	9	7	21	1	2	2
Thurgovie	3	1	—	—	—	—
Unterwald	2	2	—	—	1	1
Vaud	22	15	5	—	7	3
Zug	—	—	—	—	2	1
Zürich	4	1	1	—	2	—
Uri	—	—	1	—	—	—
	119	75	38	2	70	28

Espagne	1	1	—	—	—	—
France	5	5	2	—	—	—
Italie	2	1	—	—	—	—
Belgique	2	1	—	—	—	—
Syrie	1	1	—	—	—	—
	11	9	2	—	—	—

Récapitulation :

Valaisans	1167	815	86	391	840	336
Confédérés	119	75	38	2	70	28
Etrangers	11	9	2	—	—	—
	1297	899	126	393	910	364



Vue d'ensemble de l'Ecole et du Domaine de Châteauneuf en 1948

Domaine de Châteauneuf

INTRODUCTION

En confinant au vingt-cinquième anniversaire de la naissance de l'Ecole de Châteauneuf, il est bon de faire le point sur l'étape parcourue et de fixer les souvenirs qui s'estompent.

C'est, en effet, en 1923, que l'Etablissement a ouvert ses portes et, avec 1948, s'éteindra le premier quart de siècle de son existence.

Vingt-cinq ans c'est beaucoup semble-t-il quand l'on regarde vers l'avenir, mais ils ne comptent plus guère lorsqu'on les observe dans le passé.

Dans toutes les branches de l'activité humaine, ce qui est considéré aujourd'hui comme le summum du progrès sera peut-être dépassé demain, désuet dans quelques années.

C'est pourquoi le premier souci d'un chef d'entreprise doit être de s'adapter perpétuellement aux méthodes nouvelles, de se tenir à l'affût des découvertes de la science, d'évoluer journallement avec les meilleures données de l'économie et de la technique.

C'est le point de vue qui a prévalu dans l'établissement, la conduite et le développement du Domaine agricole. Celui-ci est équipé pour donner aux jeunes gens qui lui sont confiés les connaissances pratiques dans les branches les plus diverses de la production agricole. Il permet d'autre part d'effectuer des recherches sur les cultures et les procédés susceptibles de faire progresser l'agriculture valaisanne.

Il se doit aussi de participer à l'effort commun dans l'amélioration du bétail.

Parti en 1923 avec à peine 20 hectares de terrain cultivé, le Domaine s'est agrandi chaque année pour atteindre aujourd'hui les 100 hectares de terres en production, avec une magnifique dépendance aux Praz-Pourris, non loin de la gare d'Ardon.

Cette progression représente une allure moyenne de plus de 3 hectares par année de défrichage et de nivellement de terres incultes.

Ainsi, les nids de broussailles et les flaques marécageuses isolant les tout petits mas de Châteauneuf et des Praz-Pourris ont disparu et font place aux cultures les plus diverses, aux plantations fruitières et à la vigne.

Dire tout l'effort que cela représente, toute la patience que cela implique, tout l'esprit de suite que cela nécessite n'est pas notre rôle. Nous voulons simplement souligner qu'un travail persévérant s'est accompli, permettant à l'exploitation de mieux répondre à sa destination.

Tout d'abord un peu d'histoire

Tout comme les Etats, le Domaine expérimental de Châteauneuf a son histoire, mais histoire pacifique et laborieuse, faite tour à tour de transactions de fermages, de transferts de propriétés, de remaniements parcellaires, de travaux de constructions, d'assainissements, de défrichements, d'irrigation et d'aménagement des cultures.

Par actes de vente des 9 février et 30 mars 1914, le Domaine de Châteauneuf était cédé à l'Etat du Valais, pour le prix global de Fr. 81,000.—.

Au moment de l'achat, la destination de cet immeuble n'était pas encore arrêtée. Dans son message du 12 mai 1914 au Grand Conseil, le Conseil d'Etat laisse entrevoir plusieurs alternatives :

1. Etablissement d'un asile de buveurs, ou bien
2. Institution de Stations d'essais agricoles, voire
3. Création d'une Ecole d'agriculture d'hiver, ou aussi, celle d'une Ecole normale pour instituteurs ou institutrices,
4. Enfin, utilisation du Domaine comme champ d'activité pour les détenus du Pénitencier.

C'est cette dernière éventualité qui prévalut, à titre provisoire, jusqu'en 1923.

Entre-temps, la Loi sur l'enseignement professionnel de l'agriculture était adoptée le 17 mai 1919 et le projet du Règlement d'exécution soumis au Grand Conseil une année plus tard.

Il s'agit alors de fixer le siège de l'Ecole d'agriculture qui est prévue pour la partie française du canton. Dans ce but, un concours fut ouvert entre les communes intéressées.

Finalement, le Grand Conseil adopta, le 21 mai 1920, la proposition du Conseil d'Etat, qui était aussi celle de la Commission nommée pour étudier les projets, de créer l'Ecole cantonale d'agriculture sur le domaine de l'Etat à Châteauneuf, sous réserve des prestations suivantes à fournir par la commune de Sion :

1. Versement d'une subvention de Fr. 80,000.— ;
2. Fourniture de l'eau potable nécessaire à l'exploitation de la dite école ;
3. Mise à la disposition de l'Etat de terrains avoisinant le domaine.

L'exploitation de Châteauneuf provenait de M. Jules de Riedmatten, fils de Pierre-Marie, d'une part et de sa nièce Marguerite Walter de feu Charles Walter, fille d'Anna Walter-de Riedmatten, d'autre part. Elle avait, au début, une superficie de 452,281 m². Seules étaient en culture la partie émergente du cône de la Morge aux alentours des bâtiments de la vieille ferme, des deux côtés de la voie ferrée, et quelques vignes en terrasse sur le flanc des Maladères.

Au siècle passé, le Rhône fantasque vagabondait fréquemment dans la plaine marécageuse et annihilait les travaux que les particuliers trop confiants avaient consacrés sur leurs maigres parcelles. Parfois la Morge conjugait ses caprices à ceux du Rhône et le Domaine de Châteauneuf, à part une étroite bande accolée au mont, vivait dans un état permanent d'incertitude.

Plus tard, seulement, parallèlement à l'endiguement du fleuve et des rivières, à l'approfondissement du canal Sion-Riddes, de grands travaux purent être entrepris, transformant petit à petit les vasques et les broussailles en terres à blé et à fruits.

En remontant les archives de la Maison, l'on peut mettre la main sur un document relatant les conditions dans lesquelles M. Pierre-Xavier de Riedmatten, père de M. Pierre-Marie de Riedmatten, devint acquéreur de ce Domaine.



Anciens bâtiments de la Ferme

Laissons la parole à l'écrivain de l'époque illustrant d'une façon assez originale comment s'est opéré cet achat :

« L'an 1829 le 22 Novembre à la Croix Blanche à Sion, l'hoirie de Marin Bernard de
» la Coste exposèrent en vente par enchère publique entre autres le Domaine du Grand Châ-
» teaufort provenant cydevant de feu le Général de Kalbermatten, du quel Bienfond je devins
» propriétaire conjointement avec mon père au moyen du prix de la dernière Mise de Sept Mille
» Cent et Un Ecus bons. Mais l'hoirie de la Coste se croyant erronément autorisée de nous re-
» fuser l'adjudication du Domaine le revendit à M. Claude Marin Ducrey, Bourgeois de Sion
» pour un prix plus élevé, ce qui causa un procès de deux ans entre les vendeurs de la Coste et
» nous les acquéreurs de Riedmatten ; ce procès a été terminé par une Transaction entre M.
» Claude Marin Ducrey et MM. de Riedmatten au Moyen de Septante Louis d'Or ou 448 Ecus
» bons, que ces derniers lui payeraient en Sus du prix de Notre dernière Mise à condition, que
» dans ces 70 Louis tout y soit compris, savoir les frais de l'enchère, la somme de quarante
» Louis payés par M. Ducrey aux Delacoste en sus de notre mise, les réparations et ouvrages
» faits pendant deux ans à Châteaufort et les frais du procès seraient supportés chacun pour
» soi ; M. Ducrey s'est aussi réservé de pouvoir garder pendant l'année courante de 1832 la
» jouissance d'environ deux fichtelées de champ pour pommes de terre et de pouvoir enlever

» de ce bien-fond autant de limonées de fumier pour engraisser un jardin de deux autres fiche-
 » linées situées vers Sion ; et qu'enfin, M. de Riedmatten relèverait M. Ducrey des diverses som-
 » mes qu'il doit encore pour la prétendue acquisition de ce Domaine ; le Résidu de la Somme
 » principale serait payée dans le courant de l'année à M. Ducrey argent comptant. Les deux
 » parties transigeantes étant d'accord sur tous les points, M. le Conseiller Claude Marin Ducrey,
 » Bourgeois domicilié à Sion a cédé et abandonné — à M. le Bourguemaitre Pierre Adrien de
 » Riedmatten et son fils aîné le Conseiller Pierre Xavier de Riedmatten tout ce Domaine de
 » Châteauneuf, qu'il avait acheté en Novembre 1829 de l'Hoirie Delacoste donnant pour limi-
 » tes de cet immeuble, savoir l'île de Guntern entrecoupé par le grand terreau en partie le bien-
 » fond de Jean Pioute du Levant ; la Rivière dite la Morge du couchant, l'île de Conthey en
 » partie et la propriété de N. Maret de Conthey au Midi, et la Crête de la Colline longeant du
 » couchant au levant au Nord, se remettent pour franc et libre sauf une disme dûe à la Cure
 » de Conthey spécifiée dans l'acte de l'enchaire Delacoste. Cette convention quoique verbale a
 » été conclue entre prédit M. Ducrey et Mrs. de Riedmatten et fils en janvier 1832. »

« Il a été aussi convenu entre les deux sudittes parties, que Mrs. de Riedmatten achète-
 » rait de M. Ducrey le bétail à corne, les chevaux et mulets, tout le fourage se trouvant dans la
 » grange et les meubles ; le tout d'après l'inventaire cy-bas existant. »

« Ensuite de ces conventions Mrs de Riedmatten père et fils doivent à M. Claude Marin
 » Ducrey

» pour la ferme de Châteauneuf à eux cédée pour la somme de

	Louis 1180	Ecus bons 7549.—
» pour le bétail en sommaire	79 = 505,60	
» pour fourrages de tout genre	38,70	
» pour le mobilier, le prix convenu de 200 fr.	80.—	624,30
		8173,30

* * *

Selon le témoignage des manuscrits établis par les anciens propriétaires, c'est au Général de Kalbermatten qu'il faut attribuer la construction de l'ancienne grange-écurie et l'exhaussement de la maison d'habitation du fermier pour en faire un second étage. Retraité de Service, il occupa également ses vieux jours à la création de nouvelles parcelles de vignes au pied du mont et à l'élevage du ver à soie.

Comme on peut le constater, d'après les notes authentiques qui suivent, ses successeurs ont été longtemps aux prises avec toutes sortes de difficultés techniques ou économiques. Ecoutez les doléances amères de ce contribuable sur qui pèse une imposition bien trop lourde :

« La preuve la plus éclatante que cette ferme est surtaxée, même à 15,000 fr. c'est que
 » dans le partage des avoirs paternels, la moitié part appartenant à feu notre cher père, ayant
 » été présentée à l'hoirie pour la valeur de 5,000 francs, aucun des sept membres de l'hoi-
 » rie n'a voulu prendre cette moitié part de la ferme pour cette valeur présentée de 5,000 fr. En
 » effet, en considérant les cinq gelées générales de la vigne depuis 16 ans et dont l'hiver der-
 » nier a fait une destruction considérable dans le bois même de la vigne, chaque gelée détrui-
 » sant les refactures des ouvrages commencés et ne rendant pas même la valeur de l'argent ver-



La Ferme inondée en 1920

» sé dans l'année de la gelée ; en considérant que le tiers de la ferme est sous l'eau perpétuel-
» le dans les années ordinaires, que dans les années extraordinaires des débordements du Rhô-
» ne tous les produits légumineux sont inondés ; considérant que les deux tiers de la ferme se
» trouvant au-dessous de l'eau sont des terrains graveleux, sablonneux, brûlant les cultures et
» que le meilleur terrain est une terre maigre et ingrate, laquelle terre demande une exploita-
» tion extraordinaire en ouvrages et en fonds, qu'en outre les vastes bâtiments couverts en ta-
» villons vieilliss ont déjà absorbé des grandes sommes et en exigent encore ; qu'en un mot cette
» ferme de Châteauneuf se trouve encore grevée par des sommes hypothéquées considérables et
» qu'en sommaire sans y jeter des nouveaux fonds très dispendieux, la ferme n'est dans le fond
» qu'une fortune purement idéale, je crois dans ma conviction que la taxe primitive de 19,000
» fr. donnée à cette ferme sans ma participation par l'administration était une exaction et une
» injustice exercée sur une personne, que la taxe actuelle de 15,000 fr. est encore de beaucoup
» exagérée ; et que la taxe de Dix Mille francs à laquelle je me résignerais quoiqu'avec répu-
» gnance, me paraît suffisante, pour ne pas dire encore assez forte pour pouvoir être appelée For-
» tune. »

Le Domaine de Châteauneuf nous a été remis avec une réputation bien méritée de terre ingrate à laquelle il faudra des années et des années d'inlassable labeur pour être rendue fertile et intéressante du point de vue agricole.

Selon le général de Kalbermatten et Bernard de la Coste, cette terre a de grands défauts : ce sont :

1. La mauvaise eau de la Morge ;
2. Les collinets multipliés des bons prés ;
3. La mauvaise répartition des bisses ;
4. Les terres sablonneuses et graveleuses ;
5. Les marais causant l'insalubrité de la ferme ;
6. L'absence de tout rapport agricole ;
7. La multiplicité des jardins ;
8. L'absence des engrais.

Comme remèdes, voici ce qu'ils préconisent :

1. Amélioration de l'irrigation par l'eau dessablée de la Morge ;
2. Nivellement des surfaces sur lesquelles fourmillent les collinets.
3. Amendement des alluvions de la Morge en les mélangeant avec des terres de la Plaine du Rhône ;
4. Assainissement des marais.

On fait état à ce sujet d'une loi portée l'an 1832 par la Diète de Décembre et s'occupant de l'abaissement du lit du Rhône et du dessèchement des marais.

Il faut bien le constater, les conditions de production à l'époque étaient difficiles. A part la culture de la vigne qui s'étendait déjà le long du mont, l'on se bornait ou presque à produire du fourrage pour alimenter son bétail. L'on manquait de capitaux et de machines pour réaliser les améliorations, l'on était impuissant dans la lutte contre le gel de printemps et la crue des eaux ; bref, l'on était mal protégé et soumis à des aléas plus insurmontables qu'aujourd'hui.

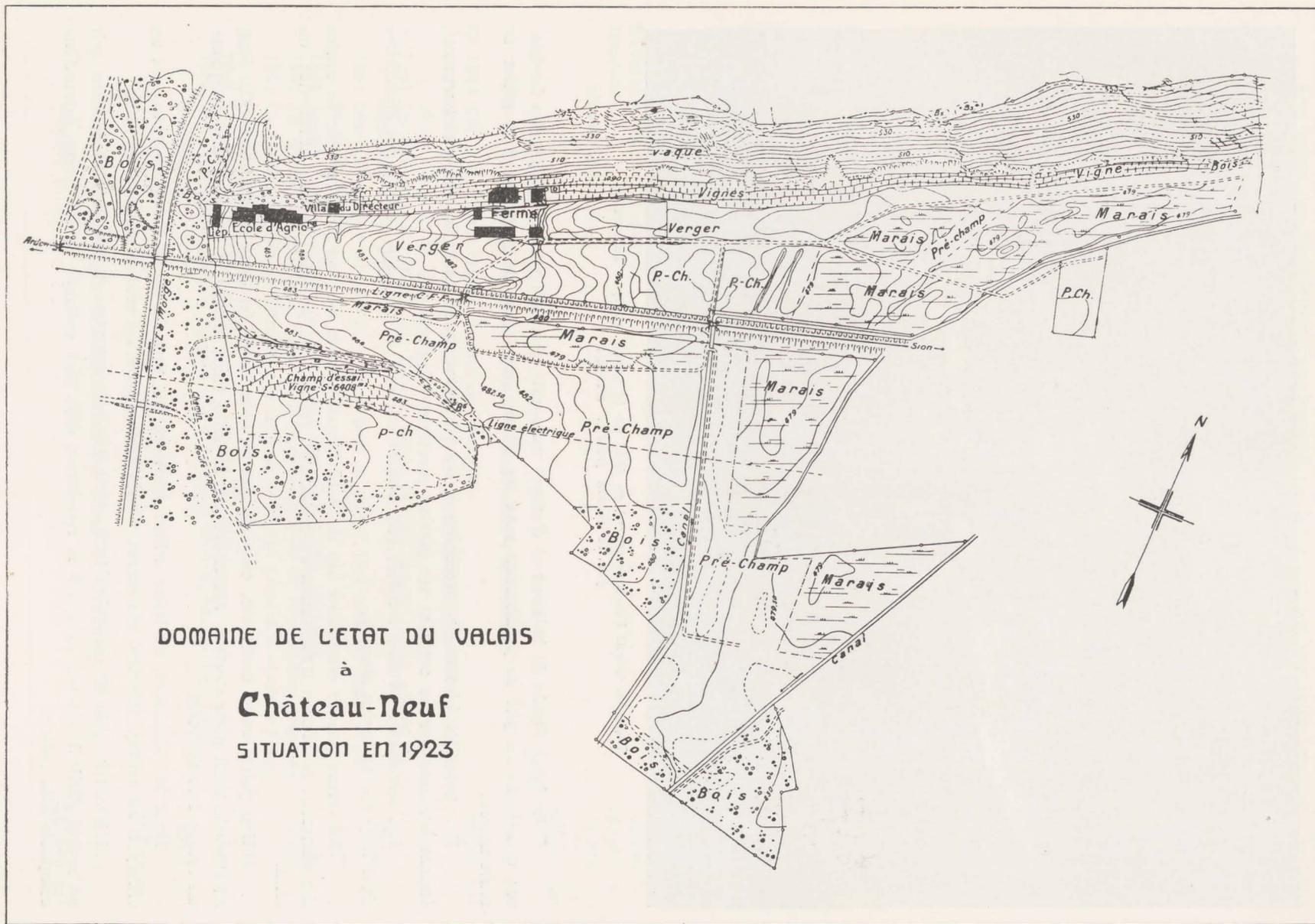
Le domaine avant la création de l'École

Il y a plus de 25 ans, le canot et la barque eussent rendu presque autant de service que les véhicules à moteur pour visiter le Domaine de Châteauneuf.

Seule, une étroite bande de terrain en permettait l'accès à l'est. Les eaux stagnaient dans les bas-fonds de la plaine, enserrant les maigres ilots de peupliers, d'aulnes et de saules. Les roseaux se balançaient aux vents, donnant au paysage cette note de mélancolie propre aux horizons marécageux.

Durant des siècles, l'homme avait abandonné à la nature sauvage ces terres que l'on avait sacrées à tout jamais « incultes ». Toute une faune pittoresque y avait élu domicile. Les grenouilles coassaient au bord des mares, tandis que les sarcelles, les canards sauvages, les poules d'eau venaient à tour de rôle s'y ébattre. Parfois, les oiseaux de mauvais augure semblaient se concerter pour troubler les nuits des paysans des fermes toutes proches et rendre plus agaçant le bourdonnement aigu des moustiques tourbillonnants.

A l'ouest, les terrains arides et en surélévation du cône de la Morge, avec leur maigre végétation, offraient un contraste frappant. Les places les plus graveleuses le long de la rivière, ainsi qu'au midi de la voie ferrée, étaient coiffées de pins et de chênes clairsemés sous lesquels s'abritaient le noisetier, l'aubépine et d'autres essences rustiques et peu exigeantes.

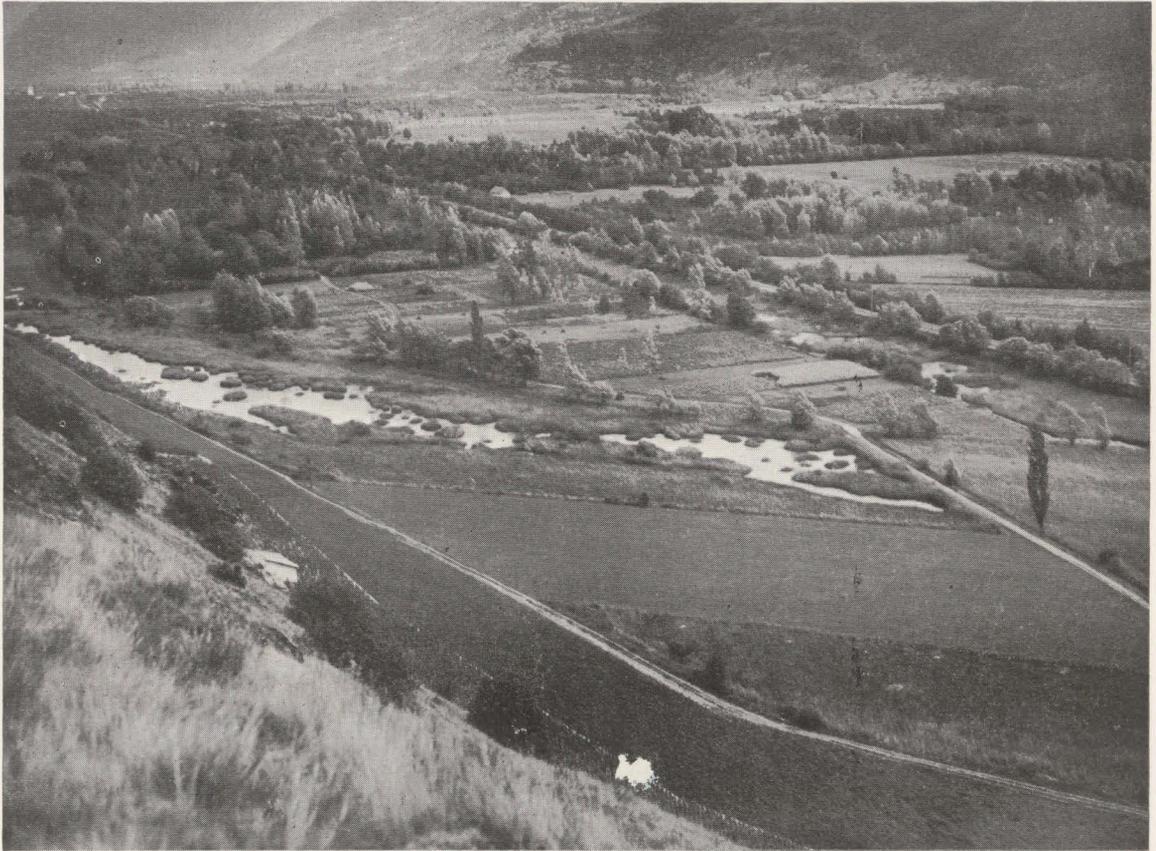


DOMAINE DE L'ETAT DU VALAIS

à

Château-Neuf

SITUATION EN 1923



*Situation avant l'assainissement en 1924 de la partie occupée aujourd'hui
par le jardin fruitier d'essais*

Cette large bande de buissons et d'arbres rabougris, pointant vers l'est, riche en fondrières, constituait un gîte de prédilection pour les lièvres, les lapins de garenne, et le gibier de toute nature.

Des parcelles biscornues, arrachées à un sol ingrat, entre les angles boisés et les mares, étaient occupées par les céréales, les plantes sarclées et les prairies.

Les terrasses de vignes serpentaient, comme aujourd'hui du reste, le long des Maladeires dans la partie la moins abrupte.

La ferme prenait corps avec ses deux bâtiments adossés au pied de la colline, au centre des cultures : la maison d'habitation avec son toit pointu, et, à côté, l'étable surmontée du fenil.

Une petite cour intérieure, clôturée par un mur, reliait les deux constructions. Elle était agrémentée d'un puits couvert, désaffecté par la suite, mais offrant, à l'époque, aux scorpions, un refuge fort apprécié.

Dans les alentours, quelques arbres fruitiers, pas tous de bonne venue, constituaient un embryon de verger, étendant son ombre bienfaisante durant les grosses chaleurs de l'été.

L'inondation du 23 septembre 1920, où le fleuve rompit ses digues en aval de Sion, mit un accent particulièrement sinistre à la réputation déjà bien entamée de ces terres aujourd'hui conquises à la culture.

Des crêtes des Maladeires, l'on dominait un lac coupé par une jetée immense : la ligne CFF, sur laquelle les trains n'osaient plus s'aventurer. Un peu comme sur les deltas de la lointaine Provence, le Rhône épris d'une liberté millénaire tente de s'affranchir des obstacles que lui posent les hommes.

Au bout de quelques semaines, il consentait à se remettre « au lit » assigné par le génie et la patience de plusieurs générations.

Dans sa séance du 1er juin 1920, le Conseil d'Etat venait de décider la construction à Châteauneuf de l'Ecole cantonale d'agriculture. Les débordements du Rhône ne modifièrent pas son attitude. En allant résolument de l'avant il misa sur la bonne carte. Le temps a couronné de succès son entreprise hardie, confirmant, une fois de plus, le vieil adage « Gouverner, c'est prévoir ».

La période de croissance

Dès son acquisition en 1914 par l'Etat du Valais et jusqu'en 1923, l'exploitation de ce qui était à l'époque le Domaine de Châteauneuf fut assurée avec savoir-faire par un gérant, M. Philippe Mayor, de Bramois, ancien élève de l'Ecole d'agriculture d'Ecône. La main-d'œuvre était fournie par les détenus du pénitencier de Sion.

A l'ouverture de l'Ecole, la surface initiale de 452,281 m² se répartissait approximativement comme suit :

Terrains cultivés : prés, champs et vergers	175,570 m ²
Vignes et champs de bois américains	22,700 »
Forêts	43,750 »
Bâtiments, routes et abords	29,640 »
Improductifs : marais	102,621 »
Mont (Maladeires)	78,000 »
	<hr/>
	452,281 m ²

Par la suite, sont venues s'ajouter les acquisitions suivantes :

En 1924 Terrains Luyet-Gay, au sud-est, marais	54,865 m ²
1925 Bourgeoisie de Sion, triangle situé à la jonction du Canal Sion-Riddes et de celui de la Blancherie, vernes	4,570 »
1927 De divers particuliers, au levant, entre la voie ferrée et les crêtes de Maladeires, en culture	5,010 »
1931 Des CFF, talus sud de la voie, depuis le canal Sion-Riddes, jusqu'à 40 m. de la Morge	4,623 »
1932 Jardin entomologique, au couchant des Maladeires, graviers	120 »
1932 De divers particuliers, vers la Morge, au sud de la voie ferrée, graviers	4,490 »
1933 De la Bourgeoisie de Conthey, le long de la Morge jusqu'à la route d'Aproz, inculte, graviers	17,248 »
1940 Des CFF, talus sud de la voie, près de la Morge	227 »
1946 Des CFF, talus sud de la voie entre le canal Sion-Riddes et celui de la Blancherie	3,561 »
	<hr/>
	546,995 m ²
Surface prélevée par l'élargissement du Canal Sion-Riddes, environ	4,150 »
Surface totale	<hr/>
	542,845 m ²

Selon la mensuration cadastrale, cette surface se répartit comme suit :

Territoire de Sion	N ^o 10202	249,629 m ²
	N ^o 10242	139,098 »
	N ^o 10276	12,460 »
	N ^o 10487	126,152 »
		<hr/>
		527,339 m ²
Territoire de Conthey, entre la voie ferrée et la route d'Aproz	N ^o 10487	15,506 »
		<hr/>
	Total comme ci-dessus	542,845 m ²

Le 19 mai 1948, l'Etat du Valais cédait à la Sous-Station fédérale d'essais agricoles et arboricoles, récemment créée, une parcelle de forêt de 2864 m² près du canal Sion-Riddes, conjointement avec 75,479 m² de terrain de l'Ile des Ecussons ; cette dernière surface avait été acquise en 1943 de la Commune de Sion à l'intention de cette nouvelle institution.

Par cette opération, la superficie du Domaine de Châteauneuf est ramenée, dès cette date, à 539,981 m².

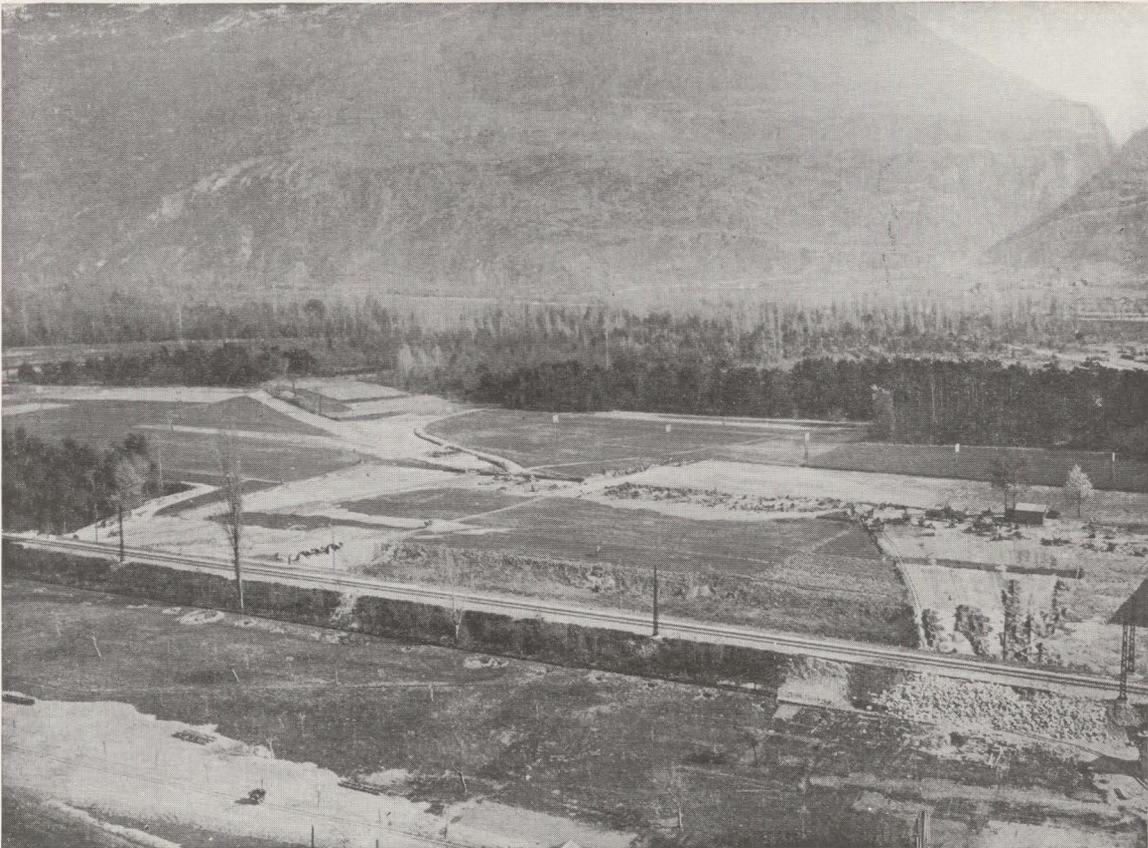
Les transformations et l'organisation du domaine

Telle qu'elle apparaît aujourd'hui, la Ferme expérimentale de l'Ecole d'agriculture a été créée de toutes pièces, avec ses bâtiments neufs, ses routes, ses places, ses canaux d'irrigation, ses plantations fruitières et ornementales. Chaque mètre carré de terrain fut nivelé, défoncé, amélioré avant d'y recevoir la moindre culture. Il a fallu régler chaque pente pour assurer l'arrosage de parcelles régulières. En remplaçant de larges bancs de graviers par de la terre plus fine, puisée par place en profondeur, l'on a obtenu un peu partout une couche arable suffisante.

Le remblaiement des vastes chambres d'emprunt, creusées le long de la voie ferrée au moment de la construction de la Ligne du Simplon, exigea le déplacement d'énormes quantités de matériaux. Ce fut l'occasion d'enfouir les graviers obtenus en arasant bosses, « collinets », et autres surfaces surélevées du cône de la Morge. Enfin l'excavation du canal Sion-Riddes à travers le Domaine, en 1924-25, permit de combler définitivement ces fossés.

Avec la progression des travaux d'assainissement il devint possible d'entreprendre la conquête des terres incultes et marécageuses de la plaine. Pendant des années et des années, Châteauneuf retentit des coups secs des haches qui abattent les bois, de la cadence des pioches, du crissement des pelles, du roulement des wagonnets transportant des terres, du grincement des voies que l'on déplace au gré des nivellements, des mille bruits que fait sourdre la vie mouvementée d'un chantier.

Ces années de patient labeur ont accompli le miracle de la transformation du visage même d'un coin du pays. Etape après étape, le sol asséché, défriché, aéré, bumenté, s'est prêté aux exigences du laboureur. Aujourd'hui le voilà porteur de belles promesses : celles des fleurs et des fruits.



Nivellement et remblaiement des chambres d'emprunt des C. F. F. en 1924

Quelques chiffres récapitulatifs soulignent brièvement cette évolution.

	Situation en 1924	Achats m ²	Ventes et cessions m ²	Situation en 1948
Terres cultivées sans les vignes	175,570	5,010	4,150	341,504
Vignes et champs de bois	22,700			43,972
Forêts et bois de vernes	43,750		2,864	26,226
Bâtiments, places, routes et parc près de la Morge	29,640	6,400		40,303
Marais et terres incultes	102,621	73,935		2,460
Mont improductif	78,000	9,369		85,516
Totaux	452,281	94,714	7,014	539,981

Comme on le constate, c'est une superficie de 187,206 m² qui a été gagnée à la culture, à Châteauneuf, sur les marais, les bois de vernes, les graviers de la Morge ainsi que sur le flanc des Maladeires où 1853 m² de vignes nouvelles étaient défoncées pour la première fois durant l'hiver 1927-28.

Dans la plaine, les défrichements se sont poursuivis rapidement et en 1931, ils étaient presque complètement achevés. Il ne subsistait plus qu'une parcelle isolée au midi du canal de la Blancherie et parcourue par un ancien bras du Rhône. Des travaux de nivellement effectués en 1941 permirent de récupérer environ un ha. de bon terrain. C'est ainsi que la surface, conquise sur les alluvions du fleuve, atteint, à elle seule, 16 ha. 5.



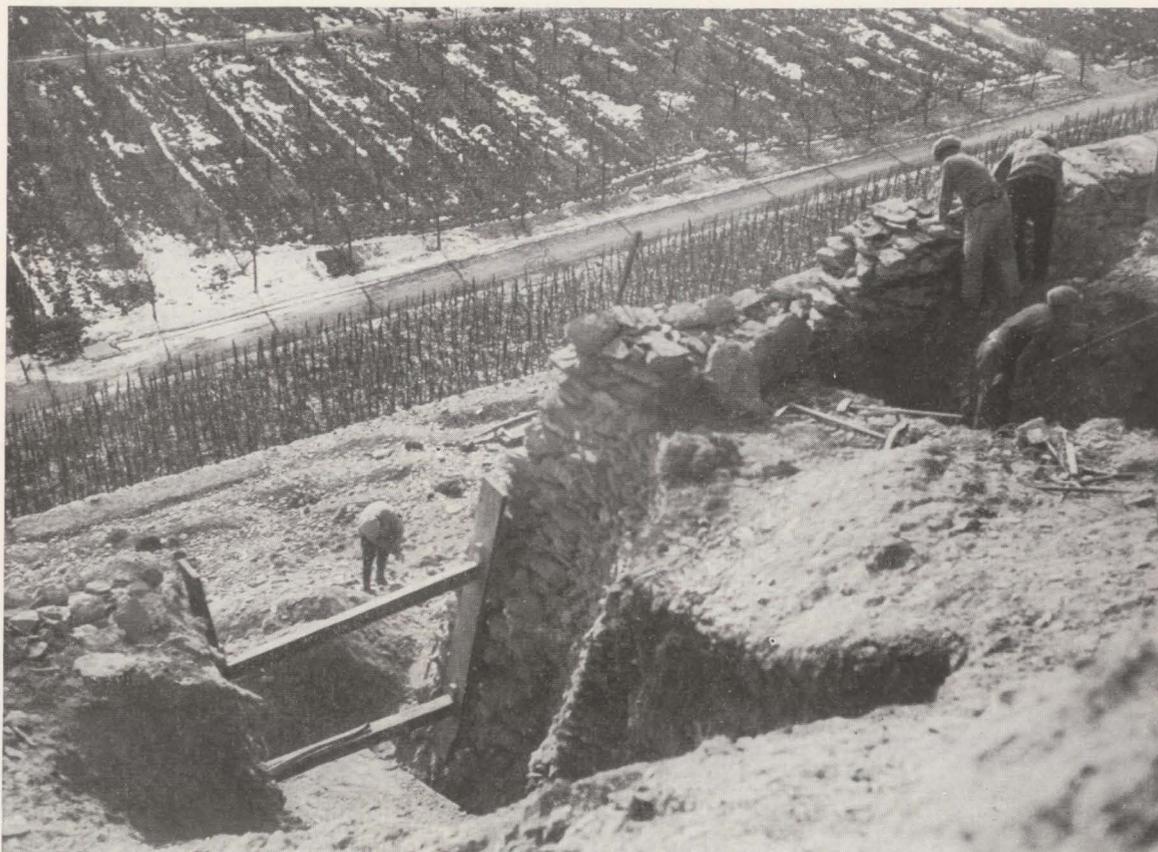
Défrichement de la plaine de Châteauneuf en 1924

La partie qui fut la plus difficile à mettre en valeur est celle qui forme aujourd'hui l'extrémité orientale des jardins fruitiers, entre la voie ferrée et les Maladaires. Malgré l'approfondissement du canal Sion-Riddes, il subsistait des bas-fonds insuffisamment assainis. Pour les combler, il fallut prélever sur le mont les matériaux nécessaires, constitués principalement par des poches de « lèss ». A l'endroit des chemins transversaux actuels on creusa aussi de profonds fossés pour en extraire de la bonne terre que l'on remplaça par des graviers et de la pieraille.

L'arborisation suivit de très près les améliorations foncières. La jeune plantation de pommiers « Canada », effectuée du temps de Ph. Mayor sur les terrains situés entre les bâtiments de l'Ecole et ceux de la ferme, fut déplacée. Elle servit à amorcer les vergers au midi de la voie, à partir du canal, sur le cône de la Morge. A sa place, on y installa le premier tronçon des jardins fruitiers. En 1934, ceux-ci occupaient déjà toute la partie qui a été arborisée entre la ligne et le mont.

L'extension de ces plantations n'a été limitée que par les besoins des autres cultures. En 1948, elles comprennent près de 22600 arbres dont plus de 3200 tiges ou mi-tiges. Ces sujets sortirent, en presque totalité, des pépinières de l'exploitation.

La vigne qui cherche à grignoter bien timidement la steppe du mont, fait son apparition, dès 1935, dans les graviers près de la Morge. Elle s'y est solidement implantée depuis et elle ne demande pas mieux que d'étendre encore son emprise aussi bien dans ces terrains où elle prospère que dans les schistes du coteau.



Création de nouvelles vignes sur le mont en 1928

Une agglomération se crée

Les anciennes **constructions de ferme** auxquelles l'on avait adjoint en 1923, les nouvelles étables, une porcherie, une remise à outils et forge, un hangar à machines doublé d'un poulailler, constituaient l'embryon d'une agglomération qui devait nécessairement se développer.

L'extension de l'horticulture, les besoins de l'enseignement et des recherches dans cette branche, amènent, en 1927, l'établissement d'une serre de multiplication et de recherches entomologiques, bientôt complétée par l'adjonction d'une serre à fleurs. Autour de celles-ci se groupent tout d'abord des couches chauffées par thermosiphon puis, successivement, en 1931 et 1932, une serre à vigne et un grand bloc à légumes.

L'importance du vignoble justifiait de son côté des installations rationnelles et modernes de pressurage et d'encavage. Elles sont réalisées grâce à la création, en 1930, d'un bâtiment approprié, près de la Morge, et dans lequel on aménage, outre la cave expérimentale, les bureaux des Stations agricoles ainsi que des dortoirs et une grande salle de coupe et couture pour l'Ecole ménagère.

L'implantation du parc avicole au sud de la voie ferrée s'effectue progressivement de 1927 à 1938. Tour à tour s'édifient halles de ponte, poulaillers d'élevage, petites et grandes poussinières, magasin à fourrage. En une dizaine d'années, c'est presque un minuscule village de 16 constructions en bois affectées à la volaille qui surgit et prend forme en occupant, avec ses courettes, une superficie de 22741 m².

Juste avant les hostilités, on construit, en béton, une fosse compartimentée de 20 m³ pour l'ensilage des pommes de terre destinées à l'affouragement des porcs ; on procède à l'installation de la bergerie dans l'ancien poulailler désaffecté près des serres, à l'agrandissement de la forge, à la transformation en menuiserie du hangar à machines. Ces dispositions, nécessaires à l'exploitation, permettent également de développer les cours d'atelier et de les adapter au nombre croissant des élèves.

A la même époque la remise à outils, flanquée d'un garage, voit le jour. Cette construction est destinée à remplacer les locaux supprimés à la suite des modifications signalées.

En 1940 l'arboriculture est enfin pourvue d'un entrepôt où s'opèrent dorénavant la manipulation, le triage et l'emballage des fruits. Par la suite on y aménage un bureau pour les besoins de l'exploitation.

Afin de faciliter l'application rapide des traitements dans les jardins fruitiers et la vigne, une installation de « sulfatage direct » est effectuée en 1941. La tuyauterie traversant ces cultures, et subdivisée en quatre embranchements indépendants, aboutit à une station centrale pourvue d'une moto-pompe électrique. Des locaux annexés servent de magasin pour les produits antiparasitaires et de remise pour le matériel.

Mais le domaine se devait aussi de procurer des logements aux familles des chefs de culture chargés du bétail ou des services de surveillance. Cet objectif est réalisé en 1942 par la construction d'un bâtiment de trois appartements à une extrémité du jardin-école. Le personnel responsable se trouve ainsi en permanence sur place ce qui est indispensable à la bonne marche de l'Etablissement.

A la même époque, une cave d'essais « Dürisol » est créée pour la conservation des fruits et légumes. C'est une petite bâtisse de 7 m. sur 7 m. enfoncée dans le sol jusqu'au bas du toit. Les parois sont isolées. La ventilation est assurée par six bouches d'amenée d'air en tuyaux de 50 cm. de section et par deux hautes cheminées.

Des silos à fourrages, envisagés depuis fort longtemps, sont enfin exécutés en 1943. Il s'agit d'une batterie de 4 fosses rectangulaires en béton armé, d'une contenance totale de 88 m³. Ces silos s'adossent à la grande étable, du côté du couchant, et sont recouverts d'un toit en apentis. Les animaux se sont bien accommodés de la nouvelle alimentation et l'installation est complétée en 1946 par le montage d'une tour en bois de 30 m³.

En 1947, l'on complète l'équipement en vue de la lutte contre le gel. Un hangar, à proximité de la Station de sulfatage, est destiné à recevoir les quelque 1200 chaufferettes dont dispose l'exploitation.

Une citerne à mazout de 50,000 litres est placée, à la même date, dans l'ouverture du passage sous-voie au coude du canal Sion-Riddes.

Si l'on fait abstraction de quelques aménagements à apporter encore dans le parc avicole, il semble, à vue humaine, que l'appareil « construction » soit à peu près au point. Pendant de nombreuses années on pourra donc se borner à entretenir cette nouvelle agglomération qui représente l'équipement très complet d'une grande Ferme parfaitement équilibrée, témoin d'un quart de siècle de labeur persévérant.

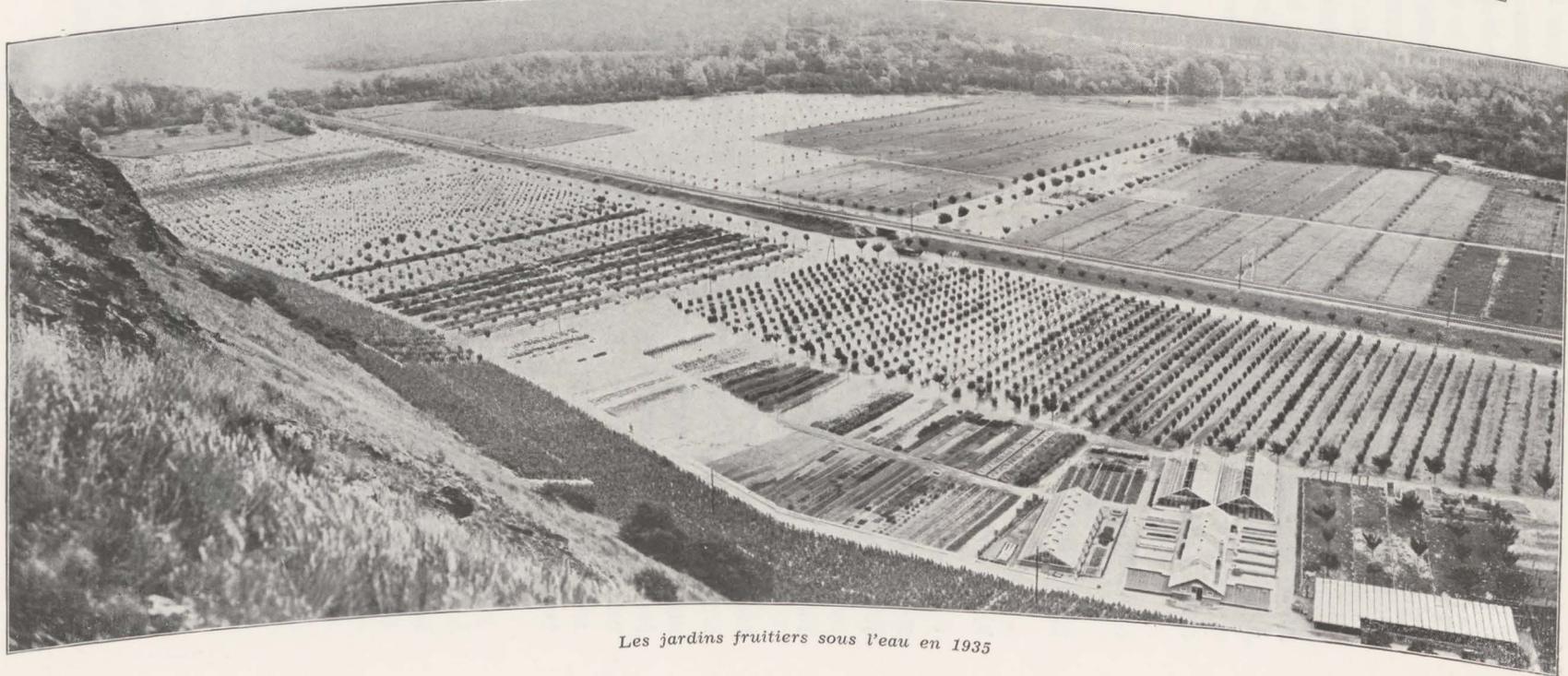
Quelques événements

a) L'inondation de 1935.

En 1935, au moment où le Domaine commençait à prendre sa structure définitive, où les jeunes plantations fruitières et les cultures autorisaient les meilleurs espoirs, une inondation désastreuse vint décourager un instant nos efforts, en anéantissant le résultat de plusieurs années de travail.



Panorama de l'inondation, de Châteauneuf à la Lizerne, en juin 1935



Les jardins fruitiers sous l'eau en 1935

Dans la nuit du 29 au 30 juin, le Rhône, démesurément enflé par la fonte rapide des neiges sous un soleil accablant, rompt ses digues en aval de l'embouchure de la Morge et se déverse sur la plaine, dans la direction de la Lizerne, poussant une pointe jusqu'à Vétroz. Le canal Sion-Riddes, refoulé par le fleuve, inonde à son tour le domaine de Châteauneuf et les terrains avoisinants sur la commune de Sion.

Pendant une dizaine de jours, les cultures étouffent sous les eaux. Les arbres fruitiers, trempés jusqu'à mi-corps, étalent leurs couronnes sombres sur un lac qui veut se maintenir.

On essaie sans retard de limiter les pertes. Deux puissantes pompes électriques de la Maison Sulzer, marchant jours et nuits, sans repos, entreprennent de vider le vaste bassin par-dessus la digue de la Morge rendue étanche. Mais avant que les installations techniques fussent au point et en mesure d'évacuer les eaux, le mal était fait et les plantations fruitières, en partie compromises, ont été replantées par la suite. Le Domaine enregistre des dégâts importants dont les effets se font sentir sur plusieurs années.

Néanmoins, l'on se remet à l'ouvrage et l'on repart avec une nouvelle espérance. N'est-ce pas toujours le sort du paysan ?

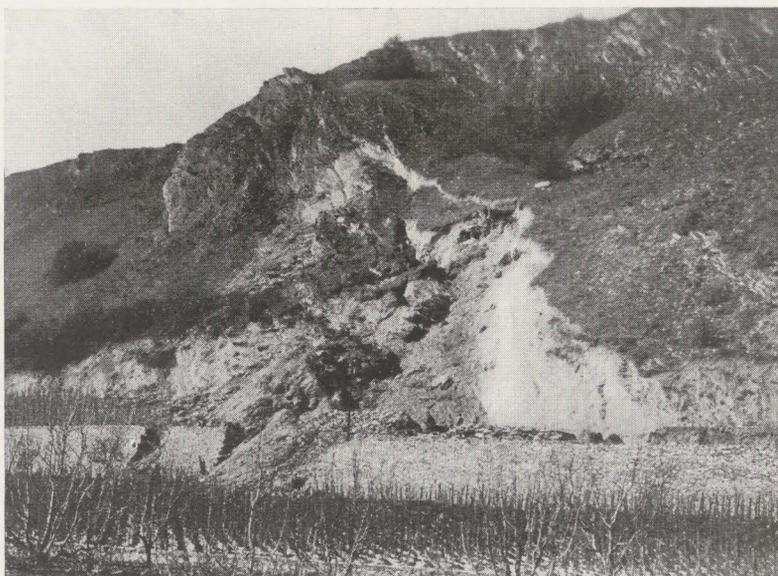
Le réglage du lit du Rhône et l'enrochement de ses digues mettent en sécurité, aujourd'hui, la plaine assainie.

b) La Morge menace à son tour.

Tout comme le Rhône, la Morge a dû se faire mater. Le 15 septembre 1940, le jour du Jeûne fédéral, à la suite de pluies diluviennes, la rivière grossit d'une façon inquiétante, monte jusqu'au sommet de ses digues en aval de la voie ferrée et menace de jeter l'eau par-dessus bord sur la ferme de Châteauneuf. Le personnel mobilisé, renforcé par les pompiers, évite de justesse l'ouverture d'une brèche en amoncelant sacs de sable, branchages et mottes de terre.

L'alerte est chaude, mais le danger conjuré. L'année suivante, l'endiguement est repris à neuf, entre les deux ponts, avec un exhaussement suffisant des murs pour éviter tout débordement.

La Morge roule aujourd'hui des eaux paisibles entre ses rives, même lorsque l'orage déferle sur le Sanetsch.



Eboulement du mont de Maladaires sur le vignoble

c) Un éboulement.

D'une façon un peu moins spectaculaire que la chute des Diablerets se produit, durant l'été 1942, l'affaissement d'un coin des Maladaires, en face de l'entrée du Jardin d'essais.

Il s'agit, en réalité, du mouvement très lent, mais continu, d'une masse d'éboulis de plusieurs milliers de mètres cubes qui se détache du mont. La nature schisteuse et inclinée vers

la plaine des couches rocheuses sousjacentes facilite le glissement. Les vignes situées en contre-bas risquent d'être complètement englouties sous le flot des matériaux.

Dès l'automne de la même année, l'équipe des ouvriers procède à l'enlèvement des terres ébouleées, pendant que la consolidation de ce qui reste sur place est assurée par la construction d'un mur de soutènement de 3.50 m. de haut. Celui-ci court le long du mont et sert à préparer une nouvelle terrasse qui sera plantée en cépages de plants fins.

Les déblais évacués par voie Decauville permettent d'exhausser le tablart inférieur, de l'élargir sur un long tronçon et de l'aligner en bordure du Jardin d'essais.

Il faut plusieurs années pour venir à bout de ces travaux. Ceux-ci, exécutés pendant les heures creuses de la morte saison, sont enfin terminés au printemps 1947.

Par contre, les vignes nécessitent encore quelques améliorations. Leur extension sur le coteau est désirable et possible. Cela fait partie du programme des décades à venir.

d) Châteauneuf, place d'aviation.

A l'époque où les premiers avions se hasardaient dans notre ciel valaisan, l'Ecole d'agriculture leur assura un terrain d'atterrissage au sud de la voie ferrée, à l'endroit où se trouve depuis le parc avicole.

Quand ils se posaient ou décollaient, c'était toujours un événement attirant la curiosité du personnel et des élèves.

Aujourd'hui, le champ d'aviation est installé à proximité de Sion, mais le vrombissement des fulgurants appareils fait souvent crépiter les vitres et oblige les maîtres à interrompre leurs cours, quelques secondes durant, tant que le bruit des moteurs couvre tous les autres sons.

Cependant, à la fin de l'hiver 1944-45, un monoplane a dû terminer sa course dans la jeune plantation d'arbres à 150 m. au midi de la voie ferrée, en face des bâtiments de la ferme. Les deux pilotes sont sortis indemnes d'un fouillis de branches et de tiges brisées. Nos élèves ont trouvé là un spectacle inattendu pour remplir leur trop brève récréation de midi.

Châteauneuf en 1948

Du haut de la colline des Maladaires, après avoir parcouru le magnifique panorama qui l'entoure, le regard se pose naturellement sur les installations et cultures qui s'étalent au pied du mont.

La masse imposante des bâtiments de l'Ecole a gardé la fraîcheur de ses premiers ans hormis les fines ardoises des toits blanchies et cuites sous l'implacable soleil du Valais central. Plus de poussière aux soirs où le vent souffle, les routes asphaltées encadrent les grands carrés de pelouses reposantes garnies de fleurs et entretenues par un arrosage en pluie fine.

Les tilleuls, plantés il y a vingt ans, sont devenus de grands adultes qui laissent un peu de fraîcheur devant les façades principales.

Le jardin fruitier d'enseignement, sis entre l'Ecole et la Ferme, étale ses formes variées à l'infini. Les lignées de cordons, d'obliques, de losanges, de U simples et de U doubles, les pyramides, les gobelets, les arcs offrent le plus curieux des mélanges permettant aux visiteurs et aux élèves de se rendre compte des possibilités de conduite d'un jardin d'amateur.

A notre gauche, les bâtiments de la Ferme font penser à un petit village que président l'ordre et la propreté. Tout près, une prairie arborisée fermée de treillis métalliques permet au jeune bétail de gambader, de prendre un peu d'air et de mouvement.

A côté, c'est le jardin fruitier commercial où, comme son nom l'indique, l'on pousse la rentabilité sans s'inquiéter trop des formes, de la disposition et de la présentation des lignes.

La culture potagère occupe un large carré, avec certaines surfaces vitrées ou protégées. Mais les printemps secs que nous enregistrons depuis quelques années n'ont rien d'engageant pour la prospérité de l'horticulture.

Plus loin, là-bas, le « local des sulfatages » envoie, comme un cœur, les produits dans les jardins fruitiers et les vignes. Des conduites et des embranchements qui sont des artères et des veines apportent les bouillies et les dispersent en quelques heures, alors qu'autrefois, il fallait des semaines de travail avec une équipe spécialisée pour assurer cette répartition.

Puis c'est la masse vert sombre et imposante du jardin d'essais occupant tout l'espace entre la colline et la ligne jusqu'au bout du Domaine.

Au flanc du mont brûlé par le feu des étés, les vignes se superposent, soutenues par de hauts murs, aspirant tour à tour l'eau et le soleil, élaborant les vins de haute marque : Fendant, Rhin, Johannisberg, Ermitage, Amigne, Arvine et surtout l'imbattable Pinot Noir, goutte parfumée, veloutée, qui laisse loin derrière lui les autres rouges du pays.

Si nous enjambons la voie ferrée CFF, nous tombons sur un village où les coqs sont rois. Une immense basse-cour avec maisonnettes, courettes, parcs engazonnés, occupe une partie des terrains graveleux du cône de la Morge. Quatre hectares de forêts broussailleuses sont devenues des vignes de rouge que l'on travaille aux machines et qui trouvent, sur la réverbération des graviers, suffisamment de chaleur pour produire un vin de qualité.

Les vergers tout jeunes sur le cône de la Morge cherchent leur place au soleil. Plus au levant, le terrain a été dérobé aux marécages et se distingue particulièrement par son caractère spécial de fertilité permettant notamment les cultures de fraises et d'asperges.

En bref, la région a complètement changé d'aspect durant ces 25 dernières années et sans la photographie qui en est la preuve parlante, l'on ne pourrait plus se rendre compte de la transformation qui s'est patiemment accomplie et qui, d'un désert de sable et d'eau, a fait un domaine réputé.

Les „Praz-Pourris“

Parallèlement à l'arrondissement et à la mise en valeur des terrains sis à Châteauneuf, le Domaine de l'Ecole s'est accru progressivement de nouvelles surfaces incultes ou boisées, dans la zone dite des Praz-Pourris, sur le territoire de Vétroz, à quelques kilomètres de l'Eta-blissement.

Toute cette vaste région, formant cuvette entre la Morge et la Lizerne et fraîchement assainie, était susceptible d'être gagnée à la culture après désouchage, défrichage et nivellement. Le sol y est formé principalement d'alluvions limoneuses et fertiles du Rhône. Par place, les graviers et les sables du fleuve s'y rencontrent par bancs irréguliers et à différentes profondeurs. En se rapprochant du village de Vétroz, des couches de tourbe peu décomposée, d'épaisseur très variable, tapissent les anciens bas-fonds, tandis que des dépôts marneux plus ou moins



Défrichement des Praz-Pourris en 1933

fins, provenant des deux rivières, dessinent assez bien les contours des cônes de déjection s'avancant à la conquête de la plaine.

a) **Les Praz-Pourris de l'Etat.**

Peut-être la curiosité du lecteur serait-elle en droit de se demander pour quelles raisons l'Etat du Valais a bien pu devenir propriétaire de biens fonciers dans un territoire aussi ingrat et aussi coupé de toutes communications faciles ? La documentation que nous avons trouvée à ce sujet, dans les archives cantonales, remonte à presque un siècle en arrière et permet d'établir un point d'histoire de ce rural.

Le 23 juin 1858, le capitaine Pierre Germanier de Vétroz devient acquéreur de la part des Iles des Praz-Pourris échue à la section de Sensine par la transaction passée entre les villages de la Commune de Conthey le 13 avril 1826. Cette part était confinée au midi par le Rhône, au couchant par les portions bourgeoisiales de Vétroz, au nord par les biens communaux de Conthey. La cession est faite notamment à la condition que l'acquéreur prenne à sa charge de faire exécuter tous les travaux incombant à la dite section de Sensine, en vertu de la transaction précitée, et qu'il paie en outre les manœuvres de l'année 1858.

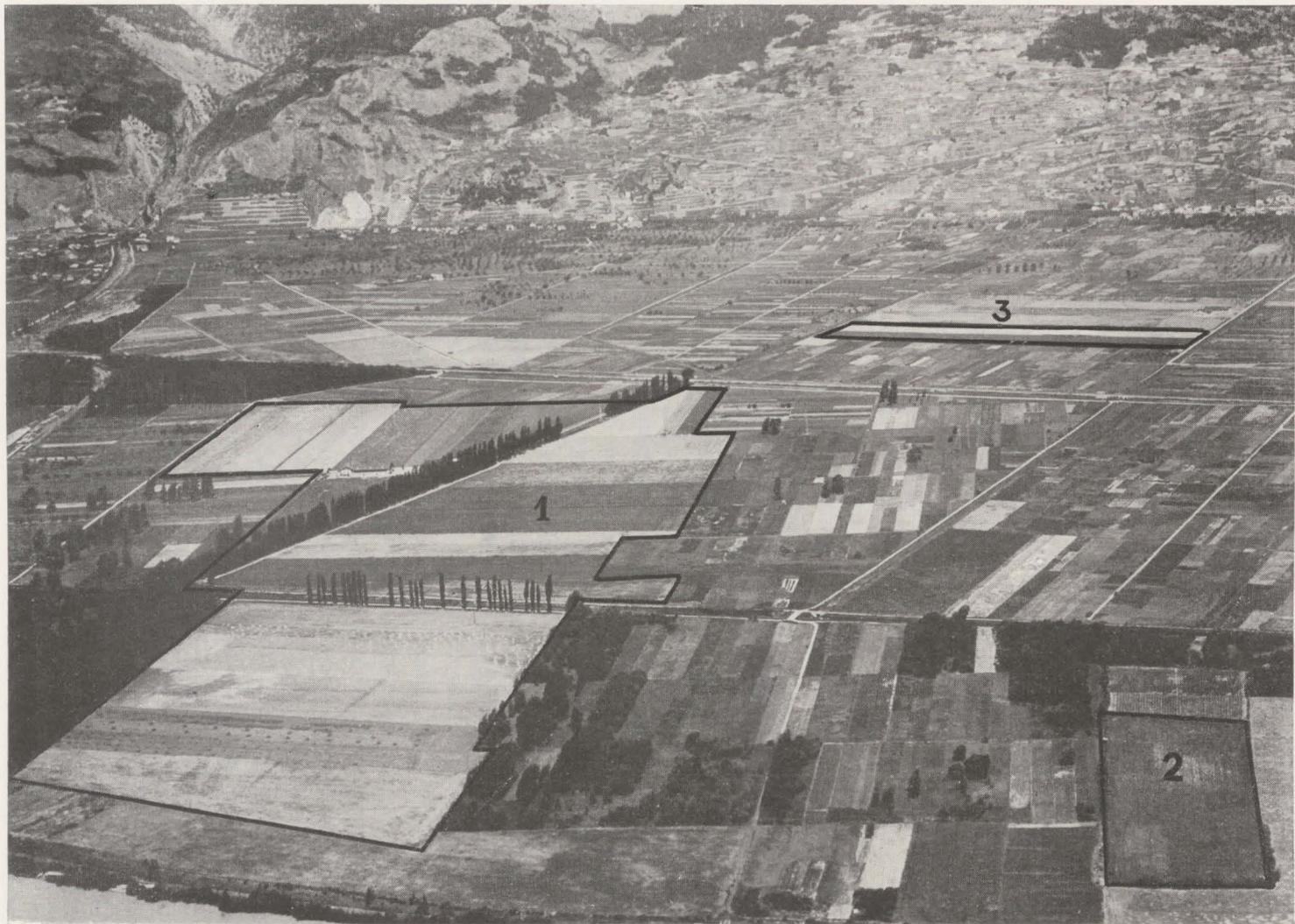
Selon cette convention, les frais de construction et d'entretien des digues du Rhône, conformément au plan présenté par le Gouvernement et incombant à Conthey, sont répartis entre les villages au prorata des portions attribuées à chaque section.



Vue d'ensemble sur les Praz-Pourris — Situation en 1932

1 et 2 Domaine de l'Etat

3 Parcelle louée de la commune de Conthey



L'annexe des Praz-Pourris en 1948

Par acte du 16 octobre 1858, les terrains acquis par M. Pierre Germanier provenant de la section de Sensine ainsi que les charges qui les grevaient passent à une association composée de MM. Pierre Germanier lui-même, Joseph-Marie Udry et Joseph-Antoine Penon.

Quelque temps plus tard, MM. Udry et Penon en deviennent propriétaires exclusifs par l'effet du décès de leur associé Germanier et les cèdent à leur tour à l'Etat du Valais en date du 22 décembre 1858. Cette cession est faite pour le prix de Fr. 1,300.— avec les droits et les obligations rattachés à ces biens.

Cependant un certain nombre de bourgeois de Sensine n'avaient pas donné consentement à la vente faite par la majorité des communiens de cette section. En conséquence, ils prirent à leur charge les travaux de diguement dans la proportion des 16 portions qu'ils avaient conservées en jouissance.

Dans l'intention de remédier à cette situation et de la régulariser, l'Etat du Valais, par acte du 21 avril 1860, leur cède, en compensation des frais supportés jusqu'à cette date, une parcelle de terrains faisant partie de la portion des Praz-Pourris et leur paie en outre une somme de Fr. 250.— La dite parcelle, en forme de triangle, avait une contenance de deux mille cinq cent toises, soit mille perches fédérales. Elle était confinée : au couchant par les parts de Vétroz, au nord par les communaux indivis de la commune de Conthey, au midi par le chemin de fer. Ce terrain est retrocédé affranchi des charges qui pesaient sur lui en vertu de la transaction du 13 avril 1826.

En définitive, depuis l'endiguement du Rhône, et en compensation des frais en résultant et supportés pour le compte des communiens de Sensine, l'Etat du Valais devient propriétaire, dans les Praz-Pourris, d'environ 46 hectares de terrain d'un seul mas, entre la voie ferrée et le fleuve et touchant par le nord-ouest à la pinède d'Ardon, ainsi que de parcelles isolées plus petites, à quelque distance au levant. Ces dernières sont vendues ultérieurement à l'exclusion d'une surface de près de 19,000 m² située au lieu dit « La grande Ile ».

Avant sa mise en culture, la propriété de l'Etat était occupée essentiellement par les vernes ou les pins, selon la nature du sol et le niveau du plan d'eau. Le Département forestier fut chargé d'en assurer l'exploitation et d'en compléter le boisement au fur et à mesure qu'avancait l'approfondissement des canaux d'assainissement. Déjà à la fin de la première guerre mondiale, quelques milliers de m² de ces terrains purent être défrichés et inclus dans le programme d'extension des cultures. Ces petites parcelles, mises en valeur à l'époque par des paysans de la région, ont été abandonnées par la suite.

En 1924, le Département forestier les cède à l'Ecole cantonale d'agriculture. C'est ainsi que prend naissance la dépendance des Praz-Pourris appelée à s'étendre et à se développer. Cette adjonction au Domaine de Châteauneuf s'avère fort précieuse.

En effet, le développement envisagé des cultures intensives, notamment des plantations fruitières, s'effectuait au détriment des grandes cultures. Cela risquait de créer à la longue un déséquilibre très préjudiciable à l'exploitation, tant au point de vue technique qu'économique.

Les nouvelles terres exigent non seulement de fréquentes façons culturales pour être mises en valeur, mais également l'application périodique de fumures abondantes. En outre, les besoins de nos sols en fumier de ferme sont d'autant plus élevés que les cultures spéciales sont plus importantes.

A moins de recourir à l'achat très coûteux de cet engrais, il convient de disposer d'un troupeau de bétail suffisant et des surfaces herbagères appropriées.

Par ailleurs, pour être expérimental, le Domaine se doit de pratiquer toutes les branches intéressant l'agriculture du canton, et cela sur une échelle permettant d'effectuer des essais sérieux.

Le défrichement des Praz-Pourris s'est poursuivi progressivement par les soins de l'exploitation de l'Ecole d'agriculture jusqu'en 1945. Il s'est réalisé en l'espace d'une vingtaine d'années, dans la mesure des moyens à disposition. La surface en culture, incorporée au Domaine de Châteauneuf atteint, ainsi :

en 1925	30,000 m ²
en 1930	55,000 »
en 1935	149,460 »
en 1940	253,265 »
en 1945	431,789 »
Enfin en 1946, elle se fixe à	433,901 »

par l'acquisition d'une portion de 2,112 m², opération destinée à rectifier la ligne limitrophe du côté de l'est. Notons, pour être complets, deux transactions effectuées antérieurement :

le 10. 4.37 Achat de 453 m² situés sur le parcours du canal d'assainissement de la parcelle de la « Grande Ile ».

le 10.11.42 Achat de 188 m² se trouvant entre un chemin de dévestiture, nouvellement aborné, et la propriété.

Dès lors, les Praz-Pourris de l'Etat sont exploités entièrement par l'Ecole d'agriculture à l'exception d'une superficie d'environ 3 hectares, boisée et conservée comme rideau-abri, au couchant, entre le canal Sion-Riddes et le Rhône.

Les travaux de déboisement, de défrichement et de nivellement, ainsi que la création d'un canal d'assainissement de 390 m. de long à la Grande Ile, ont coûté Fr. 83,327.45, ce qui fait une moyenne de Fr. 0.192 au mètre carré. Cette dépense a été réduite des subventions usuelles au montant de Fr. 16,951.90.

De même qu'à Châteauneuf, ces améliorations foncières furent exécutées en bonne partie durant la saison morte par notre équipe habituelle d'ouvriers. Pendant la guerre, les internés polonais principalement et quelque peu les Italiens fournirent un appoint supplémentaire de main-d'œuvre. Cela permit la mise en culture rapide de la dernière tranche défrichée de 10 ha.

La pelle mécanique n'a été utilisée que pour combler et égaliser un ancien bras du Rhône, large et profond, qui traversait la propriété près du canal Sion-Riddes. Partout ailleurs le déplacement des terres s'opéra au moyen de matériel Décauville.

A la suite de l'abaissement important de la nappe d'eau souterraine, réalisé par les travaux d'assainissement, le problème de l'irrigation ne tarda pas à se poser.

Une première solution est trouvée dans l'établissement d'une écluse à l'embouchure du canal descendant du village de Vétroz. Le refoulement des eaux sur ce tronçon ne permet pas d'obtenir partout l'humidité suffisante.

Les surfaces sablonneuses, à sous-sol graveleux et plus spécialement celles remontant la pente douce du cône de la Lizerne, au couchant du canal précité, souffrent tout particulièrement de la sécheresse. L'arrosage leur est indispensable.

Un consortium s'étant constitué à Vétroz pour l'irrigation des portions d'Aven et du Bourg, le Domaine de l'Etat y adhère par convention du 22 mars 1939 et contre versement d'une indemnité unique et globale de Fr. 2000.— D'autre part, celui-ci contribue, dans la proportion de 20 %, aux frais d'entretien ou de rénovation des installations depuis la prise d'eau à la Lizerne jusqu'à l'entrée de sa propriété.

Le droit d'eau s'élève à 80 lt.-seconde, sauf en cas de pénurie où il est limité au $\frac{1}{4}$ du débit total de la canalisation.

Restait à établir le réseau des rigoles. Celui-ci ne dessert pour l'instant qu'une superficie de 12 ha. La faible déclivité du terrain ne permet pas sans autre le ruissellement des eaux. Des pentes artificielles sont obtenues en distribuant le sol en une série de parcelles parallèles, disposées et inclinées chacune selon les deux pans d'un toit dont l'arête est parcourue par le chenal d'arrosage.

Le réglage des surfaces doit être exécuté très minutieusement. Ce travail s'effectue économiquement au moyen d'une pelle-raboteuse tractée.

Les bâtiments ruraux.

Le chantier des Praz-Pourris prenant toujours plus d'ampleur, un petit hangar en tôle ondulée y est installé en 1933. Cela met une première note de vie dans la région. Il s'agissait pour l'instant d'abriter un tracteur et l'outillage indispensable. Les routes d'accès sont établies et un pont est jeté sur le canal.

Mais les surfaces en culture ne tardent pas à produire d'importantes récoltes. Pendant les moissons il n'est plus possible de mettre toutes les céréales sous toit à Châteauneuf et des pertes sont inévitables par temps pluvieux. Il est porté remède à cette situation en 1938 par la construction d'un grand hangar qui devient momentanément le centre de la nouvelle exploitation. Une remise est disposée en face pour recevoir les machines.

Cependant les inconvénients résultant de l'éloignement des deux parties du domaine s'accroissent au fur et à mesure qu'avancent les travaux d'amélioration des Praz-Pourris, ceci du fait surtout que les principaux bâtiments économiques étaient tous groupés à Châteauneuf. Il s'ensuivait d'énormes frais supplémentaires occasionnés par la rentrée et la maintenance des récoltes, par le déplacement des machines et outils, par le transport en retour des fumiers. La surveillance s'avérait difficile.

Comme il était nécessaire par ailleurs d'augmenter les étables afin d'utiliser toutes les ressources fourragères de l'exploitation la logique demandait de créer un rural sur la dépendance des Praz-Pourris. C'est la proposition que fit le Conseil d'Etat au Grand Conseil en septembre 1945 et qui fut approuvée.

La nouvelle construction fut réalisée en 1946-47. Conçue pour permettre un travail rationnel, elle peut loger 54 pièces de gros bétail et une dizaine de veaux. Elle s'inspire des réalisations les mieux éprouvées, les plus pratiques et les plus avantageuses de la Ferme modèle. L'on admire ses lignes extérieures avec le bois et la pierre qui s'allient harmonieusement.

La maison d'habitation, placée sous le même toit, contribue à l'équilibre de l'ensemble.

Orienté au midi, le rural emmagasinerait le maximum de soleil, encaisserait le minimum de vent. Le terrain étant plat comme une carte, l'on ne pourra pas, comme dans le plateau suisse, pénétrer avec les chars de foin à ras du toit. Un élévateur « SIROCO » aspire les fourrages secs sous le vaste préau et les éparpille uniformément sur toute la surface du tas.

D'immenses silos avec hausses démontables permettent d'ensiler les fourrages verts et de tirer le meilleur parti des cultures dérobées et des dernières coupes de regains qui, dès le mois de septembre, ont bien de la peine à sécher sur les prairies où s'attardent les brouillards d'automne.

Les étables constituent deux rangées parallèles séparées par une large fourragère à travers laquelle les génissons peuvent se lorgner quand s'ouvrent les lucarnes d'affouragement. L'on s'est enhardi à placer des abreuvoirs automatiques et l'on se réjouit d'apprécier les résultats de l'innovation.



Façade sud du rural des Praz-Pourris

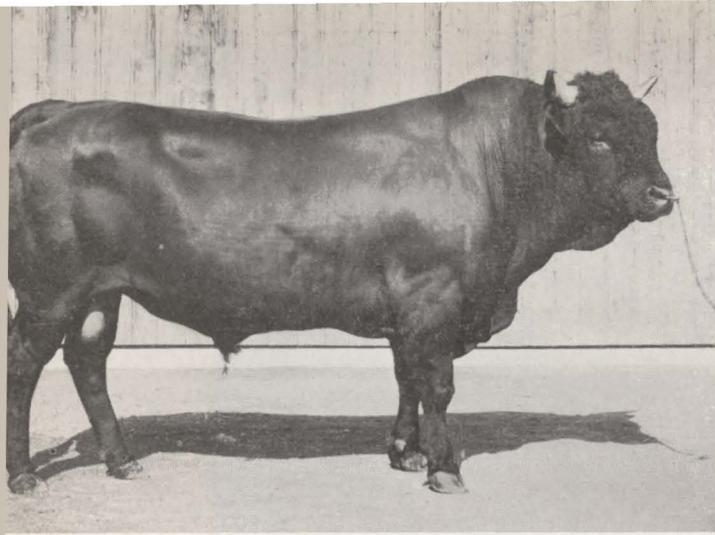
En hiver ce rural est occupé par le jeune bétail et le troupeau de moutons. En été on y installe les vaches laitières. Les animaux ont dorénavant la possibilité de sortir au pâturage, de se donner du mouvement, ce qui est indispensable au maintien d'une bonne santé et de leurs aptitudes productrices. Cela facilite aussi l'entretien et la remise en état des étables temporairement vides à la suite de ce déplacement.

b) Les Praz-Pourris de Conthey.

En 1929, les propositions sont faites à l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf de prendre à ferme une superficie de 168,600 m² environ, propriété de la Bourgeoisie de Conthey. Il s'agit d'une parcelle située entre les deux canaux descendant du village de Vétroz à quelque 100 mètres au nord de la voie ferrée.

Ce grand terrain régulier était desservi par trois chemins transversaux et n'avait pas été distribué en portions. Récemment desséché et défriché, il nécessitait encore de gros travaux d'amélioration. L'assainissement était, par place, notablement insuffisant. La situation se présentait particulièrement mauvaise dans les zones tourbeuses où le sol s'affaissait encore avec les labours.

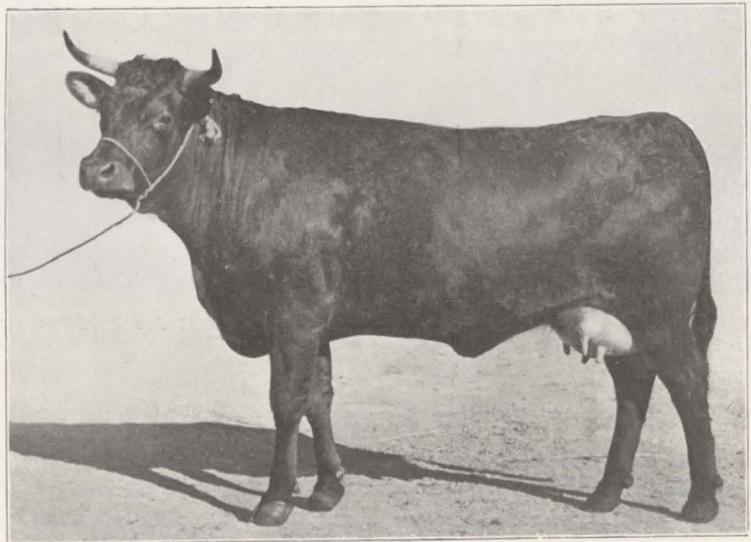
Dans les circonstances de l'époque, le succès de l'entreprise restait aléatoire. Il fallait compter en tous cas avec des années pour avoir des chances de récupérer les investissements inévitables du début.



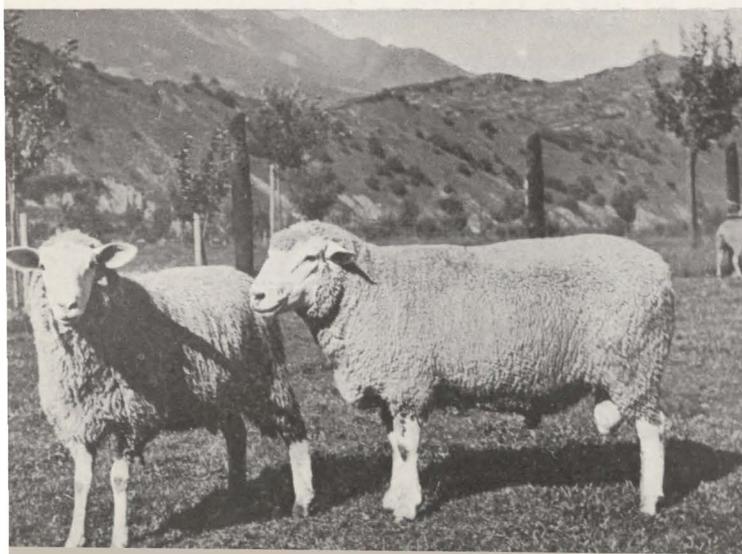
QUELQUES SPÉCIMENS

de la sélection
de Châteauneuf

« POLO » MM 32 Châteauneuf (Hér.) P 92



« LILIANE » FEH 89 MM 70 Châteauneuf (Hér.) P 87



Moutons blancs des Alpes
améliorés avec l'Île de France

Finalement, après bien des hésitations, un contrat de bail fut conclu le 30 avril 1930 pour une période de 50 ans comptant à partir du 1er janvier 1932.

Une location unique de Fr. 0.20 par m² fut versée en trois tranches au début de l'entrée en vigueur de la convention.

Indépendamment des dépenses supportées pour les nivellements, les déplacements de terres destinées à combler les bas-fonds, le Domaine participa par la suite aux frais d'ouverture d'un canal transversal à la limite septentrionale de la propriété, puis à l'approfondissement du canal du couchant, ainsi qu'à l'établissement d'un réseau de drainage et à la construction d'une écluse.

L'abaissement important de la nappe d'eau souterraine et la possibilité d'en régler le niveau ont modifié complètement les conditions de culture de ces sols et les ont rendus propres à l'arborisation.

Aussi, lorsqu'il s'est agi d'implanter en Valais une Sous-Station fédérale d'essais agricoles et arboricoles a-t-on songé immédiatement à ce magnifique quadrilatère que possédait la Bourgeoisie de Conthey dans les Praz-Pourris de Vétroz, ceci d'autant plus qu'il ne fut pas possible de trouver à des prix abordables une surface suffisante dans la plaine de Sion.

Les pourparlers engagés à cet effet aboutirent finalement, au printemps 1947, à la cession, à la Confédération, d'une superficie de 122,478 m², prélevée sur les terrains pris à ferme par l'Ecole cantonale d'agriculture. Cette opération s'effectua moyennant rétrocession à cette dernière de la location afférente à la parcelle amputée, somme qui avait été versée au début du bail.

Il reste ainsi dans cette région à la disposition du Domaine un terrain en culture de 49,115 m² environ.

En réalité la surface exploitée ici par l'Ecole d'agriculture est momentanément plus importante, car la Sous-Station fédérale lui laisse en location les parties qui ne sont pas encore occupées par ses plantations.

* * *

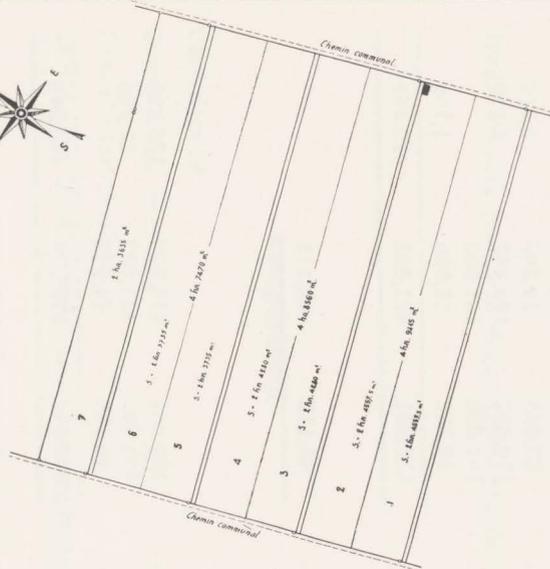
Bref, les travaux menés de front à Châteauneuf et aux Praz-Pourris ont permis de réunir ces territoires en une unité économique et de constituer ainsi la « **Ferme expérimentale** » de l'Ecole cantonale d'agriculture, dénommée plus simplement « **Domaine de Châteauneuf** ». C'est une entreprise qui fait honneur au pays par sa présentation, la diversité de ses cultures et de sa production, par l'exemple vivant qu'elle constitue et aussi par sa rentabilité qui permet de financer les améliorations effectuées sans recourir à un appel de fonds spécial.

Si la Direction a pu conduire à bonne fin l'œuvre entreprise et y donner l'ampleur et cette diversité qui en font la valeur et le charme, elle le doit aux appuis dont elle a largement bénéficié de la part des autorités et en particulier de M. le conseiller d'Etat Troillet. Elle le doit aussi à la collaboration intelligente sans réserve et de tous les instants des chefs de culture et du personnel, ainsi qu'au travail consciencieux de tous les ouvriers.

Grâces soit rendues également aux architectes qui ont mis leur talent, leur cœur et leur patience à l'élaboration des plans de construction. Les différents bâtiments ruraux neufs de Châteauneuf ainsi que le grand hangar des Praz-Pourris de l'Etat sont l'œuvre de M. l'architecte C. Besson, à Martigny. Par contre la nouvelle ferme des Praz-Pourris est due à M. Schmidt, architecte à l'Office des constructions agricoles de l'U. S. P., à Lausanne.

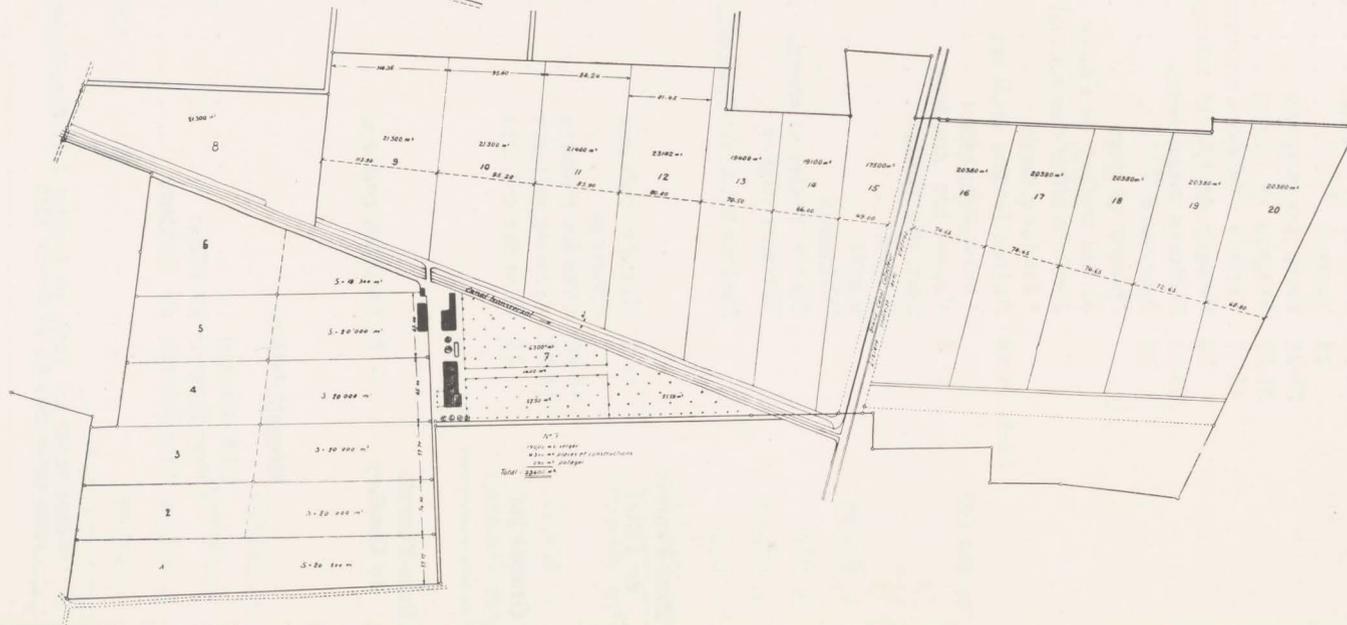
L'harmonie réalisée prouve que les exigences de l'esthétique s'allient parfaitement aux nécessités techniques et économiques de l'exploitation paysanne.

Albert LUISIER.



Commune de Vétroz
 ~ Traz - Souris ~
Propriété de l'Etat.

Situation en 1948



Récapitulation des surfaces du Domaine de Châteauneuf

(Été 1948)

<i>Parcelles</i>	<i>Destination</i>	<i>Surface totale</i> m ²	<i>Surface cultivable</i> m ²	<i>Incultes</i> <i>Bâtiments</i> <i>Places, etc.</i> m ²	
Châteauneuf	4-14 Parc avicole	22,741	22,741		
	15-22 Vergers et champs	16,260	16,260		
	24 Vergers	21,621	21,621		
	25-26 Parcs des moutons	4,090	4,090		
	27-37 Vergers et champ	26,476	26,476		
	42-47 Vergers - Grandes cultures .	62,690	62,690		
	23 Potager de l'Ecole ménagère	1,417	1,417		
	49-51 Cultures maraîchères	25,107	25,107		
	52 Aspergère	12,460	10,000	2,460 (Marais)	
		Potager et serre	5,880	5,880	
		Jardin fruitier de l'Ecole	11,300	11,300	
		Jardin fruitier commercial	12,600	12,600	
		* Jardin d'essais	70,588	70,588	
	38-41 et 48	Autres jardins fruitiers	48,664	48,664	
		Vignes sur coteau	25,142	25,142	
	1- 2	Vignes sur graviers	16,780	16,780	
		Parc des veaux	3,800	3,800	
		Rucher	320	320	
		Forêts	26,226	26,226	
		Bâtiments	4,004		4,004
	Places, routes et abords	36,299		36,299	
	Terrains vagues	85,516		85,516	
	Surface totale de Châteauneuf	539,981	411,702	128,279	
Praz-Pourris de l'Etat	1- 6 Grandes cultures	118,500	118,500		
	7 Pâturage	23,600	19,290	4,310	
	8-15 Grandes cultures	170,692	164,442	6,250	
	16-20 Grandes cultures	101,900	101,900		
Grande Ile	21 Grandes cultures	19,209	17,500	1,709	
		433,901	421,632	12,269	
Praz-Pourris de Conthey	1- 2 Grandes cultures	49,115	49,115		
		49,115	49,115		
Récapitulation :					
	Châteauneuf	539,981	411,702	128,279	
	Praz-Pourris de l'Etat	433,901	421,632	12,269	
	Praz-Pourris de Conthey	49,115	49,115		
		1,022,997	882,779	140,548	

* dont 30,088 m² remis en location à la Sous-Station fédérale d'essais arboricoles dès le 1er janvier 1946 selon convention du 28 février 1948.

Répartition des surfaces en 1948

Céréales	221,443 m ²	
Pommes de terre	62,602 »	
Maïs	5,105 »	
Betteraves	22,500 »	
Colza	31,300 »	
Prairies	232,579 »	
Pâturage	19,000 »	
Fourrage annuel	42,560 »	
Horticulture + tabac (PPC)	54,079 »	
Arboriculture	126,314 »	
Viticulture	43,972 »	
Parcs divers	30,951 »	
	892,405 m ²	892,405 m ²

Forêts	26,226 »	
Bas-fonds, lisières (Chât. et PPE)	2,960 »	
Bâtiments, routes et places	52,072 »	
Potager PP	290 »	
Terrains vagues (Chât.)	85,516 »	
	1,059,469 m ²	
Jardin fruitier loué à la Sous-Station fédérale	30,088 »	
	1,089,557 m ²	1,089,557 m ²

Récapitulation

Châteauneuf	539,981 m ²	
Praz-Pourris de l'Etat	433,901 »	
Praz-Pourris de Conthey	49,115 »	
Terrains en location de la Sous-Station fédérale	66,560 »	
	1,089,557 m ²	1,089,557 m ²

Variations du Capital Domaine

Année	Terres	Constructions	Améliorations	Plantes	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1924	174,227.92	318,691.58	9,272.30	21,135.05	523,326.85
1925	174,227.92	318,691.58	11,339.55	26,039.20	530,298.25
1926	191,002.75	322,113.18	14,049.25	33,767.06	560,932.24
1927	228,179.45	332,743.78	16,316.25	37,931.31	615,170.79
1928	249,196.35	380,315.16	18,837.40	43,268.71	691,617.62
1929	265,545.—	381,559.22	29,672.35	59,500.36	736,276.93
1930	265,181.85	385,117.05	31,150.—	69,958.25	751,407.15
1931	275,123.45	387,034.80	33,249.95	96,121.70	791,529.90
1932	274,667.80	381,747.—	43,195.40	106,399.27	806,009.47
1933	275,012.80	391,396.—	60,325.10	124,546.72	851,280.62
1934	275,802.80	389,956.45	82,749.05	126,188.62	874,696.92
1935	275,997.35	385,206.50	101,718.20	154,571.07	917,493.12
1936	275,997.35	380,975.35	36,662.20 **	117,738.90 ***	811,373.80
1937	275,997.35	379,148.75	34,890.—	131,160.10	821,196.20
1938	299,140.55	377,310.—	35,490.—	134,621.55	846,562.10
1939	303,117.80	372,947.50	34,835.10	140,290.05	851,190.45
1940	307,531.—	381,272.95	38,225.55	138,541.40	865,570.90
1941	314,589.15	375,843.45	38,834.50	138,376.50	867,643.60
1942	328,219.55	329,615.20	37,050.—	130,760.35	825,645.10
1943	344,180.40	280,221.35	36,951.65	138,858.35	800,211.75
1944	356,711.90	279,919.85	35,412.—	136,397.95	808,441.70
1945	357,172.50	276,564.45	32,905.60	136,323.—	802,965.55
1946	358,869.25	262,904.45	20,030.55	121,734.20	763,538.45
1947	354,526.75	254,998.40	17,952.—	117,152.80	744,629.95
1948	354,677.65	405,623.32 *	18,578.25	112,207.45	891,086.67

* Augmentation du rural des Praz-Pourris, amortissement en 10 ans.

** Frais de location et amélioration des P. P. Conthey passés à « actif à amortir » sous « capital fermier ».

*** Conséquence de l'inondation de 1935.

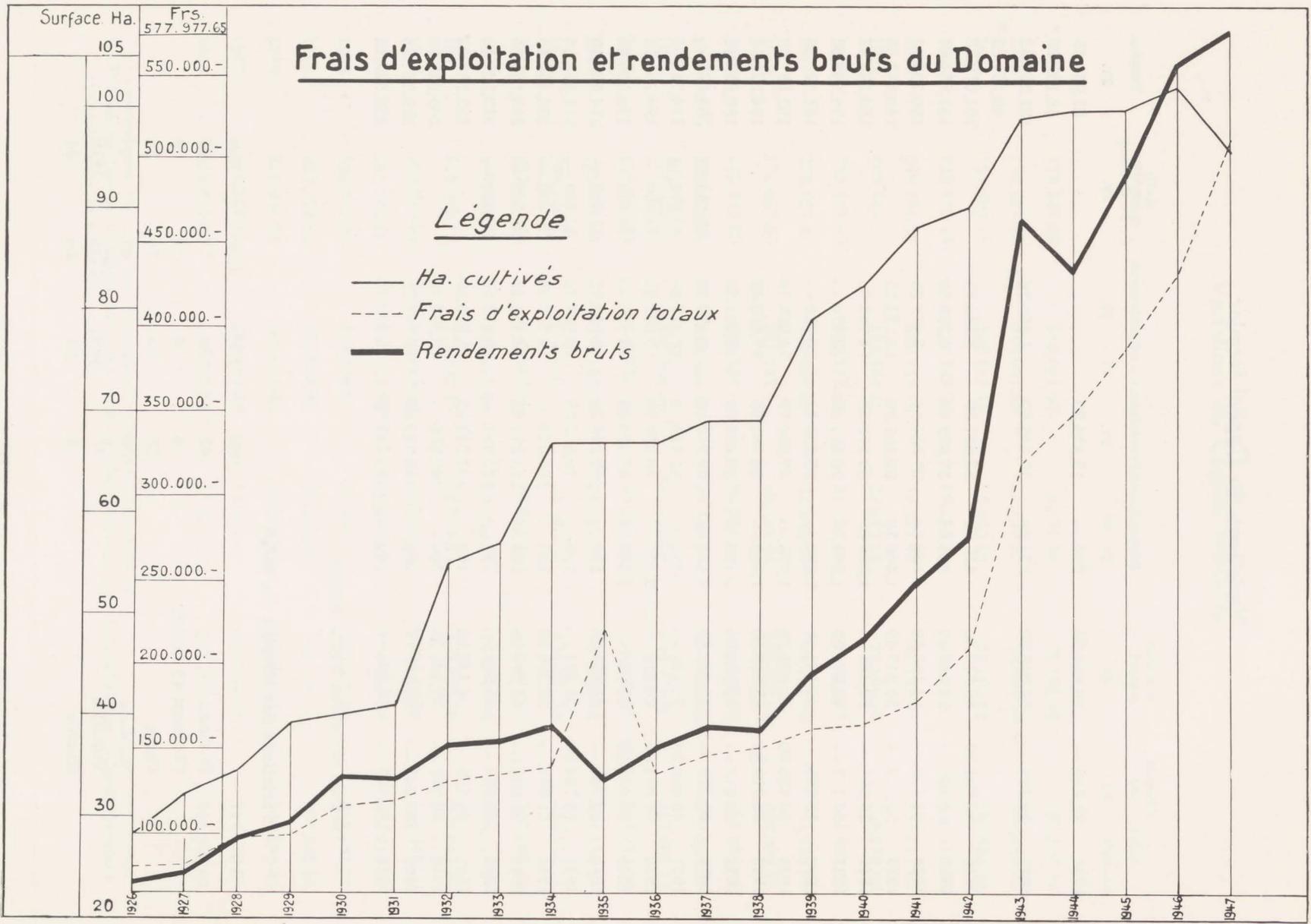
Variations du Capital fermier

Année	Cheptel vif	Cheptel mort	Titres	Provisions	Emblavures	Actif à amortir P. P. Conthey	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1924	28,310.—	39,018.65	280.—	13,424.20			81,032.85 48,161.25 *
1925	49,475.—	50,065.95	334.98	30,445.69	1,255.70		131,577.32 48,161.25 *
1926	60,805.20	55,016.85	415.03	32,637.85	2,135.35		151,010.28
1927	63,366.—	55,142.80	831.44	27,922.80	4,298.60		151,561.64
1928	64,170.—	54,158.50	1,130.34	27,864.55	7,473.35		150,796.74
1929	55,550.—	50,817.40	1,466.38	28,491.30	12,372.55		148,697.63
1930	56,081.—	52,285.—	1,984.60	33,210.55	14,732.80		158,293.95
1931	60,312.—	48,979.05	1,950.—	50,421.85	13,936.—		175,598.90
1932	62,865.—	46,134.50	1,950.—	35,350.10	15,228.—		161,527.60
1933	58,432.90	39,630.30	1,950.—	47,954.70	14,669.70		162,637.60
1934	54,778.50	43,093.50	1,950.—	36,761.55	17,638.40		154,221.95
1935	51,613.—	42,162.60	2,150.—	39,458.25	15,281.30		150,665.15
1936	49,238.—	40,549.50	2,151.—	33,372.10	9,173.30	69,144.10	203,628.—
1937	49,089.50	41,183.—	2,151.—	41,129.15	13,217.30	67,974.10	214,744.05
1938	54,334.—	38,212.—	2,151.—	48,398.70	12,667.55	44,000.—	199,763.25
1939	54,018.50	42,596.—	1,500.—	43,470.95	14,120.60	42,800.—	198,506.05
1940	57,788.—	41,270.70	100.—	60,244.30	13,832.35	41,600.—	214,835.35
1941	49,734.50	39,421.—	100.—	70,537.35	10,860.70	40,400.—	211,053.55
1942	61,870.—	33,366.80	100.—	105,075.—	14,876.85	39,200.—	254,488.65
1943	76,690.—	45,286.25	100.—	115,915.45	14,135.25	38,000.—	290,126.95
1944	83,929.—	41,525.—	100.—	135,478.—	15,873.50	36,800.—	313,705.50
1945	84,595.—	58,146.60	100.—	143,543.95	15,873.50		302,259.05
1946	86,395.—	57,400.85	100.—	105,360.—	16,587.75		265,843.60
1947	105,533.—	66,377.—	100.—	140,789.60	16,587.75		329,387.35
1948	141,853.—	82,390.10	100.—	154,335.80	17,413.95		396,092.85

* Reprise de l'ancien capital fermier.

Variations des effectifs du bétail

	1924	1930	1938	1948
Bovins	42	58	72	97
Chevaux et mulets	4	4	4	9
Porcs	30	24	10	38
Moutons	—	—	42	93
Volailles	10	404	1710	1478
Ruches	5	31	38	44



A. Production végétale

Kg.

225.000
210.000
195.000
180.000
165.000
150.000
135.000
120.000
105.000
90.000
75.000
60.000
45.000
30.000
15.000
7.500

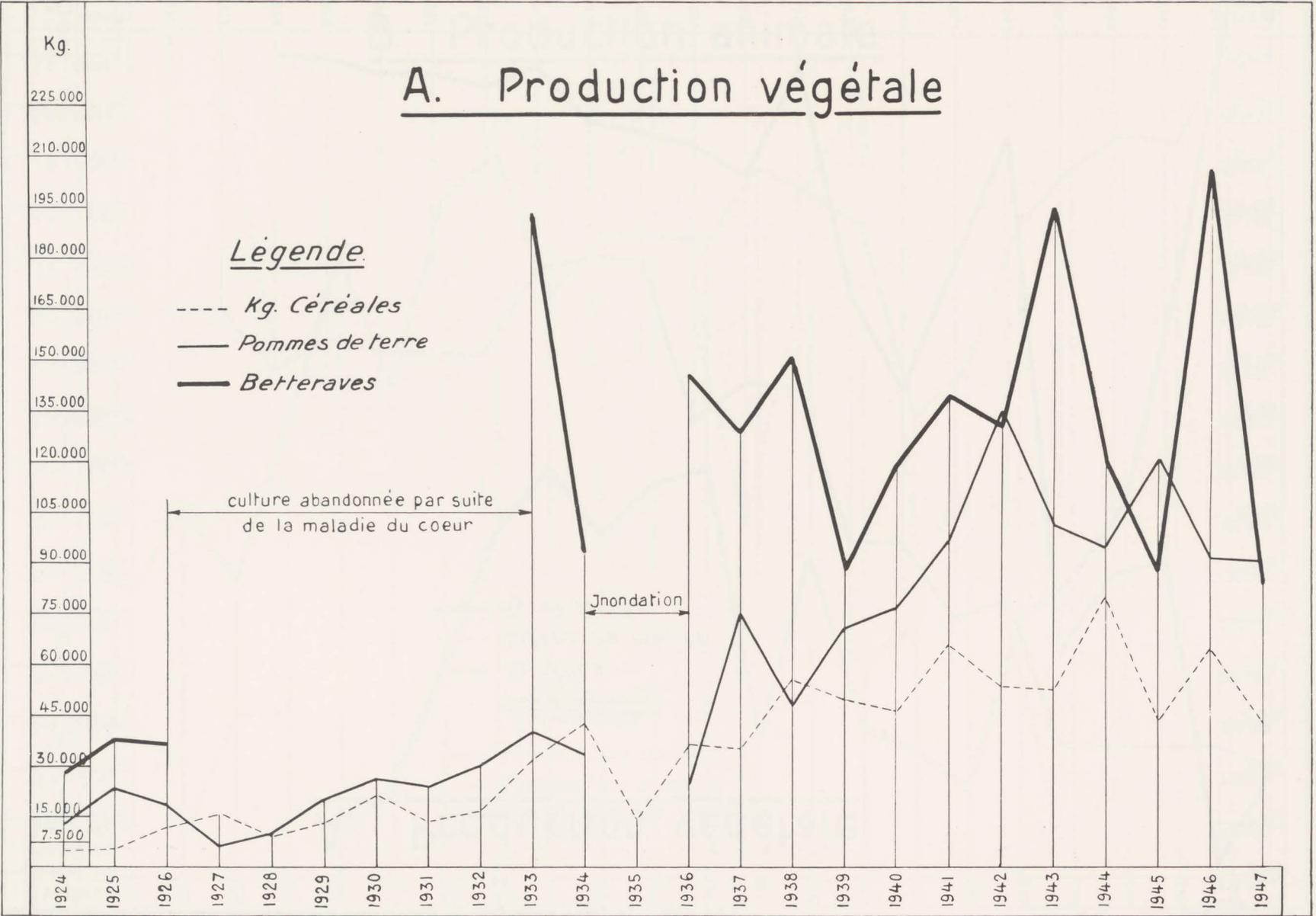
Légende.

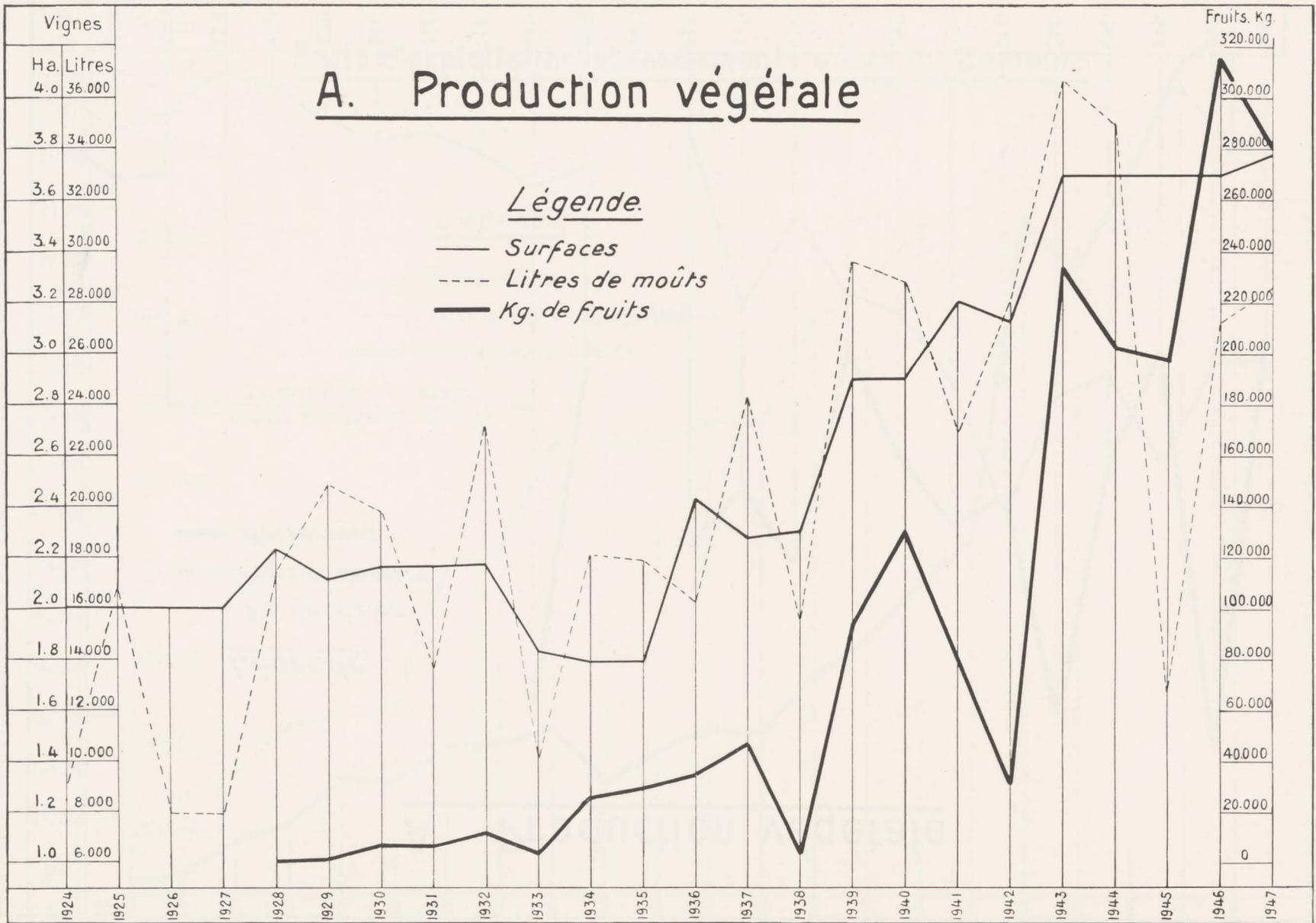
- Kg. Céréales
- Pommes de terre
- Betteraves

culture abandonnée par suite
de la maladie du cœur

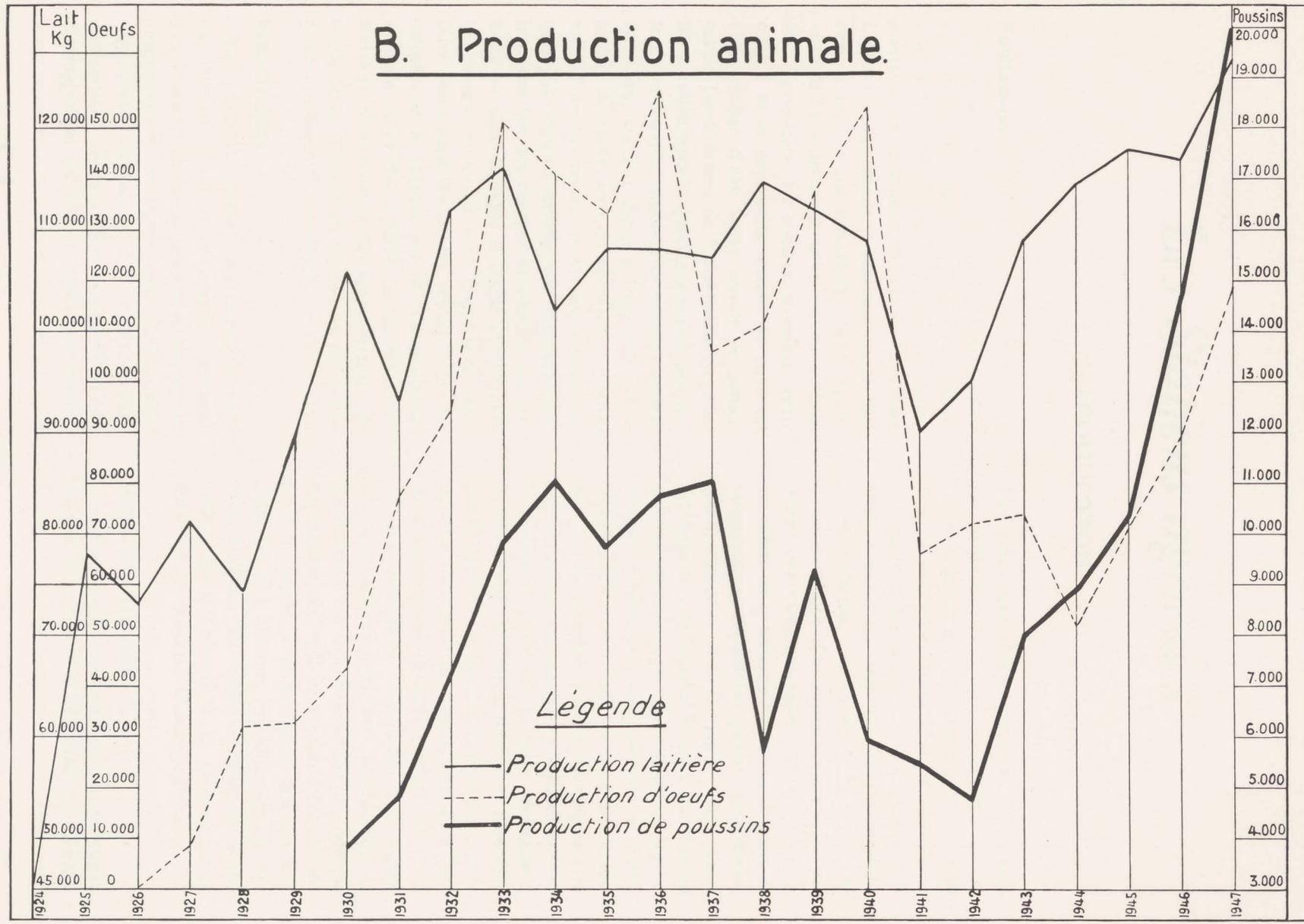
Inondation

1924 1925 1926 1927 1928 1929 1930 1931 1932 1933 1934 1935 1936 1937 1938 1939 1940 1941 1942 1943 1944 1945 1946 1947





B. Production animale.



Les Stations agricoles

INTRODUCTION

Fondement.

Une des particularités de Châteauneuf, c'est d'englober, dans son activité, la direction de différents Services agricoles administratifs et techniques de l'Etat du Valais. Ceux-ci comprennent 7 stations ayant chacune à sa tête un spécialiste chargé également de l'enseignement de sa branche à l'Ecole d'Agriculture. Le contact nécessaire entre celle-ci et la population rurale du pays est ainsi réalisé d'une façon étroite et permanente. Le directeur de l'Etablissement assume parallèlement la gestion générale des sections auxiliaires, dénommées *stations agricoles*. Cette solution donne à l'ensemble la cohésion désirable, tout en assurant la liaison entre l'institut central et ses services techniques. La formule choisie est d'autant plus heureuse que les maîtres attachés à ces stations — dans la règle il s'agit d'ingénieurs agronomes — ont à leur disposition, pour faire leurs expériences, les installations, les cultures et le cheptel vif de l'exploitation agricole de l'Ecole. Quant au travail administratif, il est exécuté par un secrétariat général, ce qui permet de réduire au strict minimum l'effectif du personnel.

Plan d'action.

Les Stations agricoles ont repris, en partie, l'activité de l'ancien Service cantonal d'agriculture. Il fallait cependant adapter le programme à l'évolution que devait subir l'agriculture valaisanne à la suite de l'assainissement de la plaine du Rhône et du développement du réseau routier du canton.

Des voies nouvelles s'ouvraient. Dans tous les secteurs, des progrès pouvaient et devaient s'accomplir. Pour atteindre l'objectif fixé, il importait, avant tout, de signaler à nos agriculteurs toutes les possibilités s'offrant à eux pour tirer un plus grand profit du sol valaisan, ceci aussi bien en plaine qu'en montagne. On a donc commencé par mener une vaste *campagne d'information*. A cet effet, on a recouru à tous les moyens de vulgarisation disponibles (presse, conférences, cours, causeries radiophoniques, etc.). Cette propagande a été rendue efficace par *l'appui matériel* dont on a pu faire bénéficier les intéressés (communes, organisations et particuliers), grâce aux crédits votés dans ce dessein par les pouvoirs publics. Cet encouragement a suscité une quantité d'initiatives dont la réalisation a été par la suite profitable à la collectivité. Et, enfin, au fur et à mesure que la production prenait de l'ampleur, on a eu soin d'organiser les producteurs afin d'assurer l'écoulement de leurs produits et ceci à des prix équitables. Pour ainsi dire, toutes les organisations agricoles valaisannes et poursuivant un but économique de quelque importance, on vu le jour grâce à l'action directe ou indirecte du personnel des Stations agricoles. Par ailleurs, leur direction fut appelée à mener les longs et laborieux pourparlers qui ont abouti à la création de la Sous-station fédérale d'essais agricoles.

Naissance et essor.

L'embryon des Stations agricoles se trouve dans le service cantonal de l'*Industrie laitière*.

re créé à l'issue de la guerre mondiale 1914-1918 qui avait mis en évidence les graves lacunes existant dans la production et la mise en valeur du lait et des produits laitiers. Les améliorations à réaliser dans ce secteur étant étroitement liées à la sélection du bétail, on a chargé l'Office précité de l'application des mesures propres à promouvoir l'élevage rationnel et la garde du bétail. De là est née la Station cantonale de *zootechnie* et d'*industrie laitière*, station qui a été subdivisée en 1928, vu l'ampleur de la tâche incombant à son personnel. Il existe donc actuellement une Station pour la zootechnie et une autre pour l'industrie laitière et l'économie alpestre. En 1926, les ravages causés à nos cultures, notamment au vignoble et à l'arboriculture, par les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques, ont incité les instances compétentes à installer un service d'*entomologie et de phytopathologie* chargé d'assurer la protection des plantes cultivées. Et, l'année suivante, est apparue la Station cantonale d'*aviculture* qui avait pour mission de développer cette branche accessoire intéressante de nos exploitations rurales, grandes, moyennes et petites. Entre-temps, les transformations de la plaine du Rhône en cultures maraîchères et fruitières exigeaient des directives techniques qui ne pouvaient être données que par des personnes possédant à la fois la formation et les expériences nécessaires. Ces tâches ont été confiées, dès l'année 1928, pour la partie maraîchère, à la Station cantonale d'*Horticulture* et l'année suivante

(1929), pour les cultures fruitières, à la Station cantonale d'*Arboriculture*. Par la suite, ces deux services ont été fusionnés. Les grandes cultures, elles aussi, ont retenu l'attention des pouvoirs publics, ce qui les a engagés à doter le canton, en 1931, de la Station cantonale de *Phytotechnie* qui, pendant la durée du dernier conflit mondial, a rendu de précieux services en assumant les tâches incombant à l'Office cantonal de guerre pour l'extension des cultures. Enfin, pour parachever l'œuvre, on a ouvert en 1944 un office chargé plus spécialement de recherches de la rentabilité des différentes branches de l'agriculture valaisanne. En 1946, on a complété le programme d'activité de ce service en le chargeant de l'organisation de la formation professionnelle agricole que le Valais se doit de pousser à l'instar de ce qui se fait dans les cantons confédérés. Ce service est dénommé : Office cantonal de *statistique agricole et de formation professionnelle agricole*.

Voici quelques notes brèves données dans le dessein de mettre en lumière la *raison d'être*, ainsi que l'*activité* et le *développement* des Stations agricoles. Puissent-elles, tout en augmentant l'efficacité de l'enseignement donné par notre établissement cantonal d'agriculture, satisfaire toujours mieux aux aspirations du Département de l'Intérieur dont elles dépendent et répondre d'une manière croissante aux besoins de l'agriculture valaisanne.

Paul Morand, secrétaire général.

STATION CANTONALE DE PHYTOTECHNIE

Cette Station, généralement connue sous le nom de Station cantonale pour la culture des champs, a été créée en 1931. Le but que les autorités lui ont assigné est bien précis : **améliorer la production végétale**, c'est-à-dire les grandes cultures, plus particulièrement :

les céréales panifiables et fourragères, les plantes sarclées : pommes de terre, betteraves sucrières et fourragères, le tabac, les prairies artificielles et les prairies naturelles.

On cherche à atteindre cet objectif par **les moyens suivants** :

1. Introduction et production de semences et de semenceaux sélectionnés ;
2. Amélioration des méthodes de culture par l'introduction d'outils modernes ;

3. Allocation d'importants subsides pour l'achat de machines agricoles : notamment de mototreuil, en montagne, afin d'y mécaniser les travaux agricoles ;
4. Amélioration des méthodes de conservation de l'herbe par l'introduction de l'ensilage et de nouvelles méthodes de séchage ;
5. Introduction ou amélioration de la culture de prairies artificielles en montagne, en procédant à des essais et en indiquant des formules d'ensemencement adaptées à chaque région ;
6. Organisation d'essais de fumure organique et minérale ;
7. Adaptation des cultures et des méthodes de culture à nos conditions climatiques.

Pendant la guerre mondiale, la Station a assumé les tâches multiples découlant de l'extension obligatoire des cultures, décrétée par les autorités fédérales, afin d'assurer le ravitaillement du pays.

Selon les résultats du recensement des cultures, le Valais comptait, en 1947, 7,700 ha. de terres ouvertes et 26,000 ha. de prairies, sans compter les pâturages.

Malgré les progrès incontestables réalisés dans la culture des champs, un grand travail doit encore être accompli dans ce domaine. Avec l'appui des autorités communales et des associations de planteurs, la Station continuera ses efforts afin d'améliorer toujours davantage les grandes cultures et de contribuer ainsi à la prospérité de l'agriculture valaisanne.

J.-Ph. Steckli, ing. agr.

STATION D'ARBORICULTURE ET D'HORTICULTURE

Ces Stations se sont attachées à déterminer les possibilités culturales par des **essais**. Leur premier soin a été de rechercher quelles seraient les cultures susceptibles d'intensification. Dans ce but, il a été pris contact avec des propriétaires de différentes régions et des champs d'essais ont surgi un peu partout.

Les vallées latérales n'ont pas été oubliées. Grâce à l'appui financier du Canton et de la Confédération, il a été possible d'aménager des **jardins fruitiers et potagers expérimentaux** dans une localité de montagne de chacun des districts. Au total, 14 jardins fruitiers et 50 plantations en vergers, ainsi que 19 jardins potagers types ont été créés dans l'ensemble du Valais, ceci à des altitudes allant de 800 à 1500 mètres.

Ces divers essais ont été suivis ensuite et examinés dans leur comportement. Les résultats ont été étudiés et soigneusement notés. Ils ont servi aux cultivateurs intéressés et ont été déterminants pour l'orientation future. C'est certainement à ces exemples locaux qu'est dû le développement réjouissant de diverses **cultures maraîchères** (fraises et autres légumes) et **fruitières** dans quelques-unes de nos vallées latérales.

L'enseignement et la diffusion des méthodes rationnelles de cultures ont fait l'objet de soins particuliers. Les **cours centraux d'arboriculture** ont été donnés sur de nouvelles bases et adaptés aux besoins des agriculteurs. Il a été établi, à leur intention, un questionnaire qui devient bientôt un ouvrage complet comptant plus de 1000 clichés. Reportés sur diapositifs, ces derniers servent également à illustrer l'enseignement et les nombreuses **conférences** données dans toutes les régions du canton. Des **cours itinérants** sont aussi organisés permettant la démonstration pratique pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de suivre des cours réguliers à Châteauneuf.

De son côté, la Station **d'Horticulture** a organisé des conférences et des cours pratiques dans les villages. Les essais de **cultures maraîchères** effectués sont innombrables. Asperges, fraises, tomates, choux-fleurs, semences diverses, cultures hâtées, plantes médicinales, oignons à fleurs, semenceaux de pommes de terre ont été étudiés en relation avec les différents sols et les diverses conditions dont nous disposons. Les résultats en ont été examinés puis, publiés et diffusés. Ceux qui se sont montrés concluants ont déterminé une orientation que l'on retrouve actuellement sous forme de **cultures commerciales** dont le volume et la qualité sont connus.

Les jeunes jardiniers formés au cours professionnel d'arboriculture et d'horticulture de Châteauneuf ont été de précieux auxiliaires. Ils ont certainement contribué dans une large mesure, au réjouissant développement de ces deux branches de notre agriculture.

Par ailleurs, la Station d'arboriculture a dirigé, en Valais, **l'action de la transformation des vergers** entreprise et financée par la Régie fédérale des Alcools. Des arbres de vergers (pommiers, cerisiers), dont les variétés n'avaient aucune valeur commerciale, au nombre dépassant 10,000, ont été transformés, par surgreffage, en va-

riétés de choix. Parallèlement, environ 7000 poiriers à cidre en pleine période de rendement et plus de 6000 arbres en ruines, constituant des foyers d'infection, ont été éliminés. Ceci constitue une vaste action d'assainissement de notre production fruitière, dont le Canton a déjà tiré et tire encore un très grand profit.

Cyprien Michelet, ing. horticole.

STATION CANTONALE D'ENTOMOLOGIE et de PHYTOPATHOLOGIE

Le printemps est là, il est clair ; l'homme des champs se réjouit car la sève monte, la sève va jusqu'à la fleur, la fleur donnera le fruit. Il y a beaucoup de sève, il y a beaucoup de fleurs, il y aura multitude de fruits ; l'homme est content.

Dieu que sa mémoire est courte ! L'hiver sans fin et rude lui a fait oublier les peines et les sueurs de l'année précédente. Il ne se souvient déjà plus des journées interminables où sous un soleil sans pitié, le torse nu et la boille au dos, il allait ligne après ligne, verger après verger, luttant de toute son énergie contre une infinité d'ennemis. Combat sans horizon de paix, combat sans fin, guerre de tous les ans, voilà le dû de l'homme de la terre.

Les feuilles n'ont pas pointé que déjà dame « chenille » est là à se vautrer dans cette tendre nourriture. Le joli anthonome, lui, estime que pour sa progéniture, le berceau de fleurs est tout juste assez digne. Gentil « puceron » et « araignée » mignonnette dépourvus de mandibules se contentent de boire à la source de vie des végétaux. Les feuilles sont mangées, les fleurs percées, les plantes affaiblies et l'homme se souvient de nouveau de la boille à porter, du tuyau à tirer.

Mais, si cette guerre est inévitable, l'agriculteur dispose de moyens de combat sûrs et efficaces. L'intelligence fait pencher de son côté la balance sur laquelle l'ennemi ne peut déposer que le nombre. Les produits et les machines sont là pour lui tendre un sérieux coup de main. Ce qu'il ne peut pas toujours connaître ou deviner, c'est l'heure « H » ou l'arme rationnelle. L'Etat créa à cet effet, en 1926, un PC. ad hoc : **la Station cantonale d'entomologie appliquée et de phytopathologie**. Cette institution nouvelle qui venait de naître n'a toujours eu qu'une seule consigne : « Ami paysan, va, c'est le moment de réagir, l'ennemi te guette, voici tes armes ».

I. Service phytosanitaire :

A l'heure de la fondation de cette Station, **Cochylis** et **Eudémis**, dignes procréateurs du ver de la vigne, trouvaient, sous les cièux valaisans, les éléments favorables à leur développement. La Station fut mise immédiatement sur la brèche. Le destructeur était de taille et bien grands furent les travaux et les mérites des pionniers phytosanitaires de notre canton.

Après le cep, ce fut l'arbre avec ses carpocapses, ses pucerons, ses araignées, ses anthonomes, ses hannetons et vers blancs, ses poux de San-José. Les autres plantes cultivées, avides de se mettre à la dernière mode, laissèrent pénétrer chez elles une armada de parasites.

Doryphores, charançons et mouches de toutes espèces, agiles et solides taupins se partagèrent alors avec délices les champs de pommes de terre, de céréales, les jardins potagers.

Pour chaque destructeur il fallut et il faut encore :

- Organiser des contrôles biologiques.
- Former tout le personnel nécessaire à cet effet.

C'est ainsi que naquirent :

- Les inspecteurs de vignobles.
- Les agents communaux ou locaux.
- Les contrôleurs du Pou de San-José.

En réunissant les données ainsi obtenues, **on peut mettre en garde** les populations campagnardes, **préparer** le mode de lutte.

« Viticulteurs, arboriculteurs, jardiniers, attention !! » dit la Station d'entomologie.

« Il faudra bien penser à sulfater » répond le paysan.

L'homme de la terre mit petit à petit sa confiance dans cet organe défensif ; **il prit l'habitude de lui demander conseils**.

- Visites des cultures.
- Réponses aux multiples lettres et envois de toutes sortes.
- Conseils donnés par téléphone.

Voilà encore des tâches quotidiennes de ce PC d'Etat.

II. Service sanitaire apicole :

Qui dit fleurs ne dit pas invariablement fruits ! Il faudra aussi que la fécondation se fasse. Dans ce domaine, moins de soucis, c'est l'affaire de la petite abeille, c'est la part d'un autre travailleur. Qui penserait pourtant que cette infatigable ouvrière joue un rôle capital dans le façonnage des fruits de la terre ; qui penserait encore qu'elle est sujette, elle aussi, à disparaître parce que Dame Santé a oublié de baisser ses yeux sur elle ? L'apiculteur sait, lui, ce que représentent la loque et l'acariose.

Dans cette branche aussi, **la Station d'entomologie paye son écot à l'amélioration et au maintien de plus de 1855 ruchers.**

— Instructions aux 9 inspecteurs et sous-inspecteurs contrôlant chacun une région bien déterminée.

— Inspections sanitaires.

— Détermination, localisation, traitement des foyers d'infection.

— Organisation de l'estivage des ruchers de la plaine à la montagne (Apiculture pastorale).

— Conseils.

Rien ne doit être oublié ; rien ne doit être fait à la légère. On risquera autrement la vie de millions d'abeilles, ce qui, pour beaucoup, voudra dire : « Plus de pain ».

III. Service de lutte contre le gel :

Malgré cela, l'homme est soucieux ; son front se ride dès le printemps. Il voit bien toutes les belles

fleurs, il ne craint plus l'anthonome, le puceron ou le mildiou, et pourtant il est inquiet. Chaque soir son regard se perd dans les cieux. Le sourire de l'étoile lumineuse devient pour lui hantise, il espère qu'un voile lui cachera la lumière des astres moqueurs. Il attend le nuage libérateur ; pas de repos sans lui. Sans lui, la nuit deviendra froide et la petite fleur devra mourir. Alors l'homme pensera au feu, il allumera fascines ou chaufferettes, il forcera les lois de la nature, il sauvera ses cultures.

« Une personne avertie en vaut deux » dit un juste dicton. On pensera de nouveau au service de phytopathologie.

— Pose d'appareils précis dans différentes régions du canton.

— Etude des résultats.

— Renseignements journaliers donnés à la Station fédérale de météorologie.

La radio dira : « Danger de gel nocturne ».

On préparera alors d'avance fascines et chaufferettes ; on veillera.

Plus tard, les données enregistrées des thermographes seront reprises, triturées, étudiées. On arrivera ainsi, sur plusieurs années, à délimiter les zones sujettes au gel printanier, à choisir, pour ces régions, des cultures aptes à soutenir la rigueur des froids.

Alors, en pensant à toutes ces choses, l'homme de la terre, au matin d'un beau printemps, pourra quand même se réjouir, une sentinelle veille aux frontières de ses champs, de ses vergers et la petite abeille sans crainte continuera son fécond labeur.

Michel Luisier, ing. agr.

STATION CANTONALE DE ZOOTECHNIE

Dès 1919, le Service cantonal de l'Industrie laitière, récemment créé, a été progressivement chargé de l'application des mesures de sélection du bétail. En 1925, on a transformé cette section en Station cantonale de Zootechnie et d'Industrie laitière. Par suite de la division de cet Office, la Station de Zootechnie est devenue un organe indépendant à partir de 1928.

Toute son activité est orientée vers un but bien déterminé, à savoir : **l'amélioration des espèces et races domestiques de gros et petit bétail.**

Pour atteindre cet objectif, la Station de zootechnie doit assumer des tâches multiples, dont les principales sont les suivantes :

1. Organisation des concours de gros et de petit bétail ;
2. Contrôle du service de la reproduction dans les différentes espèces.
3. Exécution des épreuves de productivité laitière ;
4. Attribution des primes d'élevage ;
5. Organisation, avec la collaboration des Fédérations d'élevage, de cours d'instruction pour les teneurs de registres généalogiques ;
6. Mesures propres à favoriser l'écoulement du bétail d'élevage ou de vente.

Dans notre canton où domine le régime de la petite propriété, l'amélioration du bétail s'est heurtée à de grandes difficultés. Les efforts déployés par la Station ont commencé à porter leurs fruits le jour où les éleveurs

ont compris la nécessité de l'**action coopérative**. Dès cet instant, l'élevage s'est développé d'une façon réjouissante. Alors qu'en 1921 il existait 64 syndicats d'élevage bovin et 26 syndicats de petit bétail, actuellement on en compte respectivement 133 et 46. Pendant le même laps de temps, l'effectif des animaux primés et admis dans les registres généalogiques a triplé.

Parallèlement à l'essor pris par les associations d'élevage, l'apposition des marques métalliques officielles et la délivrance des certificats fédéraux d'ascendance, introduites en 1919, ont connu une rapide extension.

Les conditions d'admission des animaux au herd-book ont été rendues plus sévères au fur et à mesure de l'évolution de l'élevage. Fixé à 78 points en 1920, le pointage minimum pour l'inscription des taureaux dans les livres zootechniques a été porté à 80 en 1925 pour les races brune et tachetée et en 1938 pour la race d'Hérens. A partir de 1933, le herd-book a été fermé du côté masculin, les sujets mâles non munis de la marque métallique d'origine n'étant désormais plus pris en considération comme reproducteurs. Le nombre de taureaux mis au bénéfice du cahier de certificats fédéraux d'ascendance s'est accru dans une forte proportion, puisqu'il a passé de 58 en 1925-26 à 360 en 1947-48.

Du côté féminin, le herd-book demeure actuellement encore ouvert. En effet, les femelles dépourvues de la marque métallique peuvent être immatriculées dans les registres généalogiques à condition d'obtenir une qualification suffisante lors des expertises officielles. Le pointage minimum requis a subi diverses modifications au cours des ans. Fixé initialement à 71 P, il a été porté successivement à 75 P en 1929 et 78 P en 1940.

A partir de 1942, on a cherché à limiter l'admission des femelles sans MM en imposant les minima suivants :

	Sujets avec MM	Sujets sans MM
Races tachetée et brune	78	80
Race d'Hérens	76	78

Aujourd'hui, plus du tiers des femelles admises au herd-book sont munies du certificat d'ascendance.

Le mode d'attribution des primes a été également adapté aux besoins nouveaux nés du développement de l'élevage afin de favoriser plus efficacement la sélection de notre cheptel bovin. Dès 1921, les taureaux porteurs de la marque d'origine ont été mis au bénéfice d'un supplément de prime proportionnel à la valeur de leur ascendance. A partir de 1928, dans le but d'encourager l'amélioration de la productivité laitière, une surprime a été octroyée en faveur des reproducteurs, dont la mère ou les deux grand-mères ont obtenu la marque de bonne laitière. En outre, des primes spéciales ont été allouées aux éleveurs et propriétaires des taureaux munis d'une bonne ascendance laitière et élevés en Valais. Enfin, dès 1948, pour intensifier la lutte contre la tuberculose, la prime est majorée de 30 % pour les taureaux ayant réagi négativement à la tuberculination et se trouvant dans des troupeaux indemnes de cette maladie.

De même la prime de base a été doublée en faveur des femelles munies du signe de bonne laitière, dès 1934, et de celles portant la marque métallique, à partir de 1936.

Les épreuves de productivité, notamment le contrôle laitier appliqué en Valais dès l'année 1919, constituent un moyen de sélection indispensable à l'augmentation des aptitudes productrices de nos troupeaux. L'exécution du contrôle laitier dans un canton montagnard aussi vaste que le Valais, où le cheptel bovin est très dispersé, rencontre d'énormes difficultés et occasionne des frais relativement élevés. Au cours de cette dernière décennie, les syndicats d'élevage ont mieux compris la valeur des épreuves de productivité et y soumettent chaque année un nombre croissant d'animaux. Actuellement, 1000 vaches environ appartenant à nos trois races bovines sont inscrites au contrôle laitier.

Un gros obstacle au perfectionnement zootechnique de l'espèce bovine réside dans l'existence en Valais de trois races différentes réparties dans quatre régions. Afin d'éviter le métissage et en vue de renforcer les mesures de sélection, il a fallu procéder à la délimitation des zones d'expansion de nos races bovines sans pour autant empêcher leur développement naturel.

La Station de Zootechnie a également voué toute l'attention voulue à l'**amélioration du petit bétail**. Alors que l'élevage porcin tend à se confiner dans quelques grandes exploitations de la plaine, l'élevage de la chèvre et du mouton, par contre, joue un rôle important, surtout dans les régions alpêtres. Jusqu'en 1930, les cheptels ovin et caprin de notre canton présentaient une grande diversité de races autochtones locales peu améliorées, auxquelles se mêlait une forte proportion de métis.

Pour remédier à cette situation, la Station a encouragé l'implantation en Valais de races perfectionnées telles que la chèvre « Gessenay » et le mouton « Blanc des Alpes ». Des reproducteurs qualifiés de ces deux races ont servi au croisement d'absorption. Cette méthode d'amélioration pratiquée spécialement dans le Bas-Valais a per-

mis de substituer progressivement ces races améliorées à nos variétés locales. Le Haut-Valais continue à donner sa préférence aux races régionales, comme la chèvre à « Col Noir » et le mouton « Nez Noir », dont le perfectionnement se poursuit par sélection dans l'indigénat.

Notre Station encourage également l'élevage **chevalin et mulassier** par l'octroi de primes.

Malgré les progrès zootechniques incontestables réalisés dans l'élevage de nos diverses espèces domestiques, il reste encore beaucoup à faire pour que la qualité de nos troupeaux réponde aux exigences actuelles.

Avec le concours des associations d'éleveurs, la Station cantonale de Zootechnie poursuivra ses efforts, afin de promouvoir toujours davantage l'amélioration de notre bétail et d'assurer ainsi la prospérité à nos élevages.

Marcellin Piccot, ing. agr.

STATION CANTONALE D'AVICULTURE

Dès l'année 1927, cette Station a tout mis en œuvre, dans la mesure de ses moyens, **pour améliorer et développer l'aviculture paysanne** dans le canton.

Elle s'efforce d'atteindre son objectif

- a) en encourageant la création et en assumant le contrôle de petits parcs d'élevage, ceci afin d'assurer un renouvellement rationnel des troupeaux de pondeuses ;
- b) en organisant le prélèvement d'échantillons de sang des sujets d'élevage, en vue d'analyse ;
- c) en fournissant des renseignements par écrit et en donnant des conseils sur place ;
- d) en livrant gratuitement des plans-types pour la construction de poulaillers ;
- e) en développant l'aviculture dans les régions de montagne, en y introduisant de la volaille sélectionnée, en assurant la vente des œufs et de la volaille de table, en collaboration avec les organisations respectives.

De 1929 à 1935 il a été accordé des subsides pour la construction et l'installation de poulaillers modèles dans les régions de montagne, ainsi que pour la création de la Station d'élevage avicole à Châteauneuf qui a permis d'entreprendre de nombreux essais, notamment en ce qui concerne l'aménagement intérieur des poulaillers, les races de poules s'adaptant le mieux aux conditions climatiques du Valais, le contrôle sanitaire, etc.

La Station d'aviculture s'est également occupée de l'écoulement des produits de la basse-cour en collaborant activement à la constitution de la Société coopérative valaisanne pour la vente des œufs et de la volaille.

Notons qu'il existe aujourd'hui, en Valais, 18 stations d'élevage soumises au contrôle. Celles-ci peuvent produire annuellement 40,000 poussins.

Châteauneuf demeure naturellement le principal fournisseur de volailles sélectionnées, ce qui permet de substituer petit à petit à des sujets sans grande valeur des poules dont le rendement est supérieur, ceci tant pour la ponte que pour la viande.

J.-Ph. Stœckli, ing. agr.

STATION D'INDUSTRIE LAITIERE ET D'ECONOMIE ALPESTRE

C'est à la fin de la guerre mondiale de 1914-1918 que fut créée la Station d'industrie laitière et d'économie alpestre. Le rationnement du lait et des produits laitiers avait mis en relief de nombreuses lacunes dans la production laitière ; la station fut mise sur pied pour y remédier.

Dirigée à ses débuts par M. A. Luisier, l'actuel directeur de l'Ecole d'agriculture, la « Station laitière », comme on l'appelle généralement, se fixa des buts précis qui n'ont pas changé jusqu'à aujourd'hui. Les moyens d'action évoluent, il est vrai, mais la station cherchera toujours :

l'amélioration de la production laitière et de la fabrication des produits laitiers

Ce résultat, la station s'efforça et s'efforce encore de l'obtenir par les moyens suivants :

1. Améliorer les conditions de production du lait par des **cours de contrôleurs locaux** des laiteries ; par des conférences ; par des inspections de laiteries et des alpages.

2. Enseigner la technique de la fabrication dans les **cours de fromagerie** organisés chaque hiver dans diverses localités du canton. Remettre un **certificat de capacité** aux fromagers qui ont réussi les examens de fin de cours et ont travaillé au moins une saison sous contrôle de la station.
3. Combattre les **dérangements de fabrication** dans les laiteries de villages et d'alpages.
4. **Analyser les laits** et les **produits laitiers** pour déceler les causes de mauvaises fabrications.
5. Organiser des **concours de bonne fabrication** pour les fromagers d'alpages.
6. Allouer d'importants **subsidés pour la construction de laiteries neuves et pour leur installation**. Mettre au point les plans et devis de construction.

Au cours des années, une étroite collaboration régna entre l'Etablissement fédéral d'industrie laitière et de bactériologie et la Station. L'inspecteur cantonal des laiteries tout spécialement se fit un point d'honneur de faciliter la tâche des ingénieurs du Liebefeld dans la recherche des causes du gonflement butyrique dans les alpages et dans la mise en application pratique d'une culture mixte destinée à combattre le gonflement sous presse des fromages. En effet, M. Cl. Fellay, en fromager et technicien rompu au métier, eut l'occasion, au cours de ses contrôles des alpages et des laiteries de même que durant les cours de fromagerie, d'expérimenter soigneusement l'emploi de ces cultures mixtes.

Quelques chiffres enfin feront mieux ressortir l'effort fourni par la Station d'industrie laitière. Depuis sa création jusqu'à juin 1948, il a été organisé :

- ... 80 cours de fromagerie auxquels participèrent 1000 élèves.
- ... de nombreux cours pour contrôleurs locaux et divers concours de bonne fabrication.
- ... chaque année plus de 300 contrôles et inspections de laiteries de villages et d'alpages.

En outre :

- ... quelque 140 sociétés de laiterie de villages et consortages d'alpages touchèrent des subsides pour achat de matériel, et
- ... 200 sociétés et consortages bénéficièrent de subsides pour la construction ou la rénovation complète de leur laiterie, ainsi que pour les installations intérieures.

A ce propos, il est intéressant de connaître l'évolution du système de subventionnement et des taux appliqués. C'est ainsi qu'avant 1919 déjà, le Canton et la Fédération romande des sociétés d'agriculture allouaient quelques subsides pour les réfections de locaux et pour l'achat de matériel dont le montant ne dépassait pas Fr. 2000.— Le taux des subsides variait de 10 % à 30 % suivant les objets. On subventionna de cette manière **82 laiteries**. La subvention totale s'éleva à **Fr. 23.520.45**.

Par la suite on renonça à subventionner des articles isolés et, par arrêté cantonal du 31 décembre 1918, on encouragea la construction de laiteries modèles par des subsides fixés à 25 % pour les travaux de construction et à 30 % pour l'achat du matériel d'installation. Une somme de **Fr. 113.154.30**, versée entièrement par le canton, permit de subventionner **27 constructions** de laiteries.

L'arrêté cantonal du 8 février 1929 modifia ce régime. Le Canton accorda dès lors des subsides de 20 % pour les constructions et 30 % pour les installations. Chose importante, un montant équivalent fut versé par la Confédération, ce qui porta les subsides à 40 % et 60 %.

Les crédits d'« action de secours » votés grâce à la motion Baumberger, permirent, de 1930 à 1934, la construction de **19 laiteries**, dont le subventionnement basé sur les taux indiqués ci-dessus, coûta **Fr. 245.621.80** supportés de moitié par le Canton.

En 1935, aucune subvention ne fut accordée par le Canton.

Dès 1936, sur intervention du Département de l'Intérieur, la Confédération mit à la disposition du Canton un nouveau crédit et accepta que les communes subventionnent les travaux en lieu et place du Canton dont le rôle se borna à servir d'intermédiaire entre les sociétés de laiterie et les autorités fédérales. Les subsides furent alloués uniformément à raison de 40 % pour les constructions et 60 % pour les installations alors que précédemment ces taux n'étaient que des maxima pas toujours accordés. Un tiers du subside fut mis à la charge des communes respectives et les $\frac{2}{3}$ restants furent versés par la Confédération. Avec ce crédit on subventionna **56 constructions** dont le coût total s'éleva à **Fr. 1.229.642.36**. Les subventions communales atteignirent un total de **Fr. 216 mille 607.40** tandis que les subventions fédérales représentaient une somme de **Fr. 433.213.87**.

En 1944, la Confédération accorda au Canton un nouveau crédit spécial. Les taux des subsides furent ramenés à 50 % des frais totaux. On ne fit plus de distinction entre travaux de construction et frais d'installation.

La participation des communes resta fixée à $\frac{1}{3}$ des subsides, soit 16,33 % des frais totaux. Les derniers décomptes qui se rapportent à ce crédit n'ont pas encore été présentés. Notons cependant que ce crédit a permis la construction de **11 laiteries** dont le coût total s'élèvera à environ **Fr. 590,600.—**.

Un nouveau mode de subventionnement est appliqué depuis 1947 dans notre Canton. (La Confédération avait, depuis le 27 octobre 1944 déjà, englobé le subventionnement des constructions de laiteries dans les crédits ordinaires.) Selon ce régime, le Canton participe de nouveau financièrement au subventionnement. Autre innovation importante : un taux différent est appliqué aux régions de montagne et à celles de basse altitude. C'est ainsi que le subventionnement des constructions en montagne se fait sur la base des taux suivants :

Confédération : 30 % ; Canton : 25 % ; Commune : 5 % . **Total 60 %**

Tandis que dans les régions situées à 800 m. et en dessous, les taux sont fixés comme suit :

Confédération : 20 % ; Canton : 10 % ; Commune : 10 % . **Total 40 %**

A noter que **ces taux sont des maxima** et que, dans chaque cas, le taux est fixé selon les conditions économiques de la région. Ces derniers crédits ont déjà permis l'allocation de subsides à **5 sociétés de laiterie** dont les constructions sont actuellement en voie d'exécution.

Aujourd'hui la Station d'industrie laitière et d'économie alpestre envisage de donner encore plus d'importance à l'inspectorat des laiteries, des étables et des alpages par l'adjonction d'un inspecteur supplémentaire. La Station s'efforce également de donner plus d'efficacité à son service de contrôle des laits au point de vue technique ainsi qu'à son service de « dépannage » des dérangements de fabrication.

J.-P. Belser, ing. agr.

OFFICE DE STATISTIQUE AGRICOLE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Il manquait à Châteauneuf une section s'occupant des recherches de la rentabilité des différents secteurs de l'agriculture valaisanne.

Il est utile, en effet, de connaître les frais de cultures et le rendement de certaines plantations, telles que la vigne, les arbres fruitiers, les fraisières, les aspergères, etc. Jusqu'à ce jour on manquait de données précises à ce sujet.

Cette lacune a été comblée. En effet, le 28 juin 1944, le haut Conseil d'Etat a décidé de créer un Office chargé spécialement de l'étude de ces problèmes. Cette station — dont l'activité n'est qu'à ses débuts — s'est mise à l'œuvre immédiatement et actuellement nous possédons déjà quelques indications précieuses permettant de tirer des conclusions quant à l'orientation à donner aux diverses cultures.

C'est là, évidemment, un travail de longue haleine qui doit être poursuivi avec beaucoup de minutie et de persévérance. Ce n'est que le jour où l'on aura réuni une documentation englobant les résultats d'un certain nombre d'années qu'il sera possible de déterminer le rendement réel des différentes branches de l'agriculture valaisanne.

Par la suite, soit le 26. 6. 1946, on a élargi le champ d'activité de cette section en lui confiant le secrétariat de l'organisation de la formation professionnelle agricole. Celle-ci comporte :

- a) **l'apprentissage** (deux ans) pour les jeunes gens âgés de 15-18 ans.
- b) **le compagnonnage**, de 18 à 20 ans, qui se termine par l'examen professionnel agricole et, enfin
- c) **la maîtrise**.

Une première série d'examens de fin d'apprentissage a été organisée dans le courant de l'été 1947. On vient donc de faire un premier pas dans cette direction. Il s'agit maintenant de faire connaître à nos jeunes agriculteurs les voies qui s'ouvrent à eux pour parfaire leur formation professionnelle, afin de créer dans l'agriculture une **élite**, comme on l'a dans tous les autres métiers.

LES ANCIENS ÉLÈVES

— Alors, Jean-Pierre, qu'allez-vous faire de vos trois garçons ?...

— On n'a encore rien décidé, Monsieur le curé. Le premier, Louis, il est tant gentil, tant pieux. Il pourrait bien être, un jour, curé. Le second n'est pas très travailleur, mais il est intelligent. Il apprend tout ce qu'il veut. Faudra en faire un régent. Quant au troisième, Joseph, vous savez bien, il a la tête un peu dure. Mais il est courageux et travailleur. Et puis il est solide. On avait pensé le mettre à Ecône. Il travaillera la campagne.

Ainsi concevait-on l'orientation professionnelle dans nos bonnes familles paysannes, en cette époque paisible du début de notre siècle.

Et voilà, sans doute, pourquoi nous nous trouvâmes, un jour de novembre 1910, jour de rentrée, tout un bruyant groupe de solides garçons au lieu dit Ecône où se donnait, sous l'égide des religieux du Saint-Bernard, le premier enseignement agricole en Valais. Et parmi ces « physiquement aptes » se trouvaient, notamment, M. Albert Luisier, le distingué directeur de Châteauneuf, et M. Oscar Coudray, le non moins distingué préfet du district de Conthey.

J'ai gardé d'Ecône le meilleur souvenir.

J'y étais allé, quelquefois déjà, étant gamin. Le grand verger, aux arbres impeccablement alignés et lourds de feuillage et de fruits, m'impressionnait beaucoup. J'admirais les formes savantes du jardin fruitier. Le magnifique bâtiment de la ferme, qui abritait un superbe troupeau, était, pour moi, le signe, qui ne trompe pas, d'une richesse lointaine et solide.

Quant à ces religieux du Saint-Bernard, que j'ai bien connus et estimés plus tard, ils devaient certainement posséder les magiques secrets de la fertilité du sol.

Dieu ! qu'il faisait froid sur ce cône d'Ecône en cet hiver 1910 et 1911... Comme pour nous mettre, tout de suite, dans le climat local, on nous aligna, au premier jour de travail pratique, en bordure d'un champ de carottes à récolter. Il avait neigé la veille et la neige fondait mal dans cette morne plaine... et sous l'aigre bise de novembre. Tirer la carotte dans de telles conditions est dépourvu de charme. Mes doigts me semblent s'en souvenir encore.

Les élèves qui, une semaine durant, devaient donner leurs soins aux chevaux étaient désignés sous le vocable « modeste » de chevaliers. L'une des tâches de ces « chevaliers » d'Ecône était d'aller chercher en voiture, en gare de Riddes, le professeur du jour.

C'est d'une de ces courses que date mon premier contact avec un jeune et brillant professeur venant de Diolly. Drapé d'une houppelande qui faisait impression, le feutre enfoncé, les mains fourrées dans d'épaisses mitaines, M. Wuilloud s'exprimait sur le climat hivernal d'Ecône dans un vocabulaire étonnamment riche et coloré.

Mais mon intention et ma tâche ne sont point de faire défiler des souvenirs.

L'Ecole d'Ecône a sans doute marqué profondément les élèves qu'elle forma. Les quinze à vingt jeunes gens qui s'y succédaient chaque année y trouvaient les conditions d'un enseignement efficace. Ils y trouvaient aussi un climat moral singulièrement propice à leur éducation. La présence de ces religieux modestes, capables et dévoués, créait une ambiance de simplicité confiante et de sérieux.

Les anciens élèves d'Ecône ne seront bientôt plus dans le pays que les éléments de moins en moins nombreux d'une garde descendante. La garde montante s'alimente à Châteauneuf. Bien dirigé, doté d'un corps professoral de valeur, bien équipé dans tous les domaines, notre grand Etablissement de formation agricole déverse chaque année dans le canton un lot important de jeunes gens qui va grossir les rangs de notre élite paysanne.

Anciens d'Ecône ou de Châteauneuf, la tâche est la même ; semblable est la consigne : Il faut servir la cause de la terre.

Je crois que l'on peut dire que la tâche est comprise et la consigne respectée.

Les anciens élèves sont le levain dans la pâte paysanne. Cette pâte fut souvent bien lourde à soulever. Elle s'émeut plus facilement de nos jours.

Dans les organisations agricoles, communales, régionales et cantonales les anciens élèves sont des éléments de direction et d'action.

Ils sont à même d'apporter dans les conseils communaux des solutions de saine économie rurale.

Ils sont, le plus souvent, à l'origine de ces tâches importantes et d'intérêt général que sont les améliorations foncières, les remaniements parcellaires, les assainissements, les irrigations, etc.

En cette année qui voit les vingt-cinq ans d'âge de l'Ecole d'agriculture de Châteauneuf les anciens élèves présentent à notre Etablissement cantonal tous leurs bons vœux pour sa prospérité et son rayonnement toujours grandissant.

Edmond Giroud.

Agriculture et mouvement coopératif

*Il faut s'entr'aider,
C'est la loi de la nature.*

La Fontaine.

La coopération agricole est aussi ancienne que l'agriculture. La forme de cette coopération a certes varié, s'adaptant aux époques, aux nécessités du moment et aux conditions culturelles. Cette différence serait frappante si nous voulions comparer aux coopératives actuelles nos vieilles organisations, consortages, laiteries, four banal, etc., dont le cadre et le rayon d'activité se confondaient le plus souvent avec ceux de nos bourgeoisies ou de nos communes politiques.

Les organisations coopératives existant chez nous avant 1915, avaient essentiellement pour tâche l'utilisation rationnelle du sol ou la transformation des produits en commun. Celles qui ont été créées depuis, au contraire, poursuivent un but avant tout commercial. Elles se distinguent donc en plusieurs points de leurs devancières. A l'opposé de ces dernières, elles ont d'emblée débordé les limites trop restreintes des circonscriptions politiques.

Nos anciennes organisations agricoles tendaient avant tout à créer un système d'entr'aide entre les agriculteurs de même région. Les organisations plus récentes, poursuivant un but commercial, cherchent plutôt à jeter un pont entre l'agriculteur et son fournisseur ou son client. L'une et l'autre de ces formes de coopératives doivent leur existence à des nécessités économiques précises et propres à leur époque. Elles sont, en quelque sorte, la résultante de ces nécessités. Or, comme l'économie d'un pays évolue, les buts poursuivis par les différentes organisations coopérati-

ves subissent eux aussi des changements, sans que les règles qui sont à leur base s'écartent pour autant des principes d'entr'aide et de mutualité.

Il ne saurait être question, dans le cadre de cet article, de faire, ne serait-ce que sommairement, l'histoire de la coopération de l'agriculture valaisanne et surtout des différentes formes de coopératives agricoles. Mon intention est, au contraire, de relever quelques idées ou principes qui me paraissent devoir être à la base de toute organisation coopérative à caractère commercial. Je délaisserai donc tout ce qui a trait à nos anciennes organisations coopératives pour me limiter aux problèmes intéressant d'une manière générale les coopératives de vente.

Avant d'aborder ces points, il me semble indiqué de répondre à la question suivante : Pourquoi les organisations coopératives sont-elles si nombreuses en agriculture, et plus particulièrement en Valais ? En guise de réponse, je comparerai le petit cultivateur à l'artisan. Les petits cultivateurs ont, vis-à-vis de la grande organisation agricole, une situation analogue à celle qu'a, dans l'industrie, le petit patron face à l'entrepreneur en grand. Il leur est difficile d'acheter à de bonnes conditions les matériaux, les instruments nécessaires aux cultures, de lutter contre les éléments qui les obligent souvent à recommencer les mêmes tâches, de transformer les produits de leur exploitation, de réaliser individuellement les meilleures conditions d'écoulement. Le régime de la petite exploitation dans un pays dont le climat n'est pas toujours favorable à la production constitue certainement un milieu des plus favorables au développement des organisations coopé-

ratives les plus diverses. Pour ces petites exploitations, la coopération apparaît souvent comme le moyen de salut inséparable de l'évolution de l'économie agricole. C'est là, à mon sens, la raison principale du développement des organisations d'entraide en Valais.

Influence et tâches des coopératives agricoles de vente

Après ces quelques considérations d'ordre tout à fait général, voyons comment les organisations d'entraide peuvent modifier l'organisation individuelle de la vente et servir les intérêts de l'agriculteur.

L'organisation coopérative de transformation et de vente des produits agricoles amène la concentration de certaines activités économiques. Toute une série d'opérations de transformation et d'écoulement, jusque-là du domaine de l'économie domestique et privée, se groupent et se simplifient. Remarquons d'emblée « que la concentration due à la coopérative diffère sensiblement de la concentration capitaliste. Tandis que cette dernière a pour effet de placer entre quelques mains la direction de grosses entreprises, au détriment du grand nombre des petits entrepreneurs qu'elle réduit au salariat, la concentration coopérative s'établit sur la base et à l'avantage des petites unités associées, non pour les absorber, mais pour les maintenir et les fortifier. »

Cette concentration, qui est inévitable pour toute entreprise desservant un grand nombre d'unités, a des répercussions immédiates sur les moyens techniques mis en œuvre, sur la qualité de la production, sur les prix des produits et leur distribution.

1. Moyens techniques.

La coopération entraîne toujours l'abandon des méthodes de fabrication domestique surannées. Elle leur substitue des méthodes plus modernes, faisant un large usage des outillages perfectionnés, des procédés les plus éprouvés et, enfin, de tous les progrès

de la technique répondant aux besoins avec un maximum d'efficacité.

La quantité des marchandises confiées lui permet non seulement d'utiliser les procédés techniques les plus modernes, mais de promouvoir à son tour le progrès, par des expériences et des recherches effectuées dans ses propres laboratoires et portant aussi bien sur les méthodes que sur les instruments servant à la fabrication.

La prise en charge des produits, dans des quantités souvent industrielles, oblige moralement la coopérative à rester constamment à l'avant-garde du progrès et même à promouvoir le progrès en y apportant sa propre contribution. Il ne lui suffit pas de marcher au rythme du progrès général. Elle doit au contraire le stimuler, dans toute la mesure où celui-ci sert les intérêts dont la coopérative a pris la défense. Cette énumération incomplète des possibilités qui sont les siennes, et qui sont pour elle aussi des obligations, fait apparaître avec netteté sur le plan technique le rôle bienfaisant de la coopération dans notre agriculture. Sans elle, nos petites exploitations seraient reléguées, vis-à-vis des grandes exploitations, dans un état d'infériorité permanent. Avec elle, les progrès de la science sont accessibles aux entreprises modestes dans la même mesure où ils le sont aux entreprises plus favorisées.

2. Qualité des produits et éducation des producteurs.

En tant qu'intermédiaire et en tant que productrice, la coopérative a les moyens d'agir doublement sur la qualité des produits. Son action se portera en premier lieu dans le domaine de la production et, ensuite, dans celui de la transformation des produits et de leur commercialisation.

Même si elle a été créée dans le seul but de vendre les récoltes, aucune coopérative ne peut perdre de vue les questions de production. C'est, en effet, de la qualité des matières premières que dépendra, dans une très large part, le succès de l'entreprise collecti-

ve de vente. L'amélioration des produits par le producteur devra être encouragée et suivie avec méthode et constance. L'expérience et une claire vision des besoins du marché doivent lui permettre d'orienter la production vers les variétés commerciales les plus appréciées et de parfaire l'éducation technique des producteurs.

Au surplus, elle devra stimuler les efforts et récompenser les progrès réalisés par chacun, en accordant des suppléments de prix aux sociétaires effectuant les livraisons les meilleures.

La période facile de 1939 à 1946, où le marché absorbait n'importe quoi, à n'importe quel prix, est révolue. Aujourd'hui, le consommateur reprend ses droits et exige pour un prix qu'il fixe une qualité qu'il impose. Ainsi, l'influence que doit exercer la coopérative de vente sur la qualité des produits fournis par ses membres devient une impérieuse nécessité. Aucune coopérative désireuse de se développer et de rendre à ses membres les services attendus n'a le droit de l'ignorer. Elle a, pour remplir cette tâche, des moyens d'action qui échappent au commerce privé et qui font d'elle un puissant facteur de progrès dans le domaine de la qualité.

En n'utilisant que les procédés de transformation ou de commercialisation les plus éprouvés et les plus judicieux, la coopérative doit satisfaire le consommateur et exercer une influence heureuse sur la qualité des produits du marché, même sur la qualité des produits concurrents. Dans ce domaine, l'intervention de coopératives substituées à l'action individuelle a pour mission essentielle d'assurer l'authenticité et la qualité des produits, par un contrôle minutieux allant de la production au consommateur, par la transformation des produits dans des conditions d'hygiène absolue et en présentant à la vente des lots importants de qualité rigoureusement standardisée.

La coopérative, en simplifiant la production, risque de la conduire à une certaine uniformité. Il faudra qu'elle se garde de toute

exagération. Le consommateur, lui, n'a pas plus d'intérêt à une standardisation exagérée qu'il n'en a pour un marché où l'on compte autant de qualités que de producteurs: il veut de l'unité dans la diversité. En d'autres termes, la standardisation ou la dispersion des qualités doivent se régler sur les exigences du marché. Il appartient ici à la coopérative de vente de trouver la juste mesure.

Prix et régularisation du marché

La coopération doit se révéler régulatrice du marché. Cette fonction exige qu'elle se préoccupe constamment de la rationalisation ainsi que du rajeunissement de ses procédés techniques et de vente, de son administration et de la simplification du circuit des produits agricoles. Elle doit, au surplus, s'abstenir de toute mesure dictée par des considérations d'ordre exclusivement spéculatif. Sur le plan de la régularisation du marché et des prix, les avantages de la coopérative ne sont plus à démontrer. Les conditions particulières à la période de guerre que nous venons de traverser ont fourni la preuve que les coopératives de production étaient, souvent, les seules sources d'approvisionnement aux prix fixés par l'autorité. Elles jouaient en quelque sorte le rôle d'un organisme témoin régularisant prix, marge et approvisionnement.

En période de paix, ce même rôle est dévolu à la coopération. Elle ne le remplira à la satisfaction de tous que si elle sait faire preuve d'initiative, utiliser tous les moyens techniques et commerciaux et appliquer intégralement les principes coopératifs qui veulent que les profits obtenus soient répartis aux membres dans la mesure où ils auront fait usage de l'institution.

Si toutes ces conditions sont réalisées, le soutien des prix à la production se fera sans aucun sacrifice pour le consommateur.

Les services de la coopérative seront incontestés et son influence sera aussi grande chez le consommateur que dans les milieux de la production.

Service de distribution et circuit commercial

Voilà bien un sujet cuisant et d'actualité à la fois, puisque le cercle commercial parcouru par les produits et leur mode de distribution conditionnent, pour une très large part, le prix au consommateur. C'est sur ce point que surgit un certain antagonisme entre le négoce privé et les organisations agricoles à caractère commercial. Cet antagonisme est facile à comprendre. Pour le saisir, il suffit de comparer l'influence qu'a le mode de distribution sur le prix du lait, d'une part, et le prix du vin, d'autre part. Intentionnellement, je choisis cet exemple bien que l'un et l'autre de ces deux produits ne puissent pas s'accommoder du même système de distribution. Cela n'enlève aucune valeur aux comparaisons que l'on peut faire entre les prix à la production et ceux payés par le consommateur pour l'un et l'autre de ces deux articles. La distribution du premier — le lait — entraîne une augmentation de 40 % environ du prix payé à la production. Le prix du second — le vin — atteint au terme de son circuit commercial une proportion allant du simple au triple. Pour la distribution de ce dernier, les intermédiaires ont exigé 2 fois plus d'argent que n'en a obtenu le producteur qui, l'année durant, a peiné sur sa vigne pour en tirer la récolte. Des comparaisons analogues pourraient être faites entre la viande, les légumes, les fruits ou d'autres produits agricoles. Elles me paraissent superflues, car le cas extrême du lait et du vin prouve suffisamment que la tâche qui attend les coopératives agricoles de vente est grande et variée.

Cette tâche, qui les amènera à assainir le circuit de vente trop souvent parasité, est délicate et constitue un problème social de l'heure, puisqu'il s'agit de donner au producteur le prix de son travail. D'autres personnes plus autorisées que moi ont observé que les progrès vers lesquels doit tendre notre agriculture sont beaucoup plus d'ordre commercial que d'ordre technique. Pour la réalisation d'un tel programme, les coopératives agricoles de vente sont la forme d'organisation la mieux indiquée. C'est à elles qu'il appartiendra de résoudre les difficultés du circuit commercial, afin de tempérer, dans la mesure du possible, l'écart scandaleux qui existe entre les prix à la production et les prix au consommateur.

*

Les considérations que je viens d'émettre m'amènent à conclure que les coopératives agricoles de vente ont une grande et périlleuse tâche à remplir.

L'intérêt général demande d'elles qu'elles influencent à la fois la qualité et le prix des produits qu'elles négocient.

Qu'elles influencent la qualité, en encourageant à tous les échelons, pour que la renommée de nos produits agricoles s'affirme et se consolide.

Qu'elles influencent les prix pour que producteurs et consommateurs y trouvent leur compte et collaborent à faire du siècle à venir le siècle de la coopération entre les différents secteurs de notre économie.

Joseph Michaud, ing. agr.



PERSPECTIVES D'AVENIR

de notre agriculture

En toute chose, il est difficile de prévoir l'avenir. Cette difficulté s'accroît encore lorsqu'il s'agit de parler du sort futur réservé à notre agriculture parce que son histoire est parsemée de périodes de prospérité et de crise dont la diversité des causes est si grande qu'elle risque de dérouter celui qui est tenté de s'en inspirer pour trouver un renouvellement des mêmes faits et des mêmes conséquences.

Devant l'impossibilité de dire ce qu'elle sera demain et le rôle qu'elle jouera désormais dans notre économie nationale, il faut se contenter de chercher la voie qu'elle doit emprunter pour éviter les écueils et les vicissitudes qu'elle a rencontrés durant ces dernières décades.

Jusqu'au milieu du siècle dernier, la production agricole était uniquement destinée à satisfaire les besoins domestiques. L'agriculteur vivait du produit de sa terre et son seul souci était de pourvoir aux modestes besoins de sa famille, tout en constituant quelques petites réserves pour parer aux funestes conséquences des années de disette.

C'est à cette époque que notre agriculture connut une période de prospérité grâce à l'amélioration de sa technique, à la mise en culture de friches et de terrains marécageux et à l'entrée en vigueur d'une législation qui modifia sa structure en supprimant certaines charges d'origine féodale et en introduisant ou perfectionnant le registre foncier.

Cette prospérité fut malheureusement de courte durée. Elle dut bientôt soutenir une sérieuse concurrence de la part des produits étrangers. Leur commerce avec notre pays était favorisé par la création et le développement de moyens de transports modernes et par une politique douanière favorable aux importations. En effet, au lieu d'introduire un protectionnisme agraire, nos autorités songèrent tout d'abord à protéger nos industries en adoptant parfois des mesures préjudiciables à la production agricole indigène, spécialement lors de la conclusion de certains traités de commerce.

Cet état de chose imposa à notre paysannerie l'obligation d'abandonner certaines cultures et de s'adonner plutôt à l'élevage du bétail parce que les produits de l'industrie laitière étaient très appréciés et trouvaient facilement des débouchés à l'étranger. Cette spécialisation lui permit de supporter tant bien que mal les effets de la grande crise agricole de la fin du dix-neuvième siècle qui se fit si durement sentir dans la plupart des pays européens.

Son sort resta très précaire jusqu'à la première guerre mondiale. Il s'améliora pendant la durée des hostilités parce que sous l'effet du blocus continental ses produits furent très recherchés et se cotèrent à des prix très élevés.

Cette guerre terminée, notre agriculture ne put retrouver ses débouchés extérieurs et la limitation de ses exportations entraîna automatiquement une surproduction et implicitement un effondrement des prix. Sa situation redevint inquiétante et finit par émouvoir nos pouvoirs publics. Elle les mit dans l'obligation de recourir à des mesures appropriées pour garantir le prix de certains produits tels que le lait, le blé et les œufs. Leurs interventions furent très efficaces ; elles permirent de faire face, modestement il est vrai, à la crise agraire mondiale qui sévissait à nouveau tout en favorisant l'accroissement de la capacité de production. Ce qui fut très heureux, car, si à cette époque notre agriculture avait été abandonnée à son sort, le peuple suisse aurait connu la famine durant ces dernières années.

La guerre de 1939-1945 lui imprime une nouvelle et heureuse orientation. Le ravitaillement du pays la force à atténuer sa spécialisation et à s'adapter aux besoins multiples et variés de la consommation indigène.

Cette nouvelle orientation due à l'action du plan Wahlen améliore l'approvisionnement du pays et rétablit un certain équilibre dans sa production. Pendant toute la durée des hostilités, elle produit à plein rendement en dépit d'innombrables difficultés dues au manque de main-d'œuvre, de moyens de traction et d'engrais chimiques. Il n'est plus question de l'aider pour éviter sa ruine, c'est elle qui sauve le pays du spectre de la famine.

Notre isolement économique résout avantageusement les problèmes des débouchés et des prix. Dans un bel élan de solidarité nationale, les agriculteurs n'exploitent pas la situation comme ils peuvent le faire en laissant uniquement à la loi de l'offre et de la demande le soin de diriger l'évolution des prix. Ils se soumettent avec beaucoup de discipline aux exigences de certaines prescriptions fédérales tendant à juguler la hausse du coût de la vie. Ils se contentent d'un revenu susceptible de couvrir leurs frais de production et de renter normalement les capitaux investis dans leur terre.

Aujourd'hui le commerce international a repris ses droits. Notre agriculture éprouve un sentiment d'inquiétude et elle se demande quel est le rôle qu'elle va jouer dans l'ère de l'économie nouvelle qui s'ouvre et s'affirme de plus en plus.

En face des importations massives de vins, de fruits, de légumes, de viande, les problèmes relatifs à sa rentabilité se posent à nouveau avec beaucoup d'acuité. D'ores et déjà, elle doute d'être en mesure de les résoudre par ses propres moyens. Avec raison, elle ne peut accepter le rétablissement du statut agricole existant avant 1939. Après avoir mis toutes ses forces au service de l'approvisionnement du pays pendant toute la durée de la guerre elle peut aujourd'hui avoir la légitime prétention d'obtenir de nos autorités des conditions économiques normales qui la dispensent d'affronter à nouveau les anciennes difficultés et de devoir compter sur un régime d'humiliantes subventions. Ses exigences actuelles sont équitables. Elle n'aspire qu'à faire reconnaître et assurer son droit à l'existence par une législation susceptible de la protéger contre l'avilissement des prix de vente de ses produits et contre les dangers d'une nouvelle crise comparable à celles qui, à plusieurs reprises, se sont abattues sur elle durant ces dernières décades.

Il est indéniable que beaucoup de problèmes nouveaux vont se poser. Pour les résoudre nos autorités devront également s'inspirer de principes nouveaux et tenir compte des modifications que la guerre a apportées dans la structure économique et politique de la plupart des pays avec lesquels nous entretenons autrefois d'importants rapports commerciaux. Elles devront jouer un rôle d'arbitre entre les différents groupes de notre économie nationale et établir une nouvelle législation agraire en l'axant sur une entente et une collaboration réciproque.

Dans l'accomplissement de cette tâche, elles rencontreront, cela va sans dire, d'innombrables difficultés car les intérêts en jeu sont très divergents et presque en complète opposition. En effet, nul n'ignore que ceux de notre agriculture vont à l'encontre de ceux de notre industrie. Pour être prospère, cette dernière doit trouver à l'étranger ses principaux débouchés. Or pour les acquérir, elle doit vendre le meilleur marché possible et accepter en retour certaines compensations de la part de plusieurs pays. Les ventes faites dans de telles conditions impliquent inévitablement une adaptation des salaires à un coût de la vie relativement bas et une importation forcée de produits d'ordre alimentaire tels que les vins, les fruits et les légumes. Cette contre-partie, que nos négociateurs doivent accepter lors de la discussion et de la conclusion des traités de commerce, vient charger nos marchés et faire aux produits indigènes similaires une concurrence d'autant plus grande et d'autant plus néfaste qu'elle est assez souvent avantageée par un jeu de change déprécié.

Si l'équation est renversée et que le but recherché est uniquement celui d'assurer la prospérité de notre agriculture par l'adoption d'une politique protectionniste à outrance, les débouchés des industries d'exportation seront limités parce que les pays lésés useront de représailles à l'égard de notre production industrielle. Or, une diminution des exportations entravera leur activité et donnera naissance au chômage. Ce dernier, à son tour, diminuera la capacité d'achat de l'ouvrier et aura comme corollaire la mévente et la baisse des produits agricoles si savamment protégés.

La réalisation de l'équilibre entre les intérêts de notre agriculture et de notre industrie, branches indispensables l'une comme l'autre pour assurer la prospérité de notre économie nationale, est, comme chacun peut s'en rendre compte, extrêmement difficile à trouver. Le soin de l'établir ne peut donc être laissé au libre jeu des circonstances parce que le marché des produits agricoles est influencé par l'importance des quantités offertes bien plus que par l'action du coût de la production comme c'est le cas pour les produits industriels. En outre, lors d'une surproduction ou d'une mévente, les conséquences sont très différentes. L'industrie a la possibilité de ralentir ou de cesser son activité dès qu'elle devient ruineuse sans avoir à s'occuper du sort de ses collaborateurs. Les œuvres de prévoyance sociale ainsi que la caisse publique se chargent de leur fournir les moyens d'existence. Sur le plan agricole, lorsque les prix baissent, même au point de ne plus couvrir les frais de production, il faut continuer de produire parce que les exploitations ne peuvent être abandonnées.

En présence d'un problème si complexe, nos pouvoirs publics ne peuvent abandonner l'agriculture à son sort, ils ont le devoir et l'obligation d'intervenir sur le plan législatif en établissant une péréquation entre le prix des produits agricoles indigènes et celui, certainement plus avantageux, des marchandises similaires provenant de l'importation. L'adoption des articles économiques leur confère aujourd'hui le droit de légiférer dans ce domaine et de créer un nouveau statut qui sauvegarde les intérêts légitimes de notre paysannerie.

Ce statut devra prévoir la mise en vigueur d'un système de prise en charge obligatoire de la production indigène par les importateurs, à un prix qui couvre équitablement le coût de production. Dans certains cas, ce système sera combiné avec la perception à la frontière de taxes compensatoires destinées à rajuster éventuellement ce prix.

Autrement dit, nos autorités devront réglementer les importations des denrées agricoles de telle façon qu'elles ne fassent pas obstacle à l'écoulement des produits indigènes.

De leur côté, les paysans doivent mettre en pratique le proverbe : Aide-toi, le Ciel t'aidera. Le moment est venu pour eux de se départir des habitudes de facilité qu'ils ont adoptées durant ces dernières années de haute conjoncture où la rareté a permis de vendre n'importe quoi et à n'importe quel prix. L'évolution actuelle des conditions économiques les conduit insensiblement mais inexorablement vers une période de vaches maigres.

L'obligation leur incombe de tendre tous leurs efforts vers l'amélioration de la qualité des produits et vers une réduction du coût de la production. Ces deux problèmes se posent aujourd'hui avec beaucoup d'acuité. Le premier ne présente pas de difficultés spéciales et avec un peu de bonne volonté il peut être résolu incessamment. Le deuxième est par contre plus complexe et il est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. Sa solution sera trouvée dans l'augmentation de la production à l'unité.

Quoique la structure foncière de notre pays, par son morcellement et sa topographie spéciale, ne facilite pas la culture intensive, ce résultat peut être atteint par l'amélioration de la technique et des méthodes de travail et par l'enseignement professionnel. Nos paysans doivent suivre les cours des écoles d'agriculture, tirer profit des instructions données par les diverses stations expérimentales et ne pas négliger les conseils donnés par la presse agricole.

Ils ont l'obligation de mettre tout en œuvre pour obtenir dans le rendement de leurs exploitations la quantité et la qualité tout en recherchant l'abaissement du prix de revient. Sachant que l'effort collectif est plus efficace, ils devront, d'autre part, renforcer et développer leurs organisations respectives car si leur isolement leur assure une certaine indépendance il fait, sans aucun doute, leur faiblesse et implicitement leur pauvreté. Une organisation méthodique est la seule voie susceptible de décupler leur force et de couronner de succès leurs travaux et leurs efforts.

Maîtres de leur métier et forts de l'appui de leur groupement respectif, nos agriculteurs peuvent faire confiance à leurs autorités. Elles sauront, sur la base d'une entente et d'une collaboration réciproque, établir une législation nouvelle susceptible d'assurer et de sauvegarder les intérêts de notre paysannerie et de tous les groupes économiques de notre pays.

Marius Lampert.



